



Département de sociologie
Laboratoire de recherche

**Entre le « eux » et le « nous » : la stigmatisation des personnes en situation de pauvreté et
d'assistance sociale**

Rapport de recherche présenté au *Collectif pour un Québec sans pauvreté*



Par Marie-Noëlle Asselin et Alexandra Fontaine

Sous la direction de Monsieur Charles Fleury et de Madame Mélina Bouffard
Et sous la supervision de Madame Corine Dejar

Avril 2018

Résumé

Le Collectif pour un Québec sans pauvreté nous a mandatées dans le but de répondre à un questionnement voulant que les préjugés et les stéréotypes véhiculés à l'égard des personnes assistées sociales soient plus négatifs que ceux dont font l'objet les personnes en situation de pauvreté. Pour y arriver, nous avons conduit 90 courts entretiens dans trois secteurs de l'agglomération de Québec. 45 répondants ont été questionnés par rapport aux personnes en situation de pauvreté et les 45 autres sur les personnes assistées sociales. Au cours des courts entretiens, les participants étaient amenés à réfléchir sur l'ampleur des phénomènes, sur les causes susceptibles de mener à vivre une situation de pauvreté ou d'assistance sociale ainsi que sur les caractéristiques des individus vivant ces réalités. Au terme de cette démarche, nous avons procédé à la mise en comparaison des principaux stéréotypes et préjugés concernant les deux groupes à l'étude. L'analyse révèle que les répondants se représentent les personnes assistées sociales et celles en situation de pauvreté de façon similaire bien que les premières, et plus particulièrement celles perçues comme étant responsables de leur situation, soient la cible de jugements plus négatifs. Dans un contexte où les valeurs néolibérales orientent de nombreuses politiques publiques québécoises, les normes de l'emploi, de l'autonomie financière et de la responsabilité individuelle sont largement intériorisées et valorisées par les membres de la société québécoise. Nous expliquons la construction des stéréotypes et des préjugés par le rapport qui existe entre ceux qui adhèrent et mettent en pratique ces normes et les personnes assistées sociales qui les transgressent. Il en résulte une séparation entre le « nous » et le « eux ». Le degré de stigmatisation varie en fonction de la part de responsabilité qui est attribuée à une personne pour sa situation d'assistance sociale. Ainsi, plus cette dernière en est reconnue comme responsable, plus elle présente les caractéristiques associées au « mauvais pauvre » et plus son recours à l'aide financière publique est perçu comme illégitime.

Faits saillants

- ❖ Les organisations membres du *Collectif pour un Québec sans pauvreté* tendent à remarquer que les préjugés et les stéréotypes qui concernent les personnes assistées sociales sont plus négatifs que ceux qui touchent l'ensemble des personnes en situation de pauvreté.
- ❖ La présente recherche a pour objectif de vérifier cette hypothèse au moyen d'une analyse comparative.
- ❖ Pour y arriver, nous avons utilisé la méthode du court entretien afin de collecter des données sur les représentations que les résidents de l'agglomération de Québec entretiennent à l'égard des personnes assistées sociales et des personnes en situation de pauvreté.
- ❖ Notre échantillon est composé de 90 répondants qui ont été rencontrés dans trois secteurs de l'agglomération de Québec : L'Ancienne-Lorette, Cap-Rouge et Limoilou. 45 d'entre eux ont été questionnés par rapport aux personnes en situation de pauvreté et les 45 autres sur les personnes assistées sociales.
- ❖ La recherche a révélé que les participants se représentent les personnes en situation de pauvreté et d'assistance sociale de manière très similaire. Les personnes en situation d'assistance sociale sont néanmoins étiquetées plus négativement que les personnes en situation de pauvreté.
- ❖ Selon les répondants, la perception du caractère légitime ou non du recours à l'aide financière de dernier recours varie selon la situation de la personne assistée sociale.
- ❖ Les répondants considèrent majoritairement que pour les personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi (problèmes de santé physique ou mentale, handicap), les personnes vieillissantes et les mères monoparentales, une situation d'assistance sociale à long terme est légitime.

- ❖ Les membres de l'échantillon tendent à penser que l'assistance sociale peut aussi servir de filet social temporaire pour les personnes qui pourraient être dans l'impossibilité d'occuper un emploi en raison d'une mise à pied, d'un problème de santé ou de tout autre aléa de la vie (séparation, mortalité).
- ❖ Les jugements les plus négatifs à l'égard des personnes assistées sociales concernent celles qui sont considérées comme sans contrainte à l'emploi et qui sont jugées responsables de leur situation économique. Ce sont ces dernières qui représentent l'image du « mauvais pauvre » et leur recours à l'assistance sociale est souvent perçu comme illégitime.
- ❖ Le degré de stigmatisation varie donc en fonction de la part de responsabilité qui est attribuée à une personne pour sa situation de pauvreté et plus particulièrement d'assistance sociale.
- ❖ Nous expliquons la construction et la perpétuation des stéréotypes et des préjugés par le recours au cadre normatif. La société est imprégnée par les normes de l'emploi, de l'autonomie financière et de la responsabilité individuelle.
- ❖ C'est dans une relation entre les personnes qui adhèrent et mettent en pratique les normes précédemment mentionnées et les personnes assistées sociales qui les transgressent que les stéréotypes et les préjugés à leur égard se construisent et se perpétuent. Il s'opère, au sein de ce rapport, une séparation entre un « nous » et un « eux ».
- ❖ Le contexte politique et social actuel est un terreau particulièrement fertile pour la perpétuation des stéréotypes et des préjugés négatifs à l'égard des personnes assistées sociales. Par des politiques telles que le Programme objectif emploi, l'État québécois reconnaît et alimente le stéréotype de l'assisté social qui « manque de volonté ».
- ❖ Nous constatons une cohérence entre les représentations que les répondants se font des personnes assistées sociales et les politiques actuelles qui les concernent.

Remerciements

Nous aimerions remercier plusieurs personnes qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de cette présente recherche. Un merci particulier au *Collectif pour un Québec sans pauvreté* pour la confiance qu'ils nous ont accordée et pour leur soutien.

La réalisation de cette recherche n'aurait été possible sans la participation des répondant.e.s qui ont accepté de prendre part à celle-ci. Nous nous considérons privilégiées d'avoir eu accès à tous ces échanges.

Nous voudrions aussi souligner l'aide de David Gaudreault, de Madeleine Pastinelli, de Pierre Fraser, de Christian Loupret, de Fabrice Fernandez et de Dominique Morin. Vos suggestions nous ont grandement guidées dans l'élaboration de notre recherche.

Merci aux étudiant.e.s du Laboratoire de recherche qui nous ont soutenues et accompagnées dans cette aventure. Ce fut un réel plaisir de vous côtoyer et de voir vos projets de recherche évoluer. Nous tenons ensuite à remercier Mélina Bouffard pour tes conseils, ton dynamisme et tes encouragements.

Un merci tout spécial à Charles Fleury et à Corine Dejar. À Charles, pour ta grande disponibilité (ta porte étant toujours ouverte), tes précieux conseils et ton support moral. À Corine, pour nous avoir dirigées et permis de suivre notre instinct de chercheure. Merci aussi pour ta confiance, ton écoute, ta rigueur et tes nombreuses relectures. Merci à vous deux pour toutes ces rencontres matinales et pour votre aide inestimable.

Merci également à Nicolas et à Étienne pour votre incroyable support tout au long de l'année.

Table des matières

Résumé.....	i
Faits saillants.....	ii
Remerciements.....	iv
Introduction.....	1
Chapitre 1 : Contexte de la recherche.....	4
1.1 Les programmes d'assistance sociale au Québec en 2017.....	4
1.2 Historique du programme d'aide sociale au Québec.....	6
1.2.1 La prise en charge de la pauvreté par l'État québécois.....	6
1.2.2 L'émergence de l'idéologie néolibérale au Québec et politiques actuelles.....	12
Chapitre 2 : Problématique.....	19
2.1 Les représentations sociales, les stéréotypes et les préjugés.....	19
2.1.1 Représentations sociales.....	19
2.1.2 Préjugés et stéréotypes : deux concepts à distinguer.....	20
2.2 L'étude des préjugés et des stéréotypes à travers le prisme de la déviance.....	23
2.2.1 Normes et déviance.....	23
2.2.2 Stigmate.....	25
2.3 La pauvreté.....	27
2.3.1 La pauvreté : un concept multidimensionnel et non-consensuel.....	27
2.3.2 Le « bon pauvre » versus le « mauvais pauvre ».....	29
2.4 L'assistance sociale.....	30
2.4.1 L'émergence du concept d'assistance sociale.....	31
2.4.2 La dépendance financière des personnes assistées sociales à l'État et la dépréciation sociale.....	32
2.5 Pertinence de la recherche.....	34
Chapitre 3 : Orientation de la recherche et méthodologie.....	37
3.1 Orientation de la recherche.....	37
3.2 Méthodologie.....	39
3.2.1 Méthode d'enquête.....	39
3.2.2 Instrument de collecte de données.....	41

3.2.3 Présentation des lieux sélectionnés pour la collecte de données	43
3.2.4 Échantillonnage.....	47
3.2.5 Plan de l'analyse	48
3.2.6 Limites et biais.....	49
Chapitre 4 : Portrait statistique de la population vivant une situation de pauvreté ou d'assistance sociale au Québec	52
4.1 La pauvreté.....	52
4.1.1 Mesurer le phénomène de la pauvreté	52
4.1.2 Ampleur du phénomène et profils des personnes en situation de pauvreté	55
4.2 L'aide financière de dernier recours	60
4.2.1 L'ampleur du phénomène	60
4.2.2 Caractéristiques.....	61
4.2.3 Les causes	67
4.3 Comparaison des profils des personnes en situation de pauvreté et d'assistance sociale et des causes menant à vivre l'un de ces deux phénomènes selon les principales caractéristiques répertoriées.....	70
Chapitre 5 : Résultats	73
5.1 L'ampleur du phénomène	73
5.2 Les causes	75
5.2.1 La socialisation familiale	76
5.2.2 Les contraintes structurelles.....	80
5.2.3 Les causes « hors contrôle ».....	83
5.2.4 La responsabilité individuelle	85
5.2.5 Comparaison sommaire des causes menant à vivre une situation de pauvreté et d'assistance sociale	88
5.3 Les profils	91
5.3.1 La représentation des deux phénomènes à l'étude selon diverses caractéristiques	91
5.3.2 Les caractéristiques répertoriées selon le « bon pauvre » et le « mauvais pauvre ».....	99
Discussion.....	103

Bibliographie.....	111
Annexes.....	117
Annexe 1 : Lettre de sollicitation.....	118
Annexe 2 : Formulaire de consentement	119
Annexe 3 : Grille d’observation.....	120
Annexe 4 : Questions court-entretien	121
Annexe 5 : Schéma d’opérationnalisation	123
Annexe 6 : Tableau 24 : Synthèse des réponses concernant les causes menant à vivre une situation de pauvreté pour chaque lieu de collecte de données	124
Annexe 7 : Tableau 25 : Synthèse des réponses concernant les causes menant à vivre une situation d’assistance sociale pour chaque lieu de collecte de données.....	126
Annexe 8 : Tableau 26 : Synthèse des réponses concernant les caractéristiques des personnes en situation de pauvreté pour chaque lieu de collecte de données	128
Annexe 9 : Tableau 27 : Synthèse des réponses concernant les caractéristiques des personnes assistées sociales pour chaque lieu de collecte de données	130

Introduction

En 1998, plusieurs acteurs sociaux œuvrant à la défense des droits des personnes en situation de pauvreté se sont unis sous le nom du *Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté*. Accompagnés de Québécois en situation de pauvreté, leur but était d'élaborer une loi visant l'élimination de la pauvreté sur une période de dix ans. Leur mobilisation a porté fruit et a donné lieu, en décembre 2002, à l'adoption de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. L'objectif de celle-ci était d'établir un plan d'action gouvernemental afin de réduire considérablement la pauvreté au Québec dans les dix années suivant son adoption. À la suite à cette étape, le collectif a modifié son nom pour le *Collectif pour un Québec sans pauvreté* dans le but d'afficher sa nouvelle visée. Depuis, ce sont plus de « 35 organisations nationales québécoises, populaires, communautaires, syndicales, religieuses, féministes, étudiantes, corporatives ainsi que des collectifs régionaux dans la plupart des régions du Québec » (*Collectif pour un Québec sans pauvreté*, 2017 : 1) qui œuvrent ensemble dans cette lutte à la pauvreté. Ce qui fait la force de l'organisme, c'est l'inclusion des personnes en situation de pauvreté dans la lutte qui les concerne, en ce sens qu'elles prennent part aux activités militantes du Collectif, leur permettant ainsi de briser l'isolement et de donner leur voix à une cause qui est la leur.

Le *Collectif pour un Québec sans pauvreté* a mandaté le département de sociologie de l'Université Laval à l'été 2017 afin de les aider à répondre à un questionnaire que les organisations membres se posent dans le cadre de leur pratique. En effet, elles remarquent une plus grande compassion à l'égard des personnes en situation de pauvreté alors que les personnes « assistées sociales » semblent, la plupart du temps, jugées de façon négative. Le Collectif cherche donc à savoir dans quelle mesure les représentations sociales à l'égard des personnes en situation de pauvreté diffèrent de celles à l'égard des personnes assistées sociales et jusqu'à quel point ces représentations correspondent au profil réel de ces dernières. Leur questionnaire s'inscrit dans une logique de lutte aux préjugés envers les personnes en situation de pauvreté et d'assistance sociale. Notre recherche repose sur le questionnaire du Collectif et tente, par une analyse comparative, de déterminer les stéréotypes et les préjugés entretenus par les résidents de l'agglomération de Québec à l'égard des personnes en situation de pauvreté et d'assistance sociale.

Le premier chapitre de ce rapport est consacré à la présentation du contexte de la recherche. Dans un premier temps, nous retraçons l’historique du programme d’aide sociale à travers quelques dispositions fondamentales de la législation qui encadre l’aide sociale au Québec de 1969 à aujourd’hui, en soulignant les positions idéologiques sur lesquelles reposent les différentes décisions législatives. Cette synthèse nous mène à exposer le contexte politique actuel en ce qui a trait à l’engagement gouvernemental envers les personnes assistées sociales.

Le second chapitre pose la problématique de la recherche et le cadre conceptuel. D’abord, le concept de représentations sociales est défini ainsi que ceux de préjugés et de stéréotypes, et ce, en mettant l’accent sur la distinction qui existe entre ces deux notions. Ensuite, la théorie de la déviance sollicitée dans le but de comprendre et d’analyser les stéréotypes et les préjugés est exposée. Enfin, ce sont les concepts de pauvreté et d’assistance sociale qui sont présentés. À la lumière de ce qui aura été explicité dans ce chapitre, nous serons en mesure de rendre compte de la pertinence de notre recherche.

Le troisième chapitre du rapport consiste en la présentation de la question de recherche, des objectifs et des hypothèses émises en fonction de la littérature scientifique. Il porte aussi sur la méthodologie employée dans le cadre de cette étude. Premièrement, nous y présentons et y justifions notre choix de méthode d’enquête, soit le court entretien. La population cible ainsi que notre échantillon sont définis. Deuxièmement, les questions élaborées en vue de réaliser le court entretien sont énumérées. Troisièmement, nous faisons état des limites et des biais associés à notre recherche. Enfin, nous énonçons la démarche prévue pour l’analyse des résultats.

Le quatrième chapitre vise à rendre compte d’un ensemble de données produites sur les personnes en situation de faible revenu et d’assistance sociale. L’objectif est d’abord, de présenter l’ampleur des deux phénomènes à l’étude, et ce, à l’échelle de la province de Québec. En outre, le profil sociodémographique des personnes assistées sociales et des personnes en situation de pauvreté sera exposé ainsi que les causes susceptibles de mener à vivre l’un des deux phénomènes étudiés. Au terme de ce chapitre, il sera possible de déterminer si, en fonction des informations énoncées, les personnes assistées sociales et celles en situation de pauvreté présentent globalement les mêmes caractéristiques.

Le cinquième chapitre regroupe les résultats issus de la collecte de données, en ce qui a trait aux représentations que les répondants ont des personnes en situation de pauvreté et d'assistance sociale. Cette section est divisée de manière à présenter les préjugés et stéréotypes les plus récurrents à propos de l'ampleur des phénomènes, des causes pouvant mener une personne à vivre une situation de pauvreté ou d'assistance sociale et des principales caractéristiques associées aux personnes touchées par ces deux réalités. Cette démarche permet de comparer les préjugés et les stéréotypes véhiculés à l'égard des individus constituant les groupes à l'étude.

La dernière section du rapport consiste en une discussion portant sur les principales conclusions à retenir de la présente recherche. À cette étape-ci, les informations issues du chapitre précédent seront mises en relation avec les théories de la déviance et les données présentées au chapitre 4. Nous reviendrons ensuite sur la question de recherche et sur les hypothèses développées au chapitre 3. Enfin, seront exposées les principales limites de la recherche ainsi que de nouveaux questionnements sur lesquels il serait pertinent de se pencher dans le cadre d'éventuelles recherches.

Chapitre 1 : Contexte de la recherche

Le présent chapitre vise à rendre compte du contexte général dans lequel s'inscrit la recherche. Dans un premier temps, nous décrivons les programmes d'assistance sociale offerts par le gouvernement du Québec. Dans un second temps, nous traçons l'historique du programme d'aide sociale au Québec de 1969 à aujourd'hui en mettant l'emphase sur le changement idéologique qui s'est opéré au Québec durant cette période. Dans un dernier temps, nous présentons les différentes politiques gouvernementales qui ont été adoptées récemment, notamment le Programme objectif emploi.

1.1 Les programmes d'assistance sociale au Québec en 2017

Avant toute chose, il importe de définir les différents programmes d'assistance sociale qui sont offerts par l'État québécois à l'heure actuelle. Ces programmes sont regroupés sous le nom d'aide financière de dernier recours et comportent deux grandes catégories : la solidarité sociale et l'aide sociale. En 2017, les individus recevant une aide financière de dernier recours au Québec représentaient environ 6 % de la population, soit 412 765 personnes (MTESS, 2017 : 1).

Le Programme de solidarité sociale consiste en un soutien financier attribué aux personnes ayant des contraintes sévères et permanentes à l'emploi. Le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) reconnaît cinq catégories regroupant différents types de contraintes ; visuelles, auditives et de la parole, intellectuelles et d'apprentissage, de santé mentale et de santé physique (MTESS, 2017). En outre, il existe une catégorie « autre » pour toute situation ne pouvant être classée parmi celles-ci. Les prestataires du Programme de solidarité sociale perçoivent un montant de 954 \$ par mois s'ils vivent seuls (MTESS, 2017). À titre de comparatif, une personne qui travaille 40 heures par semaine et qui est rémunérée au salaire minimum gagne mensuellement approximativement 1 950 \$.

L'aide sociale consiste pour sa part en « une aide financière de dernier recours aux personnes qui ne présentent pas de contraintes sévères à l'emploi et qui ne peuvent pas subvenir à leurs besoins de base en raison de leur situation financière » (MTESS, 2017). Ce programme s'adresse à deux catégories d'individus. La première est composée de personnes présentant des contraintes

temporaires à l'emploi, c'est-à-dire qui sont dans l'incapacité provisoire d'occuper un emploi en raison d'un mauvais état de santé, d'une grossesse, d'un enfant à charge ou d'un enfant handicapé. Le MTESS peut aussi prendre en considération l'âge et d'autres contraintes possibles (MTESS, 2017 : 4). Les personnes assistées sociales avec contrainte temporaire reçoivent un montant mensuel de 761 \$.

La deuxième catégorie regroupe des prestataires dits sans contrainte à l'emploi. Selon la liste des critères mise en place par le ministère, ces personnes sont donc « aptes » au travail. Leur aptitude à l'emploi justifie l'aide sociale de 628 \$ par mois qui leur est attribuée. Plusieurs raisons peuvent conduire une personne à demander des prestations d'aide sociale, ce qui témoigne d'une pluralité de profils parmi les bénéficiaires : fin des prestations d'assurance-emploi, perte d'emploi, prestations d'assurance-emploi insuffisantes, perte du conjoint, fin des études à temps complet, revenu insuffisant, en attente de revenu et autres (MESS, 2017 : 4). Selon les membres du Collectif, il arrive que des prestataires considérés comme sans contrainte à l'emploi par le gouvernement présent, en réalité, des difficultés rendant la capacité à occuper un emploi limitée, voire nulle. C'est le cas, par exemple, d'un individu présentant un trouble de santé mentale ou physique qui n'est pas en mesure de consulter un médecin et d'obtenir un diagnostic confirmant son incapacité à travailler. Plusieurs raisons peuvent expliquer ce type de situation telles qu'un manque d'organisation, la honte ou la peur de recevoir un diagnostic de maladie. Un mauvais classement dans les programmes d'aide financière de dernier recours a pour conséquence de limiter le montant que le prestataire reçoit mensuellement. Rappelons que pour un prestataire sans contrainte, le montant octroyé par le gouvernement est de 628 \$ par mois alors qu'il est de 954 \$ pour les personnes ayant une contrainte sévère et de 761 \$ pour celles ayant une contrainte temporaire.

En somme, il est important de retenir que l'aide financière de dernier recours offerte par le gouvernement québécois se scinde en deux grands programmes. D'abord, il y a celui de la solidarité sociale qui s'adresse aux individus ayant des contraintes sévères. Ce sont ces derniers qui reçoivent le montant mensuel le plus important. L'autre programme se nomme l'aide sociale et prend en charge les personnes assistées sociales avec contraintes temporaires ou sans contrainte.

1.2 Historique du programme d'aide sociale au Québec

Maintenant que les programmes d'aide financière de dernier recours administrés par l'État québécois ont été définis, cette section vise, dans un premier temps, à retracer les principaux changements que ces programmes ont connus à travers le temps. Dans un second temps, nous présentons comment ce processus s'inscrit, entre autres, dans l'avènement de l'idéologie néolibérale et quels sont les impacts que celle-ci a sur les politiques d'assistance sociale au Québec. Nous abordons également la question des injonctions et des normes centrales à cette idéologie, soit la responsabilité individuelle, l'autonomie financière et la valorisation de l'emploi.

1.2.1 La prise en charge de la pauvreté par l'État québécois

L'institutionnalisation de l'assistance sociale par l'État québécois est assez récente. La réflexion entourant celle-ci commence dans les années 1960. Les prochaines pages visent à rendre compte des transformations législatives subies par les programmes d'aide financière de dernier recours de leur implantation à aujourd'hui. Pour ce faire, nous retraçons les différentes étapes marquantes de ce processus.

1.2.1.1 Avant la mise en place de l'aide sociale au Québec (avant 1969)

Bien que l'étatisation de l'aide sociale au Québec ne s'instaure qu'en 1969, avant cette date, il existe néanmoins plusieurs programmes publics et privés qui visent à venir en aide aux personnes en situation de pauvreté. La gestion de celle-ci relève « des municipalités, de l'Église et des communautés religieuses » (Brunet et al., 2011 : 3). Avant les années 1970, il est davantage question d'indigence que de pauvreté. Bien que l'Église et que les communautés religieuses ne soient pas les seules organisations à venir en aide aux indigents, elles contribuent à la formation d'une conception dichotomique du pauvre : le « bon pauvre » et le « mauvais pauvre ». Nous reviendrons sur cette conception plus loin dans le rapport. Notons simplement ici qu'à l'époque actuelle, le « bon pauvre » est celui qui suscite la sympathie d'autrui puisque sa situation de pauvreté est attribuable à des causes dont il n'est pas responsable. À l'inverse, le « mauvais pauvre » attire le mépris, car il semble responsable de sa misère. Avant 1969, la conception de la dichotomie prend racine dans les valeurs morales prônées par l'Église et sur la charité (Brunet et al., 2011 : 3). Les gens sont donc désignés comme de « bons pauvres méritants » ou de « mauvais pauvres » (Brunet et al., 2011 : 3). Par exemple, une personne peut se voir refuser une assistance

financière si le prêtre en charge de la paroisse dont elle fait partie juge qu'elle n'est pas une bonne pratiquante (Brunet et al., 2011 : 3). Comme nous l'avons mentionné précédemment, l'Église n'est pas la seule instance qui apporte un soutien aux personnes en situation de pauvreté. L'État se charge, entre autres, de l'aide financière offerte aux mères nécessiteuses, aux personnes aveugles, invalides ou âgées (Brunet et al., 2011 : 3).

Les premières démarches du gouvernement québécois en vue de l'instauration d'un programme d'assistance sociale débutent en 1961, avec la création d'un comité indépendant d'étude sur l'assistance publique (Brunet et al., 2011 : 3). En 1963, le *Rapport Boucher* est publié et « introduit un changement idéologique majeur » en mettant l'accent sur le droit à l'assistance sociale en faisant valoir la dignité humaine¹. Ainsi, ce rapport reconnaît la responsabilité de l'État à l'égard de ces citoyens (Brunet et al., 2011 : 3).

1.2.1.2 1969 : une année qui marque un tournant dans la prise en charge de la pauvreté au Québec

En 1969, la première loi d'aide sociale, aussi connue sous le nom de *Bill 26*, est adoptée par le gouvernement québécois qui reconnaît son devoir « de combler le “déficit” qui peut être constaté entre les “besoins” d'une famille ou d'une personne et “les revenus dont elle dispose” » (Brunet et al., 2011 : 5) et (Labrie, 2016 : 11). Cette loi vient donc officialiser la prise en charge du phénomène de la pauvreté par l'État s'inscrivant ainsi dans un processus de changement idéologique qui s'introduit graduellement au Québec depuis les années 1920. Celui-ci se caractérise par un transfert des responsabilités de l'Église vers l'État. En ce qui a trait à la prise en charge de la pauvreté, cette transformation se traduit par le passage d'un principe à un autre. Si antérieurement, l'aide financière était octroyée sur des bases de charité, c'est dès lors les valeurs libérales de droits fondamentaux et de justice qui constituent les fondements de l'assistance sociale publique. En 1969, le montant reçu par les personnes assistées sociales de plus de 30 ans était de 217 \$ par mois (Brunet et al., 2011 : 5). « Si l'on avait indexé ce montant chaque année au même taux que les différents régimes de pension (RRQ, CSST, Pension du Canada), le chèque d'aide sociale serait aujourd'hui de 1299,87 \$ par mois » (Brunet et al., 2011 : 5), somme qui est supérieure à celles que nous avons présentées antérieurement, mais qui est tout de même

¹ Il est entendu par dignité humaine le droit à la reconnaissance d'autrui et au respect inconditionnel en raison de sa condition d'être pensant et sensible.

insuffisante pour sortir une personne de la pauvreté économique. Il importe toutefois de souligner qu'en 1969, les personnes de moins de 30 ans étaient considérées comme aptes au travail et se voyaient attribuer un montant d'argent moins important que leurs aînés puisqu'on considérait qu'à cet âge, ils devaient être sur le marché de l'emploi (Brunet et al., 2011 : 5). Ainsi, la législation s'appuie, en partie, sur les recommandations humanistes du *Rapport Boucher*, mais valorise déjà l'emploi et l'autonomie financière.

1.2.1.3 Entre 1973 et 1986 : plusieurs changements en ce qui concerne l'assistance sociale au Québec

Entre 1973 et 1986, le droit à l'aide sociale commence peu à peu à reculer pour graduellement laisser une plus grande place aux mesures d'employabilité (Brunet et al., 2011 : 6). Il est entendu ici par employabilité « l'espérance objective ou la probabilité plus ou moins élevée que peut avoir une personne à la recherche d'un emploi d'en trouver un » (Provost, 1989 : 75). Entre 1973 et 1982, le gouvernement procède à plusieurs coupures et prend des décisions qui impacteront les personnes assistées sociales. Par exemple, en 1974, « le gouvernement prend la décision de plafonner l'aide sociale à un niveau inférieur à 50 % du salaire minimum » (Brunet et al., 2011 : 6). En 1979, trois programmes d'aide à l'emploi sont créés : « programme d'emploi temporaire, jeunes volontaires et supplément de revenu de travail pour offrir aux personnes salariées à faibles revenus une incitation monétaire à entrer ou à demeurer sur le marché du travail » (Brunet et al., 2011 : 6). S'en suit la mise en place de plusieurs mesures de pénalité, voire de suppression, concernant les allocations reçues par les personnes assistées sociales. Tel est le cas entre 1974 et 1982 où l'allocation de logement est supprimée et les familles de plus de deux enfants perdent une partie de leur allocation (Brunet et al., 2011 : 6). L'année 1986 marque l'implantation d'une nouvelle mesure de contrôle touchant les personnes assistées sociales. De fait, des enquêteurs spéciaux sont mandatés dans le but de les surveiller (Brunet et al., 2011 : 7).

En 1984, beaucoup d'efforts sont déployés par le gouvernement québécois afin que les personnes assistées sociales intègrent le marché de l'emploi. La loi sur l'aide sociale est amendée en vue de prôner l'éducation à l'emploi et donc, d'apporter les outils nécessaires aux personnes assistées sociales, plus précisément les jeunes, afin qu'elles puissent prendre part au marché de l'emploi (Brunet et al., 2011 : 8). « Suite à cet amendement de la Loi d'aide sociale, de nouveaux

programmes d'activités pour développer l'employabilité apparaissent : travaux communautaires, stages en milieux de travail, rattrapage scolaire (primaire et secondaire) » (Brunet et al., 2011 : 8). Les personnes assistées sociales qui participent à ces programmes peuvent voir leur allocation d'aide financière augmenter ce qui permet aux jeunes de moins de 30 ans de toucher le même montant que les plus âgés (Brunet et al., 2011 : 8). Le gouvernement québécois commence donc à mettre l'accent sur l'employabilité en offrant une prime à celles et à ceux qui acceptent de prendre part aux nouveaux programmes créés.

En 1986, les mesures de contrôle du gouvernement à l'égard des personnes assistées sociales s'intensifient. Cette année-là, c'est 9,2 millions de dollars qui sont investis pour engager 150 enquêteurs spéciaux « pour mener une vaste offensive contre présumément les “fraudeurs” de l'aide sociale » (Brunet et al., 2011 : 7). On peut donc voir que les principes de dignité humaine et de justice sociale sur lesquels la loi sur l'aide sociale s'est initialement constituée laissent rapidement place à une attitude de méfiance et de suspicion à l'égard des personnes assistées sociales.

1.2.1.4 De la Loi sur la sécurité du revenu (1988) à la Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale (1998)

En 1988, la *Loi sur l'aide sociale* se modifie et change de nom pour *Loi sur la sécurité du revenu*. Cette dernière s'articule autour de trois principes, soit celui de solidarité familiale, celui de parité de traitement entre les personnes assistées sociales et celui d'équité avec les travailleurs à faible revenu (Brunet et al., 2011 : 7). Les deux derniers nous intéressent plus particulièrement dans le cadre de cette recherche. Plusieurs mesures sont implantées afin de respecter ces deux principes. On peut, par exemple, penser à l'ajustement des prestations des personnes assistées sociales de plus de 30 ans. Celles-ci sont revues à la baisse afin de réduire l'écart entre les allocations versées aux assistés sociaux de plus de 30 ans et celles octroyées aux gens de moins de 30 ans, lesquels recevaient antérieurement des prestations moins importantes. Le gouvernement québécois procède aussi à l'augmentation de l'écart qui existe entre le revenu dont peut bénéficier un individu qui travaille au salaire minimum et celui attribué aux personnes assistées sociales (Brunet et al., 2011 : 10). Pour ce faire, il diminue les prestations d'assistance sociale dans une optique de dévalorisation des non-travailleurs. C'est aussi en 1988 que le montant des allocations attribuées aux personnes

assistées sociales commence à varier non plus en fonction de l'âge du prestataire, mais selon son rapport à l'emploi, soit sa capacité ou non à travailler ainsi que la durée de sa présence à l'aide sociale (Brunet et al., 2011 : 11). « Tout tourne désormais autour de l'emploi, de l'intégration au marché du travail et de l'aptitude ou des contraintes présumées des personnes à y accéder et à s'y intégrer » (Labrie, 2016 : 15). Les personnes étant considérées comme inaptes au travail ont donc maintenant droit à une aide financière de derniers recours plus importante que les personnes jugées aptes. « En 1996, le ministère de la Sécurité du revenu publie un livre vert qui conduira à la loi de 1998. » (Labrie, 2016 : 16). Dans ce dernier, une distinction est faite entre « les besoins essentiels reconnus en besoins de court terme (alimentation, logement, entretien ménager, soins personnels, communication), moyen terme (habillement) et long terme (ameublement, transport, loisirs) » (Labrie, 2016 : 16). La *Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale* adoptée en 1998 présente une nouvelle catégorisation des personnes assistées sociales. C'est à partir de l'entrée en vigueur de cette loi que ces dernières sont classées en fonction de leur employabilité, et donc, selon trois catégories qui sont encore effectives aujourd'hui : avec contraintes sévères, avec contraintes temporaires et sans contrainte (Labrie, 2016 : 16). L'aide financière accordée aux personnes assistées sociales appartenant à chacune de ces trois catégories est déterminée en fonction des types de besoins développés dans le livre vert. Le gouvernement justifie l'attribution d'une somme plus importante aux individus présentant des contraintes sévères puisque leur condition est permanente. Le montant qu'ils reçoivent doit permettre de couvrir leurs besoins de long terme. Pour ceux ayant des contraintes temporaires, l'allocation qui leur est accordée vise à combler les besoins de moyen terme puisqu'en raison de la durée limitée de leur incapacité, on peut penser qu'ils réintégreront le marché de l'emploi dans un avenir assez rapproché. Enfin, ce sont les personnes assistées sociales sans contrainte qui reçoivent la plus modique somme d'argent, soit celle leur permettant de subvenir uniquement à leurs besoins de court terme. (Labrie, 2016 : 16). La distinction des personnes assistées sociales selon qu'elles présentent ou non des contraintes à l'emploi et le montant différencié qu'elles reçoivent en raison de leur condition reproduisent la distinction entre « bon pauvre » et « mauvais pauvre » dont il a été question précédemment. Le « bon pauvre » est maintenant celui qui ne peut pas travailler en raison d'une contrainte quelconque et le « mauvais pauvre », celui qui n'a pas de contrainte particulière selon les critères établis par l'État, mais qui n'est pas sur le marché de l'emploi. Dans le cadre de la *Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale*, les

personnes sans contrainte âgées de moins de 25 ans se voient dans l'obligation de suivre un « parcours individualisé vers l'insertion, la formation et l'emploi » (Labrie, 2016 : 16) sous peine de pénalités financières. « Le niveau des prestations est alors déterminé non pas en fonction des besoins à combler, mais plutôt pour sa valeur d'incitation à l'emploi et aux comportements attendus, sans égard au dénuement ainsi provoqué » (Labrie, 2016 : 16). Les personnes assistées sociales qui acceptent de prendre part aux programmes d'employabilité sont perçues comme des pauvres méritants. Cela dénote encore une fois le changement de valeurs qui s'est opéré entre les recommandations émises par le *Rapport Boucher* et la loi de 1998 dans la prise en charge des personnes assistées sociales. Ainsi, le programme d'aide sociale qui se voulait fondé sur les bases d'un droit à la protection de la dignité humaine laisse maintenant place à une volonté de normaliser la vie des individus. En ce sens, les nouvelles mesures visent à inciter les personnes assistées sociales à réintégrer le marché de l'emploi et plus largement, à retrouver leur autonomie financière. À cette étape-ci de l'historique de l'aide sociale, le gouvernement québécois admet que l'assistance sociale et l'éducation à l'emploi doivent aller de pair.

1.2.1.5 L'instauration de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2002) et ses suites

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, adoptée en 2002, nait d'une initiative de divers groupes communautaires et populaires s'étant unifiés sous l'appellation de *Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté au Québec*, ancêtre du *Collectif pour un Québec sans pauvreté*. Le projet de loi présenté par le collectif, dont il a déjà été question dans l'introduction de ce rapport, élaborait un plan d'action qui visait à éradiquer le phénomène de la pauvreté au Québec sur un horizon de dix ans. Ce qui nous intéresse particulièrement ici, c'est la déclaration que présente cette loi selon laquelle « la prestation accordée à l'adulte seul ou à la famille ne peut être réduite pour défaut d'entreprendre des démarches en vue d'intégrer le marché du travail, notamment en cas de refus, d'abandon ou de perte d'emploi » (Arsenault, 2016 : 12). Cela signifie que le montant que reçoit une personne assistée sociale ne peut être amputé en raison d'un refus de participer à un programme visant la réinsertion sur le marché de l'emploi. Cette mention est justifiée par le fait qu'une sanction monétaire peut mener une personne à vivre une grave situation de précarité. Les porteurs de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* s'inscrivent donc dans un courant de pensée selon lequel tout individu a droit de recevoir

un montant suffisant afin de pouvoir combler ses besoins de base et de vivre décemment, et ce, sans égard à ses actions. Bien que l'instauration de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* ait réjoui les acteurs qui étaient en faveur de celle-ci, sa mise en action ne s'est pas déroulée telle qu'ils l'auraient souhaité. Il faut noter qu'elle n'a jamais eu « force de loi ». Elle sert plutôt de guide pour les actions du gouvernement. Les premières années suivant l'adoption de la loi ont été marquées par différents efforts de la part du gouvernement visant à réduire la pauvreté au Québec, mais rapidement, la question des coûts reliés à la lutte contre la pauvreté a constitué un frein pour l'État. L'année 2016 a marqué un important changement dans la législation entourant les programmes d'assistance sociale avec l'adoption du projet de loi 70 et la création du Programme objectif emploi qui affirme qu'aide sociale et mesures visant la réintégration des personnes assistées sociales sur le marché de l'emploi doivent se conjuguer. Ce programme sera défini subséquemment dans le rapport.

La présentation du processus qui a été esquissé ci-haut a mis l'accent sur les actions de l'État québécois. Il importe toutefois de souligner que dès l'étatisation de l'aide sociale, certains acteurs communautaires et populaires se sont mobilisés dans le but d'optimiser les mesures d'assistance sociale et de contester diverses décisions qui leur paraissaient aller à l'encontre des valeurs fondatrices du programme d'aide sociale, de la sécurité et de la dignité des personnes assistées sociales. Au cours de leur évolution, les programmes d'aide financière de dernier recours au Québec ont eu tendance à délaissier les visées initiales et à adopter une tangente plus néolibérale en ce qui a trait aux valeurs qui définissent ces programmes (Brunet et al., 2011 : 18).

1.2.2 L'émergence de l'idéologie néolibérale au Québec et politiques actuelles

Les transformations qu'ont subies les programmes d'aide financière de dernier recours entre 1969 et aujourd'hui s'inscrivent dans un contexte particulier. Les années 1970 et 1980 sont marquées par la fin des Trente glorieuses et par une récession mondiale qui s'accompagne d'une augmentation du chômage et d'une accentuation des déficits des gouvernements. En outre, au cours des années 1980, l'idéologie néolibérale émerge au Québec et ailleurs dans une situation de mondialisation des marchés, poussant les États à être compétitifs les uns vis-à-vis les autres. Depuis les années 1990, l'équilibre budgétaire et le déficit zéro sont devenus les principaux mots d'ordre pour gérer le budget de l'État. Tous ces éléments participent de loin ou de près aux

modifications touchant la structure et les visées des programmes d'aide financière de dernier recours. L'idée ici n'est pas de juger du bien-fondé de ces réformes, mais de souligner que, pour plusieurs auteurs, ces changements s'inscrivent dans le cadre de l'idéologie néolibérale.

L'idéologie néolibérale : autonomie, responsabilité individuelle et employabilité

Les changements législatifs présentés dans la section précédente s'inscrivent plus largement dans un changement d'idéologie politique, concept qui peut être défini comme un ensemble d'idées constituant un système philosophique, conditionnant le comportement de ceux qui y adhèrent et guidant l'ensemble des pratiques, des faits, des institutions et des décisions d'un gouvernement, d'un état ou d'une société (Gabel : 2017). Depuis les années 1970, le néolibéralisme guide un nombre croissant de décisions politiques à travers le monde. C'est au tournant des années 1980 que cette idéologie pénètre les frontières de la politique québécoise. Définir le néolibéralisme nécessite la prise en compte de la définition même de ce qu'est une idéologie, du libéralisme et des changements prévus par ce nouveau modèle. Ainsi, ce travail exhaustif dépasse largement les visées de notre recherche et nous nous contentons de ne retenir que quelques informations pertinentes. D'entrée de jeu, il importe d'inscrire le développement de la pensée néolibérale comme une réaction contre « l'interventionnisme étatique et l'État providence » (Gill, 2004 : 16). Les fondateurs² de ce courant dénonçaient l'« égalitarisme », valeur centrale de l'État providence, comme étant « une atteinte à la liberté et [présentaient] l'inégalité comme une valeur indispensable et condition de l'efficacité économique » (Gill, 2004 : 16). De plus, il est entendu par néolibéralisme, une idéologie prônant le désengagement de l'État, la libéralisation complète des marchés, l'hégémonie du secteur privé, la réglementation minimale et la globalisation (Gill, 2004 : 10 et 12).

C'est sous le gouvernement libéral de Robert Bourassa que la pensée néolibérale commence à orienter de plus en plus les décisions politiques au Québec. De fait, entre 1985 et 1994, la politique économique qu'il mène s'inscrit dans la logique néolibérale : « privatisation, déréglementation, compressions budgétaires, diminution de la taille du gouvernement, tarification des services publics, rentabilisation, retour au libre jeu des forces du marché, fiscalité favorable à

² Maurice Allais, Milton Friedman, Ludwig von Mises et Lionel Robbins, économistes et fondateurs de la Société du Mont-Pèlerin qui vise à « combattre le keynésianisme et les mesures sociales de l'État providence » (Gill, 2004 : 16).

l'investissement privé » (Gill, 2004 : 26). Ensuite, la logique néolibérale s'est poursuivie, à différents degrés, dans les gouvernements successifs qui ont par la suite été au pouvoir. En 1996, par exemple, le gouvernement du Parti québécois s'engage dans un projet d'élimination du déficit provincial (Gill, 2004 : 37). Pour ce faire, il coupe radicalement dans le financement public de la santé et de l'éducation (Gill, 2004 : 37). Plus récemment, le gouvernement libéral de Philippe Couillard a, depuis 2014, imposé des mesures de réduction budgétaire dans le secteur public, notamment dans le secteur communautaire et dans l'aide financière de dernier recours (IRIS, 2016). En 2016, le MTESS instaurait la *Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi, ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi*. Comme il le sera démontré sous peu, cette dernière visait à réduire le montant de la prestation d'aide sociale des nouveaux bénéficiaires sans contrainte si ces derniers ne respectent pas les conditions d'admissibilité convenues par cette nouvelle mesure. Ces quelques exemples rendent compte d'un désengagement progressif de l'État québécois et du caractère néolibéral vers lequel il tend en procédant peu à peu à un transfert de responsabilités vers l'individu (Hache, 2007 : 2). En effet, l'État déplace « ses responsabilités traditionnelles propres à l'État providence aux individus et institutions privées (éducation, sécurité, travail, etc.) (Hache, 2007 : 2). Dans *La responsabilité, une technique de gouvernementalité néolibérale*, Emilie Hache démontre comment ce transfert de responsabilités s'articule : le gouvernement doit « rendre indésirable un certain type de comportement » et conjointement, « rendre désirable un autre type de comportement dit responsable » (Hache, 2007 : 3). Elle transpose ensuite cette explication dans les changements idéologiques des gouvernements :

On peut prendre l'exemple de la sécurité sociale, un des piliers de cet État providence. Rendre indésirable le rapport de dépendance à l'État providence consistera à associer progressivement redistribution et assistance, et identifier celui ou celle qui touche des aides de l'État à un assisté. Cette indésirabilité se décline différemment selon les classes sociales : si les personnes défavorisées sont perçues et ont à se concevoir ici comme des assistés, des parasites, à l'inverse les personnes favorisées doivent en arriver à considérer que toute redistribution de l'État touchée par elles serait un abus et qu'il serait immoral de leur part de « profiter » des aides de l'État (Hache, 2007 : 3).

Ainsi, le déplacement de la responsabilité des conditions économiques et sociales des individus vers les personnes elles-mêmes vient conjointement avec la dévalorisation de ceux qui dépendent financièrement de l'État. En ce sens, Hache place au cœur du néolibéralisme les notions de

responsabilité individuelle, d'autonomie et d'emploi. De fait, la responsabilité individuelle passe par la capacité à une prise en charge matérielle de soi-même (Hache, 2007 : 5). Dans son article, elle ajoute que l'autonomie morale se mesure notamment par « la capacité à pourvoir à ses propres besoins, à poursuivre ses propres ambitions » (Hache, 2007 : 5). Selon Marcelo Otero, l'autonomie et la responsabilité individuelle caractérisent la normativité contemporaine (Otero, 2008 : 140). Il ajoute que l'adaptation sociale est nécessaire à quiconque souhaite être autonome dans sa trajectoire de vie et que tout individu est jugé comme étant le seul responsable de ce qui lui arrive ou lui arrivera (Otero, 2008 : 140).

Bien que les auteurs mentionnés précédemment ne parlent pas de l'importance accordée à l'emploi, l'autonomie financière n'est possible que par une participation au marché de l'emploi. La notion d'employabilité apparaît au cours des années 1980 et s'inscrit pleinement dans l'idéologie néolibérale. Comme il a déjà été mentionné, les changements législatifs concernant les programmes d'aide financière de dernier recours tendent, dès la fin des années 1970, à considérer l'employabilité comme critère de classification des personnes assistées sociales. Bien que la notion d'employabilité ait brièvement été définie précédemment, il convient ici d'y apporter des précisions afin d'expliquer son rapport avec l'idéologie néolibérale. L'employabilité consiste en « l'adéquation entre certaines caractéristiques [d'une] personne et la nature des emplois disponibles sur le marché » (Provost, 1989 : 7). En d'autres mots, l'employabilité d'une personne est évaluée selon la concordance entre ses caractéristiques personnelles et celles recherchées par le marché de l'emploi. Plusieurs indicateurs sont nécessaires pour permettre de mesurer l'employabilité : qualifications professionnelles (expériences et éducation), isolement social, estime de soi, désir de quitter l'aide sociale, recherche active d'emploi et perspectives d'avenir (Provost, 1989 : 7). Ainsi, c'est sur la base de ces six indicateurs qu'il est possible de désigner « l'espérance objective ou la probabilité plus ou moins élevée que peut avoir une personne à la recherche d'un emploi d'en trouver un » (Provost, 1989 : 6). Dans ce contexte, les rapports entre prestataires d'aide financière de dernier recours et les fonctionnaires avec lesquels ils doivent traiter de leur dossier s'objectivent. Comme Monique Provost le mentionne, cette gestion des personnes assistées sociales relève de « la systématisation progressive d'un mode d'explication du chômage et de l'exclusion du travail... » (Provost, 1989 : 4). Le mode d'explication dont traite Provost est l'employabilité. Cette évaluation de la capacité à intégrer le marché de l'emploi prend

de plus en plus de place dans le programme d'aide sociale et partout sur ce marché. Ce tournant marque une intensification des mesures visant un retour à l'emploi au sein du Programme d'aide sociale. Or, ce système d'évaluation des personnes nécessitant de l'aide financière a aussi des répercussions dans la société. Il tend à modifier le regard social envers les prestataires d'aide financière de dernier recours. En ce sens, il devient de plus en plus dévalorisé pour un individu de percevoir un montant versé par l'État si ce dernier est, selon les critères d'employabilité, apte au travail. Il importe de rappeler que cette logique n'est pas propre au Québec. Elle touche plus largement l'ensemble des pays occidentaux, mais à des degrés différents.

L'intégration des normes de responsabilité individuelle, d'autonomie et de l'emploi par la société québécoise et son État favorise un jugement sévère envers tout individu qui ne répond pas à ces injonctions. Le désengagement progressif de l'État québécois ainsi que la valorisation de l'injonction de l'emploi continuent de marquer les politiques actuelles à l'égard des programmes d'aide financière de dernier recours.

Les politiques gouvernementales actuelles au Québec

L'année 2016 a été marquée par l'adoption de la *Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi, ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi* par le gouvernement québécois. Médiatisée sous le nom de *projet de loi 70*, elle vise la modification de plusieurs articles de loi déjà en vigueur et met en place le *Programme objectif emploi* (POE). Selon le document produit par l'Assemblée nationale sur cette loi, le POE vise l'établissement d'un plan d'intégration à l'emploi à tous les nouveaux demandeurs d'assistance sociale. (Assemblée nationale, 2015 : 2). En fonction des modalités de ce programme, les personnes effectuant une première demande d'aide sociale qui sont sans contrainte³ sont dans l'obligation de participer à des activités d'intégration à l'emploi sous peine de subir une baisse substantielle de leur prestation d'aide sociale. Cette mesure s'oppose à l'engagement que le gouvernement avait pris en 2002 avec la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* qui abolissait les pénalités monétaires. Le POE s'échelonne sur une période de 12 à 24 mois⁴. Dès le mois suivant la première demande

³ Seuls les nouveaux demandeurs (sans contrainte) d'une prestation d'aide sociale sont touchés par le POE. La loi ne prévoit rien de particulier pour les personnes qui bénéficiaient déjà d'une aide financière.

⁴ Si au terme de cette période, la personne assistée sociale n'a pas décroché d'emploi, mais qu'elle a pris part au programme qui avait été développé pour elle, ses prestations ne s'en voient pas affectées.

d'aide financière, le demandeur doit prendre part aux mesures imposées par le *Programme objectif emploi*. À la suite d'une rencontre avec un agent du centre d'emploi, un plan personnalisé est conçu pour chaque demandeur. Ce plan comprend des « mesures [qui] sont axées [...] sur la recherche intensive d'un emploi, sur la formation ou l'acquisition de compétences ou sur toutes autres démarches adaptées à » la situation du demandeur (Assemblée nationale, 2015 : 11). Le nouveau demandeur se voit dans l'obligation de respecter le plan qui a été conjointement développé par lui et un agent du centre d'emploi sous peine que sa prestation d'aide sociale qui est habituellement de 628 \$ par mois soit réduite à 404 \$ (Labrie, 2016 : 32). Selon le document de l'Assemblée nationale traitant du *Projet de loi 70*, s'il y a un manquement aux obligations prévues, le gouvernement se réserve le droit de refuser ou de cesser le versement de l'aide financière (Assemblée nationale, 2015 : 12). L'objectif du gouvernement, par cette mesure, est de motiver les personnes assistées sociales sans contrainte à réintégrer rapidement le marché de l'emploi. Les mesures de pénalisation qu'impose le gouvernement aux prestataires d'aide sociale sont jugées excessives par les militants qui s'opposent à celles-ci. Selon ces derniers, le montant de 628 \$ par mois est largement insuffisant pour combler les besoins de base d'un individu. Une amputation de près de 40 % de ce montant place donc la personne assistée sociale en situation de précarité extrême. En outre, il a été démontré que ce type de mesures coercitives est inefficace comme moyen pour assurer un retour sur le marché de l'emploi et dommageable pour la sécurité financière des assistés sociaux. (Arseneault, 2016 : 23). À la lumière de ce qui a été exposé précédemment dans le chapitre, tout indique que l'implantation du Programme objectif emploi s'inscrit en continuité avec le changement idéologique entamé au Québec depuis les années 1980. Les mesures d'incitation à l'emploi occupent ainsi une place de plus en plus grande au sein des programmes d'aide sociale depuis son implantation en 1969. On peut dire que les nouvelles mesures instaurées par le gouvernement en 2017 s'éloignent encore davantage de la visée initiale du programme d'aide sociale établi en 1969. Selon le sociologue Serge Paugam, « dans un pays où le système d'assistance est universel et s'appuie sur les principes de citoyenneté et de justice sociale, les conceptions sociales face à la pauvreté ne seront pas les mêmes que dans une société où le système est résiduel et basé sur l'autonomie et la responsabilisation individuelle » (Paugam cité par Landry, 2007 : 20). Dès lors, on peut croire que les modifications apportées aux programmes d'aide financière de dernier recours de leur implantation à aujourd'hui tendent à affecter de manière

négative les représentations sociales qu'ont les Québécois à l'égard des personnes assistées sociales.

Ce premier chapitre a permis de rendre compte du contexte général dans lequel s'inscrit notre recherche. D'abord, les différents programmes d'aide financière de dernier recours ont été exposés afin de comprendre la visée prévue par le gouvernement québécois dans sa prise en charge de la pauvreté. Ensuite, l'historique de l'instauration et des modifications apportées aux programmes d'aide sociale a été mis en relation avec l'arrivée, dans les années 1980, des politiques québécoises à caractère néolibéral. Il est effectivement possible d'observer, depuis 1969, la tendance des gouvernements au pouvoir à s'éloigner tranquillement de la visée première des programmes de soutien financier : le respect des droits et de la dignité humaine. Ce chapitre s'est conclu en présentant les politiques gouvernementales actuelles portant sur la pauvreté et l'exclusion sociale au Québec.

Chapitre 2 : Problématique

Ce chapitre a pour objectif de poser les bases conceptuelles de la recherche. Les notions centrales, que sont les concepts de représentations sociales, de préjugés, de stéréotypes, de pauvreté et d'assistance sociale, y sont définies. Afin de comprendre comment les préjugés et les stéréotypes se construisent, s'articulent et sont entretenus dans une population donnée, nous avons recours à la théorie de la déviance. Cette approche permet de faire le lien entre les préjugés et les stéréotypes négatifs ainsi que la stigmatisation qui touchent les personnes en situation de pauvreté et les personnes assistées sociales. Les préjugés et les stéréotypes négatifs qui sont véhiculés à leur égard ont pour conséquence de les maintenir dans une situation de pauvreté et d'assistance sociale et, par le fait même, d'entretenir les représentations sociales négatives à leur égard.

2.1 Les représentations sociales, les stéréotypes et les préjugés

À la lumière du questionnement du *Collectif pour un Québec sans pauvreté* qui, rappelons-le, porte sur les représentations sociales que les résidents de la ville de Québec entretiennent à l'égard des personnes assistées sociales et des personnes en situation de de pauvreté, il importe de définir la notion de représentations sociales. Celle-ci comprend plusieurs sous-catégories dont celles de préjugé et de stéréotype qui, comme nous le verrons ultérieurement, sont deux concepts clés pour l'analyse des discours.

2.1.1 Représentations sociales

Le concept de représentations sociales est grandement utilisé en sciences sociales notamment en psychologie sociale et en sociologie. La sociologue Denise Jodelet définit ainsi la représentation sociale :

[...] une forme de connaissance, socialement élaborée et partagée, ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social. Également désignée comme « savoir de sens commun », ou encore « savoir naïf », « naturel », cette forme de connaissance est distinguée, entre autres, de la connaissance scientifique. Mais elle est tenue pour un objet d'étude aussi légitime de cette dernière en raison de son importance dans la vie sociale, de l'éclairage qu'elle apporte sur les processus cognitifs et les interactions sociales. (Jodelet, 1994 : 36-57).

En ce sens, les représentations sociales consistent en une façon de se représenter le monde que nous expérimentons quotidiennement. Elles sont construites socialement et influencent concrètement en retour, les actions qui sont posées dans l'espace social. Elles s'appuient sur des croyances collectives, des connaissances véridiques ou non et des opinions qui sont véhiculées dans le sens commun. Jodelet explique aussi qu'une représentation sociale a toujours lieu entre un objet et un sujet, c'est principalement les caractéristiques de l'un qui affecteront l'autre (Jodelet, 1994 : 36-57). Le contenu d'une représentation sociale est une simplification, une schématisation (Boyer, 2017 : 62). Elle sert à « catégoriser, juger, ou expliquer son environnement immédiat » (Moliner et Rateau, 2009 : 8). Les représentations sociales ne permettent pas de saisir le caractère complexe de la réalité sociale, mais le recours à celles-ci permet aux acteurs sociaux de fonctionner dans un espace et un imaginaire collectif communs. Elles s'inscrivent dans un contexte sociohistorique donné et peuvent donc varier en fonction des époques et des sociétés ainsi que des valeurs et des normes qui y sont véhiculées. Bien qu'elles soient un construit social, les représentations sociales peuvent se moduler selon les individus en fonction de leur parcours (Moliner et Rateau, 2009 : 8).

Il importe de préciser que ce concept de représentations sociales est très large et qu'il englobe une pluralité d'éléments tels que des valeurs, des croyances, des attitudes, des opinions et des images (Jodelet, 1994 : 36). C'est toutefois sur les sous-catégories des préjugés et des stéréotypes que nous nous attardons plus spécifiquement. Celles-ci se définissent selon des frontières spécifiques et se distinguent donc l'une de l'autre, même si de manière générale, elles sont grandement interreliées.

2.1.2 Préjugés et stéréotypes : deux concepts à distinguer

Dans le sens commun, les stéréotypes et les préjugés sont des termes interchangeables qu'il importe cependant de distinguer. Bien qu'il convient d'associer ces deux notions puisqu'elles sont « deux formes de jugement catégoriel (c'est-à-dire basés sur la catégorisation d'autrui au sein d'un groupe social) », elles présentent des différences (Klein et al., 2005 : 56).

2.1.2.1 Préjugés

Le préjugé consiste en « un jugement a priori, une opinion préconçue relative à un groupe de personnes donné ou à une catégorie sociale » (Morchain et al., 1996 : 15). C'est donc une attitude favorable ou défavorable ressentie par un individu à l'égard d'une personne ou d'un groupe. « En tant qu'attitudes, ils [les préjugés] constituent un jugement de valeur simple à l'encontre d'un groupe social ou d'une personne appartenant à ce groupe. Le préjugé est ainsi fortement teinté du point de vue affectif et émotionnel. » (Morchain et al., 1996 : 15). Enfin, il se fonde sur l'absence de connaissances par rapport à la personne ou au groupe vers qui il est dirigé. Le préjugé peut néanmoins se moduler selon les connaissances ou les croyances acquises sur le ou les individu(s) qui en sont la cible. Il est possible qu'une personne voie ses préjugés devenir plus négatifs ou plus positifs en fonction de l'acquisition de nouvelles connaissances sur autrui.

2.1.2.2 Stéréotypes

Les stéréotypes sont définis comme « des croyances concernant les caractéristiques partagées par les membres d'un groupe ou d'une catégorie sociale » (Morchain et al., 1996 : 3). Ils ont une valeur de connaissance, alors que « les préjugés sont caractérisés par leur charge affective » (Morchain et al., 1996 : 15). Il importe toutefois de mentionner que les stéréotypes peuvent être basés sur des connaissances véridiques ou non en ce qui concerne « les attributs de la catégorie, ses comportements, les caractéristiques physiques de ses membres ou leurs traits de personnalité » (Delouée et Légal, 2005 : 19). Les stéréotypes consistent donc en un ensemble d'images mentales qui influencent la façon de percevoir le réel et les groupes sociaux. Affirmer que les assistés sociaux sont « lâches » ou « profiteurs » représente un stéréotype, tandis que le fait de ressentir de la haine pour ceux-ci représente un préjugé. En outre, il existe deux façons de concevoir le lien qui existe entre préjugé et stéréotype. La première veut que le préjugé se fonde sur le stéréotype. La seconde stipule que le stéréotype est construit à partir d'un préjugé et vise donc à rationaliser une attitude par des « connaissances » (Klein et al., 2005 : 56).

Les stéréotypes sont transmis et appris aux membres d'une société par un processus de socialisation dans lequel chaque individu incorpore les principales valeurs de son environnement social (Delouée et Légal, 2005 : 9). C'est ce qui explique que les stéréotypes sont, en règle générale, figés et immuables (Boyer, 2017 : 63). Le recours à la catégorisation permet aux

membres d'une société d'accroître les similitudes des gens d'un même groupe tout en amplifiant les différences entre des groupes distincts. Ainsi, l'imaginaire collectif en vient à homogénéiser les membres d'une catégorie sociale, alors que dans la réalité, ces derniers sont tous singuliers. En guise de précision, il importe de souligner que ce sont autant des aspects négatifs que positifs qui participent à la construction de stéréotypes. C'est ce qui fait qu'une panoplie de stéréotypes ont cours dans l'espace social et qu'un même individu peut être identifié à plusieurs d'entre eux en fonction de l'âge, du genre, de l'appartenance ethnique ainsi que de la classe sociale, pour ne nommer que ceux-là.

2.1.2.3 Les préjugés et les stéréotypes : socialisation et fonctions

Les définitions de représentations sociales, de préjugés et de stéréotypes exposées ci-haut permettent de saisir la complexité en jeu lorsqu'il s'agit de percevoir l'autre. Les groupes sociaux se représentent les uns les autres en fonction de croyances, de connaissances, d'attitudes qui sont véhiculées dans l'espace social. C'est au cours de sa socialisation qu'un individu intériorise quels sont les groupes valorisés ou non. Il apprend à étiqueter divers groupes sociaux et à leur associer un ensemble de caractéristiques qui sont propres à ses membres. Bien que ce processus soit issu d'une série de constructions sociales, les conséquences qu'il a sur les individus et sur la façon dont ils se représentent les uns les autres sont bien réelles. En outre, plusieurs auteurs, dont Henri Tajfel, spécialiste de la psychologie sociale, identifient une fonction aux représentations sociales, et plus spécifiquement aux stéréotypes qui ont cours dans une société, soit celle d'avantager et de renforcer les groupes dominants en justifiant leur supériorité (Tajfel cité par Morchain et al., 1996 : 5). Ainsi, les stéréotypes et les préjugés à connotation négative peuvent mener à des inégalités sociales et parfois même, à l'exclusion sociale. La compréhension de ceux-ci peut donc permettre d'identifier les rapports de domination que subissent les personnes en situation de pauvreté et plus précisément les personnes assistées sociales.

Ce que nous avons exposé dans cette section nous permet de justifier notre choix de concepts afin d'opérationnaliser notre question de recherche. Nous nous intéressons donc aux représentations sociales que les résidents de l'agglomération de Québec ont des personnes assistées sociales et des personnes en situation de pauvreté. Nous entendons étudier les représentations sociales à partir des stéréotypes et des préjugés qui ressortiront des entrevues que nous avons menées. Comme nous

l'avons vu précédemment, ces deux notions sont complémentaires et s'influencent mutuellement. En ce sens, elles sont indissociables et il est difficile d'arriver à les distinguer empiriquement. Il est donc nécessaire de les étudier conjointement.

2.2 L'étude des préjugés et des stéréotypes à travers le prisme de la déviance

Tel que nous venons de l'exposer, les stéréotypes ont pour fonction de légitimer la structure sociale en place, ainsi que les rapports de pouvoir qui la composent. En ce sens, c'est le groupe social dominant qui détient le plus de pouvoir qui définit les normes et les pratiques valorisées au sein de la société (Becker, 1985 : 41). Les individus qui ne répondent pas à ces normes sont considérés comme étant des déviants ou comme des « *outsiders* » au groupe selon Howard Saul Becker (Becker, 1985 : 25) et leurs pratiques sont sanctionnées de différentes façons. Dans le cadre de notre recherche, les personnes en situation de pauvreté et les personnes assistées sociales peuvent être perçues par le groupe dominant comme déviantes selon les normes de travail, de la réussite et de l'autonomie financière⁵. C'est donc ce qui justifie le recours à la déviance comme cadre d'analyse.

2.2.1 Normes et déviance

D'abord, les normes sociales dérivent de valeurs partagées par les membres d'une société ou d'un groupe. Elles « déterminent [...] les rôles et les attentes qui conditionnent les interactions entre les individus » (Demeulenaere, 2017 : par. 1). En effet, les normes régissent les comportements et les pratiques des personnes et déterminent ce qui est considéré comme « normal ». Elles sont acquises au cours de la socialisation des individus. Il est possible de distinguer deux types de normes, soient les normes juridiques et les normes morales ou éthiques. Les premières donnent lieu à des sanctions formelles qui sont régulées par des agents étatiques, tels que les policiers ou les juges. Les secondes sont sanctionnées par l'opinion publique ; les conséquences pour l'individu qui les transgressent sont donc informelles et d'ordre moral (Demeulenaere, 2017 : par. 1). Pour les personnes qui adhèrent au cadre normatif, ceux qui en dévient apparaissent comme différents et leurs pratiques semblent illégitimes, d'où la volonté de les sanctionner. La circulation de stéréotypes et de préjugés négatifs à l'égard de différents groupes de personnes considérées « déviantes » agit donc

⁵ Les normes de travail, de réussite financière et d'autonomie seront explicitées dans un chapitre ultérieur.

comme une sanction morale. Cette dernière a une double visée, soit celle de corriger ou de redresser ceux qui transgressent la norme et celle de valoriser les « conformes » quant à leur adhésion à celle-ci (Goffman, 1963 : 150). Les normes font partie d'un « stock » de connaissances de sens commun par lesquelles les individus orientent leurs actions et anticipent celles d'autrui. Par leurs actions quotidiennes, les acteurs participent à la reproduction et à la réactualisation des normes. Ainsi, pour les « conformes », celles-ci apparaissent comme allant de soi. C'est pour cette raison que lorsqu'un individu transgresse une norme largement intériorisée par les membres d'une société donnée, ces derniers le vivent comme une confrontation. Notons qu'individuellement, nous ne sommes pas toujours conscients de ce processus.

« Pour exister comme question sociale, la déviance suppose la réunion de trois éléments : une norme, une transgression de cette norme et une réaction sociale à la transgression de cette norme » (Mucchielli, 2014 : par. 2). La première théorisation de la déviance est le fruit du travail de Robert K. Merton. Selon lui, la pratique d'un acte considéré comme étant déviant émerge dans une tension entre les buts fixés par une société et les moyens permettant de les atteindre. Au sein d'une structure sociale inégalitaire, les moyens jugés comme légitimes ne permettent pas à tous l'atteinte de ces buts (Merton, 1968 [1939] : 406). Dans le développement d'une typologie sur les différentes techniques d'adaptation à cette tension entre les buts et moyens, Merton aborde le fait que dans une structure sociale inégalitaire, il est inévitable de voir apparaître des comportements jugés comme déviants (Merton, 1968 [1939] : 416). Le principal élément qu'il importe de retenir pour la présente recherche est celui selon lequel il existerait des moyens perçus comme légitimes ou non par les membres d'une société pour arriver à des fins déterminées.

Jusqu'à ce que Howard Saul Becker réalise ses travaux sur la déviance, la définition la plus largement acceptée de cette notion était la suivante : la transgression d'une norme acceptée par la majorité (Becker, 1985 : 32). Toutefois, Becker y apporte une nuance importante. Il mentionne que « les groupes sociaux créent la déviance en instituant des normes dont la transgression constitue la déviance, en appliquant ces normes à certains individus et en les étiquetant comme des déviants » (Becker, 1985 : 32). Bien que les deux définitions exposées semblent similaires, celle de Becker rend compte du caractère social de la déviance. En effet, une personne ou un comportement déviant l'est toujours par rapport à une norme socialement construite. La déviance

n'est donc pas intrinsèque à une action ou à un individu, mais dépend des réactions d'autrui. Dans le cadre de notre recherche, nous adoptons la conception de la déviance qui veut qu'elle résulte d'un jugement social. « Le déviant est celui auquel cette étiquette a été appliquée avec succès et le comportement déviant est celui auquel la collectivité attache cette étiquette » (Becker, 1985 : 33). En ce sens, la personne déviante apparaît comme en marge et étrangère au groupe adhérant à la norme. Enfin, les notions de norme et de déviance peuvent nous éclairer sur la perception que les gens ont des personnes assistées sociales et des personnes en situation de pauvreté. Tel que nous l'avons souligné précédemment, les normes de travail, de réussite financière, d'autonomie et de responsabilité individuelle sont largement acceptées dans la société québécoise. Les personnes en situation de pauvreté et les personnes assistées sociales peuvent sembler dévier à différents degrés de l'une ou de l'ensemble de ces normes. Elles peuvent donc paraître comme « déviantes » face aux gens, qui eux, s'y conforment. Cette dualité entre ceux qui adhèrent aux normes et ceux qui en dévient crée donc une rupture entre les membres d'une société. C'est dans cette opposition que se développent et se cristallisent les stéréotypes et les préjugés. Il existe évidemment d'autres éléments qui participent à leur formation. En guise d'exemple, certains sociologues, tel que Marc E. Lipiansky, associent l'émergence de préjugés et de stéréotypes négatifs à un transfert d'agressivité vers un bouc émissaire. Dans une société où les pulsions agressives sont considérées comme un acte déplacé, les individus sont contraints de les intérioriser et de les canaliser ce qui donne lieu à l'usage de mécanismes de sublimation (Lipiansky, 1996 : 10). Néanmoins, dans le cadre de cette recherche, nous nous concentrons sur l'analyse des stéréotypes et des préjugés par le prisme de la déviance.

2.2.2 Stigmate

La notion de stigmate développée par Erving Goffman est également pertinente à la compréhension des stéréotypes et des préjugés qui sont attribués aux personnes en situation de pauvreté et aux personnes assistées sociales. Goffman emploie le terme de stigmate dans le but de « désigner un attribut qui jette un discrédit profond » sur une personne ou sur un groupe (Goffman, 1963 : 13). Il importe de préciser que l'attribut peut aussi bien être physique que psychique. Un stigmate n'est pas intrinsèque à un attribut, mais il se construit dans un rapport social (Goffman, 1963 : 13). Selon Goffman, les individus peuvent être catégorisés comme « normaux » ou « stigmatisés ». Il est entendu par « normaux » les personnes qui se conforment à la norme. Ce

terme n'implique aucun jugement de valeur et est largement utilisé dans la littérature scientifique traitant de la déviance. La personne « normale » se comporte selon les attentes socialement établies. Il y a donc un rapport de concordance entre ce qui est attendu d'elle et la réalité. Par contre, lorsqu'un individu possède un stigmate particulier, il est alors disqualifié en raison de celui-ci. Comme le stigmate dévie de ce qui est attendu, il y a un rapport de non-concordance entre le réel et ce que l'imaginaire collectif s'attend à rencontrer. Goffman élabore trois types de stigmates : les monstruosité du corps, les stigmates tribaux et les tares du caractère (Goffman, 1963 : 14). La première catégorie de stigmate regroupe les diverses difformités du corps alors que la seconde comprend, entre autres, la nationalité ou la religion qui peuvent se transmettre de génération en génération. Le type de stigmate qui nous intéresse dans le cadre de la recherche est celui de « tare du caractère » qui, selon sa définition, prend chez les « conformes », « l'aspect d'un manque de volonté, de passions irrépressibles ou antinaturelles, de croyances égarées et rigides, de malhonnêteté... » (Goffman, 1963 : 14). Ainsi, celui-ci peut se rapporter aux personnes en situation de pauvreté et aux personnes assistées sociales. Notons qu'une personne peut être stigmatisée même si elle ne possède pas l'attribut pour lequel elle l'est. En guise d'exemple, une personne assistée sociale pourrait être stigmatisée par un individu qui se représenterait les membres du groupe dont elle fait partie comme n'ayant pas de volonté. Il lui accolerait donc ce stigmate en se fondant sur un stéréotype qu'il entretient. En regard de ce qui vient d'être énoncé, le stigmate peut être vu comme un processus social et ne réside non pas en une caractéristique essentielle à une personne. La stigmatisation mène dans plusieurs cas à une disqualification et à l'exclusion.

L'un des traits fondamentaux du processus de stigmatisation réside dans une séparation entre le « eux » et le « nous » qui crée une distance sociale entre ces entités. Les personnes dites conformes constituent le groupe du « nous » puisqu'elles partagent l'adhésion et la valorisation des mêmes normes. À l'opposé, les individus qui les transgressent se voient mis à distance par le premier groupe. Ainsi, « les personnes étiquetées sont placées dans des catégories distinctes qui impliquent un degré de séparation entre "eux" et "nous" » (Lacaze, 2018 : 189). Il importe de préciser qu'une personne faisant partie du « eux » peut enfreindre une norme sans toutefois la dévaloriser. C'est notamment le cas d'une personne assistée sociale qui, momentanément ou de façon permanente, se retrouve dans l'impossibilité de travailler bien qu'elle adhère aux normes de l'emploi et de l'autonomie financière. Ajoutons que les stéréotypes et les préjugés se construisent dans la distance

qui sépare le « eux » et le « nous » et celle-ci participe simultanément à leur accentuation et à leur perpétuation. La possibilité de combattre la stigmatisation repose « sur notre habileté à comprendre les processus du stigmaté, les facteurs qui produisent et entretiennent ces processus » (Lacaze, 2008 : 195).

Pour conclure cette section, il importe de se rappeler que les notions de stéréotypes et de préjugés ainsi que l'analyse en termes de déviance sont intimement liées. Afin de saisir la subtilité qui distingue les concepts de stigmaté, de déviance, de stéréotypes et de préjugés, nous présentons un exemple en ayant recours à la catégorie des personnes assistées sociales. Un stigmaté qui peut leur être attribué serait celui de ne pas travailler et d'être dépendant financièrement de l'État. Ainsi, le stigmaté est un comportement jugé « anormal », il constitue donc une déviance. Dans le même ordre d'idée, un préjugé serait d'éprouver du mépris à l'égard des personnes assistées sociales qui se fonde sur les stigmatés et/ou sur les stéréotypes qui sont véhiculés dans l'imaginaire collectif. Enfin, un stéréotype pourrait être de mentionner que les assistés sociaux ne veulent pas travailler ou qu'ils ne savent pas gérer leur argent. Ces exemples démontrent le rapport étroit qu'entretiennent les notions de stigmaté, de déviance, de stéréotype et de préjugé. Il convient donc de dire qu'elles s'influencent mutuellement et qu'elles participent à définir la perception que les individus ont à l'égard des autres.

2.3 La pauvreté

Cette partie vise à présenter le concept de pauvreté. En premier lieu, le caractère complexe de cette notion est exposé. En second lieu, la dualité entre « bon pauvre » et « mauvais pauvre » est explicitée de façon à rendre compte de son évolution. En outre, nous mettons en relation le « bon pauvre » et les personnes assistées sociales avec contrainte à l'emploi ainsi que le « mauvais pauvre » et les personnes assistées sociales sans contrainte.

2.3.1 La pauvreté : un concept multidimensionnel et non-consensuel

Il importe d'entrée de jeu de souligner que le concept de pauvreté ne donne lieu à aucun consensus dans la littérature scientifique des sciences sociales (Mercier, 1994 : 7). Les définitions du concept de pauvreté ont considérablement évolué au cours du dernier siècle et continuent d'être une source de débat dans le milieu scientifique (Bresson, 2015 : 29). En effet, la pauvreté est une notion

complexe et multidimensionnelle qui peut être abordée sous différents angles. Même lorsque la définition de la pauvreté se limite aux dimensions économique et matérielle, il est possible de distinguer deux types de pauvreté : la pauvreté absolue et la pauvreté relative. La première fixe un seuil absolu qui trace une frontière entre les individus que l'on peut qualifier de pauvres versus ceux qui ne le sont pas (Mercier, 1994 : 10). La seconde postule plutôt que la pauvreté est contextuelle à une société donnée. Une personne peut donc être considérée comme pauvre dans une société alors que dans une autre, elle ne le serait pas (Mercier, 1994 : 11 et 13). En ce sens, la deuxième définition offre un regard plus nuancé et complet du phénomène et selon Maryse Bresson, elle serait mieux adaptée pour rendre compte de la pauvreté dans les pays riches (Bresson, 2015 : 29). Ces deux types de définitions ont été critiqués pour leur caractère partiel. Des chercheurs ont tenté d'utiliser les forces de chacune d'elles. C'est notamment le cas d'Amartya Sen, économiste, qui « [...] concilie les approches absolues et relatives en affirmant que “La pauvreté est une notion absolue dans l'espace des capacités [capabilités], mais [...] très souvent elle prendra une forme relative dans l'espace des biens ou de leurs caractéristiques” » (Gaudreault, 2013 : 9). Par capacité, il peut être entendu la liberté dont bénéficie un individu pour réaliser ses objectifs et ses rêves. En ce sens, il importe de préciser que la pauvreté ne touche pas seulement la sphère économique. Une personne peut être considérée comme pauvre en termes de réseau social ou de scolarisation par exemple. Ainsi, la pauvreté peut toucher de multiples facettes de la vie d'un individu et donc, diminuer ses capacités. C'est pour cette raison que la définition proposée par Sen nous semble particulièrement intéressante et complète.

Enfin, il est possible d'aborder le phénomène de la pauvreté selon trois approches distinctes. L'approche culturelle rend compte de la pauvreté comme étant une culture qui se perpétue de génération en génération. Cette façon d'étudier la pauvreté a largement été contestée puisque des recherches ont montré l'accessibilité à la mobilité sociale. Il est donc faux d'affirmer qu'une situation de pauvreté est, dans tous les cas, permanente et insurmontable (Mercier, 1994 : 14). Néanmoins, il convient de mentionner qu'il est très difficile pour une personne en situation de pauvreté d'accéder à un rang socioéconomique supérieur. La seconde approche, dite structurelle, explique la pauvreté par des causes liées aux systèmes économique et social. C'est donc l'organisation sociale qui crée et maintient le phénomène de pauvreté (Mercier, 1994 : 14). Ce faisant, les crises économiques ainsi que les variations du taux de chômage dans une population

donnée influencent fortement le nombre de personnes qui sont en situation de pauvreté. À titre d'exemple, une explication dite structurelle serait de dire que « Quand le taux de chômage diminue, le nombre de prestataires en fait tout autant » (Arsenault, 2016 : 15). Enfin, il y a l'approche individuelle qui, elle, est une conception plus libérale évoquant la pauvreté résiduelle. Celle-ci témoigne d'une incohérence entre l'enrichissement du collectif et l'incapacité pour certains individus de subvenir à leurs besoins (Mercier, 1994 : 16). Cette approche impute aux individus une large part de responsabilité dans la situation de pauvreté qu'ils vivent. En somme, les auteurs s'entendent sur le fait que « La pauvreté existe et trouve sa signification dans un rapport d'interaction sociale » et l'on ne peut pas lui prêter un caractère absolu tributaire de la personne ou du contexte socio-économique (Mercier, 1994 : 8). Elle se manifeste en effet toujours dans un rapport social.

2.3.2 Le « bon pauvre » versus le « mauvais pauvre »

Il existe une dichotomie entre le « bon pauvre » et le « mauvais pauvre ». Comme nous l'avons exposé dans le premier chapitre, celle-ci prend racine bien avant l'instauration des programmes d'aide financière de dernier recours au Québec. Rappelons qu'avant 1969, les critères principaux sur lesquels s'appuyait la légitimité ou non d'une personne à recevoir une aide financière étaient d'ordre moral. Si un individu était un bon chrétien et qu'il agissait selon les bonnes mœurs de l'époque, une aide financière à son égard était justifiée. Dans le cas inverse, il ne remplissait pas les critères pour recevoir de l'aide. Bien qu'aujourd'hui, les motifs qui déterminent si un individu peut être caractérisé de « bon pauvre » ou de « mauvais pauvre » ne sont plus les mêmes, il existe toujours une rupture entre les deux catégories. Cette dualité se fonde maintenant sur les conditions qui ont amené un individu à vivre une situation de pauvreté et déterminent s'il est légitime ou non qu'une aide financière lui soit accordée. Notons néanmoins que certaines valeurs morales demeurent valides à toutes les époques. Prenons par exemple la paresse qui est récusée depuis plusieurs siècles. Néanmoins, les critères moraux sur lesquels s'appuyait le jugement d'une personne en situation de pauvreté avant 1969 tendent à laisser place à des éléments se fondant sur la norme de la responsabilité individuelle. Les « bons pauvres » « suscitent une sympathie, car leur sort résulte de malchance ou de facteurs hors de leur contrôle » (Gaudreault, 2013 : III). À l'inverse, les « mauvais pauvres » n'ont pas droit à la même indulgence puisqu'ils sont considérés comme étant responsables de leur situation de pauvreté et ne faisant pas le nécessaire pour se sortir

de celle-ci (Gaudreault, 2013 : III). À la lumière de ce qui vient d'être mentionné, il est possible de constater que la perception à l'égard des personnes en situation de pauvreté s'inscrit dans un contexte sociohistorique précis et qu'elle se modifie au fil des époques et des normes admises par une population. Ainsi, l'aide qui leur est accordée est définie par le contexte et la façon dont la pauvreté est perçue à un moment donné. À cet égard, Lucie Mercier mentionne que la pauvreté peut être :

[...] perçue comme un désordre auquel on associe la paresse, l'oisiveté [...]. En contrepartie, lorsque le pauvre est reconnu non responsable de sa misère, il devient utile et mérite du secours. C'est dire que, selon les perceptions d'une société, s'élaborent des mesures pour freiner la pauvreté ou dénoncer les pauvres (Mercier, 1994 : 9).

En regard de cette affirmation, on peut tracer un parallèle avec les trois paliers de prestations mis en place par l'État québécois. Les individus qui ne présentent aucune contrainte à l'emploi se voient attribuer un montant mensuel moins important que les gens ayant des contraintes temporaires et sévères. On peut donc poser l'hypothèse que c'est en raison de la « malchance » attribuable à la situation de ces dernières, ainsi qu'à leur incapacité à retourner sur le marché de l'emploi qu'elles reçoivent une prestation plus substantielle. Les individus considérés comme sans contrainte sont perçus comme étant plus responsables de leur sort puisqu'ils ont la « capacité » de travailler et qu'ils ne le font pas.

Enfin, il convient de rappeler que la pauvreté est une notion complexe. Elle peut être abordée dans la perspective de la déviance, théorie que nous avons antérieurement présentée. De fait, « la pauvreté est devenue une forme de déviance par rapport à une normalité qui implique sinon la richesse, du moins, une certaine autonomie dans l'accès aux biens matériels nécessaires à la vie » (Chaunu, 1981 : 7). Au sein même de la catégorie qui regroupe les personnes en situation de pauvreté se trouvent les individus qui bénéficient d'une assistance sociale. Ces derniers présentent comme particularité une dépendance financière à l'État.

2.4 L'assistance sociale

Les programmes d'assistance sociale québécois ont été détaillés au chapitre précédent de ce rapport. La présente section a pour objectif d'explicitier ce qui est entendu par « assistance sociale » d'un point de vue plus théorique, et ce, en prenant appui sur la littérature sociologique. Nous y

définissons ce concept en le mettant en relation avec les deux notions précédemment exposées dans ce chapitre. Les personnes faisant partie de la catégorie des assistés sociaux sont réputées dévier de différentes normes dont celles de l'autonomie financière. C'est pourquoi, comme nous l'exposerons ultérieurement, ils représentent un groupe stigmatisé.

2.4.1 L'émergence du concept d'assistance sociale

Dans le milieu de la sociologie, Georg Simmel apparaît comme l'un des pionniers de la sociologie de la pauvreté puisqu'il est le premier à aborder ce phénomène selon une approche constructiviste : « le pauvre est celui que la société désigne comme pauvre » (Lazarus, 2012). Dans le même ordre d'idée, il explique le concept de l'assistance financière comme étant une relation entre assistés sociaux et la société dont ils dépendent. Selon lui :

C'est à partir du moment où ils sont assistés, peut-être même lorsque leur situation pourrait normalement donner droit à l'assistance, même si elle n'a pas encore été octroyée, qu'ils deviennent membres d'un groupe caractérisé par la pauvreté. Ce groupe ne reste pas unifié par l'interaction entre ses membres, mais par l'attitude collective que la société comme totalité adopte à son égard (Simmel, [1908] 1998 : 96-98).

Selon cette approche, les assistés sociaux constituent un groupe non en raison de caractéristiques qui leur seraient intrinsèques, mais bien en raison des représentations sociales qui sont véhiculées dans l'espace social à leur égard. De plus, une personne vivant une situation de pauvreté peut aussi être étiquetée comme un artiste ou un ouvrier. Or, Simmel ajoute que les assistés sociaux se démarquent des autres pauvres, car ils ne se réduisent qu'au statut d'assisté (Bresson, 2015 : 29 à 31). L'approche que Simmel utilise en ce qui a trait à l'assistance se construit au moment où l'Europe institutionnalise les programmes d'assistance sociale (Simmel, 1998 : 19). Depuis, l'aspect relationnel de son approche continue d'évoluer, notamment dans les travaux des sociologues Nicolas Duvoux et Serge Paugam (Bresson, 2015 : 38). Ces derniers se distinguent de Simmel par le caractère hétérogène qu'ils attribuent à la catégorie des assistés sociaux. De fait, ils complexifient le concept d'assistance sociale, en raison des changements sociohistoriques qui se sont opérés depuis les travaux de Simmel dont des modifications économiques et idéologiques. En effet, dans un contexte de plus en plus marqué par l'idéologie néolibérale, la perception négative de la dépendance financière à l'État tend à s'accroître bien que celle-ci ne soit pas nouvelle.

L'évolution du contexte social a inévitablement eu des répercussions sur la manière de théoriser l'assistance sociale.

Serge Paugam et Nicolas Duvoux identifient quelques fonctions que remplissent les programmes d'assistance sociale au sein d'un État. Ceux-ci visent à soutenir les personnes assistées sociales afin qu'elles puissent subvenir à leurs besoins de base. Ainsi, les programmes d'assistance sociale permettent de « réhabiliter leur activité économique, de les rendre plus productifs, de préserver leur énergie physique, de réduire le risque de dégénérescence de leur progéniture » (Duvoux et Paugam, 2008 : 20). En octroyant un montant mensuel aux personnes assistées sociales afin de les aider à combler leurs besoins, l'État diminue les risques que ces dernières se tournent vers des activités économiques illégales. Bien que les programmes d'assistance sociale apportent une aide financière directe à des individus, ils contribuent plus globalement à l'équilibre et à la cohésion sociale (Duvoux et Paugam, 2008 : 20). L'assistance sociale comble donc des besoins d'ordre individuel et collectif.

2.4.2 La dépendance financière des personnes assistées sociales à l'État et la dépréciation sociale

L'assistance sociale se fonde sur une relation de dépendance financière selon l'idéologie libérale qui, hier comme aujourd'hui, crée un antagonisme social qui oppose les contribuables et ceux qui reçoivent l'aide financière de l'État. Ce rapport de dépendance financière, qu'il soit à court ou à long terme, s'inscrit en opposition avec la norme d'autonomie fortement valorisée par les sociétés libérales. L'autonomie peut être définie comme « le droit [...] pour une personne de se régir d'après ses propres lois » (Bourricaud, 2017). Il importe toutefois de préciser que celle-ci s'élabore au sein d'un contexte social donné. L'autonomie accompagne donc le principe de liberté individuelle, qui comprend la liberté de choix, qui caractérise les sociétés libérales. L'autonomie vient en contrepartie avec une injonction à l'autonomie financière qui, elle, devient possible par l'emploi. Ainsi, les individus qui occupent un emploi jouissent de la possibilité d'utiliser leur revenu à leur guise. À l'inverse, les individus qui ont recours à l'assistance sociale, qui ne sont donc pas autonomes financièrement, forment un groupe social qui dévie de la pratique dite normale. Il est permis de penser que les membres de la société qui contribuent financièrement aux programmes d'aide financière de dernier recours s'octroient parfois la permission de juger du bon usage de leur impôt. Selon ce point de vue, les personnes qui ne sont pas autonomes financièrement ne devraient

pas être pleinement libres de leurs actions. D'ailleurs, dans certaines régions nord-américaines, les gouvernements en place encadrent, par le biais de la législation, les dépenses permises aux personnes assistées sociales. À titre d'exemple, l'État du Kansas aux États-Unis a adopté, en 2015, une loi selon laquelle les bénéficiaires ne doivent utiliser leur prestation que pour subvenir à leurs besoins de base. Selon un article de *La Presse*, ils ne peuvent utiliser leur revenu dans ces différents lieux : « Tabagies, magasins d'alcool et casinos [...] de même que les boutiques de lingerie, les salons de tatouage ou de massage, les salles de cinéma ou de concert, les piscines, les bijouteries et les bateaux de croisière » (Hétu. *La Presse*, 2015). Bien que la situation présentée ne s'applique pas au Québec, elle illustre tout de même le fait que certains s'accordent un droit de regard sur les dépenses que font les personnes assistées sociales. L'attitude qui émane de ce jugement rend compte d'un mépris qui est porté à l'égard des assistés sociaux.

Serge Paugam et Nicolas Duvoux mentionnent que les personnes assistées sociales sont la cible de mépris de la part des individus ne faisant pas partie de cette catégorie sociale. Ils se réfèrent aux travaux d'Axel Honneth qui identifie trois formes sociales de mépris : l'atteinte à l'intégrité physique, l'exclusion juridique et la dépréciation sociale. Les personnes assistées sociales sont victimes de dépréciation sociale qui peut être définie comme suit : « [un] processus [qui] consiste à juger négativement la valeur de certains individus et à les stigmatiser. On peut parler d'une atteinte à la dignité et à l'honneur social⁶. L'individu qui en est affecté perd l'estime qu'il avait de lui-même » (Duvoux et Paugam, 2008 : 65). Le fait que le statut d'assisté social soit généralement perçu de façon négative par les membres d'une société entraîne les personnes assistées sociales à adopter différentes stratégies dans le but de conserver une bonne image d'eux-mêmes et de se représenter de façon positive à autrui. Comme un assisté social peut se considérer comme un « exclu de l'intérieur » puisqu'il est disqualifié par les membres de la société à laquelle il appartient, il tente de préserver, du mieux qu'il le peut, son honneur (Paugam, 2013 : 193).

Le mépris dont font l'objet les personnes assistées sociales a diverses conséquences. L'étiquette qu'elles portent peut altérer la perception qu'elles ont d'elles-mêmes ainsi que celle que les autres ont d'elles. Dans un même ordre d'idée, Christopher McAll ajoute que la stigmatisation et la

⁶ Par honneur social il est entendu rapport entre une personne et un groupe social qui participe à la formation de son identité et qui lui confère un certain respect.

circulation de stéréotypes et de préjugés négatifs à l'égard des personnes en situation de pauvreté, et plus spécifiquement des personnes assistées sociales, ont pour effet de contribuer à maintenir ces individus dans une situation de pauvreté (McAll, 2008 : 116). Ainsi, il mentionne que « La discrimination, dans ses multiples formes qui varient selon les types de rapports dont il s'agit, se trouve ainsi au cœur de l'appauvrissement. Si la pauvreté est le résultat et l'appauvrissement le processus, la discrimination est le mécanisme qui sous-tend à la fois processus et résultat » (McAll, 2008 : 118). En ce sens, la stigmatisation mine les chances des assistés sociaux de réintégrer le marché de l'emploi puisque, d'une part, elle atteint leur confiance en soi et, d'autre part, elle décourage les futurs employeurs de les embaucher. Rappelons que l'estime de soi est un des six indicateurs pris en compte pour mesurer l'employabilité d'une personne. D'autre part, comme la stigmatisation des personnes assistées sociales provient de la circulation de représentations sociales négatives à leur égard, les probabilités que des employeurs les engagent sont plus faibles. Ces employeurs peuvent eux-mêmes entretenir des stéréotypes ou des préjugés négatifs à l'égard de ces personnes. À la lumière de ce qui vient d'être exposé, dès leur entrée dans la pauvreté, les sujets sont susceptibles de se retrouver dans ce cercle vicieux et donc, d'être maintenus dans la pauvreté.

Pour conclure, le concept d'assistance sociale désigne bien plus qu'un type de programmes gouvernementaux apportant un soutien financier à des individus. En effet, l'assistance sociale, c'est aussi une étiquette que portent les prestataires. Ces derniers représentent un groupe particulier au sein de la grande catégorie des pauvres. C'est en raison de leur relation de dépendance financière à l'État qu'ils se distinguent des autres membres de l'ensemble des personnes en situation de pauvreté. Sans négliger le caractère altruiste des programmes d'assistance sociale, il est possible de constater qu'ils ont un effet pervers, soit celui de modifier le regard que les membres de la société portent à l'égard des personnes assistées sociales, lesquelles font l'objet d'une stigmatisation.

2.5 Pertinence de la recherche

La production sociologique sur le phénomène de la pauvreté est importante. Plusieurs études ont été menées sur ce sujet au Québec et ailleurs. Toutefois, dans le cadre de la recherche actuelle, l'objectif est moins d'étudier les phénomènes de pauvreté et d'assistance sociale que d'étudier les

représentations que les individus entretiennent à l'égard des personnes pauvres et assistées sociales.

Dans cette optique, la littérature scientifique qui traite spécifiquement des stéréotypes et des préjugés à l'égard des personnes assistées sociales est somme toute rare au Québec. Néanmoins, il existe une pluralité d'écrits scientifiques sur la catégorie sociale des personnes assistées sociales. Les auteurs traitant de celle-ci et dont les recherches ont été utilisées dans le cadre de cette étude sont majoritairement européens. Ainsi, bien que leurs travaux soient pertinents et que nous nous en inspirions pour les fins de cette recherche, il importe de garder en tête que le Québec constitue un contexte singulier. Néanmoins, le recours aux travaux de certains chercheurs québécois nous offre des connaissances spécifiques à la société québécoise. En outre, la recherche que nous réalisons constituera un apport original à la littérature sociologique sur la question des stéréotypes et des préjugés à l'égard des pauvres et des personnes assistées sociales au Québec.

La spécificité de notre recherche se trouve dans l'étude des stéréotypes et des préjugés véhiculés à l'égard des personnes en situation de pauvreté et des personnes assistées sociales et dans la comparaison de ces derniers. Les objectifs sont d'une part, d'identifier les stéréotypes et les préjugés, de les catégoriser et de les expliquer. D'autre part, de déterminer si, dans l'imaginaire collectif des Québécois, les personnes assistées sociales sont représentées de la même façon que la grande catégorie des personnes en situation de pauvreté. En effet, l'étude des stéréotypes et des préjugés qui concernent les deux catégories dont il est question permettra, par leur comparaison, de déterminer si elles se substituent l'une à l'autre dans l'imaginaire collectif ou si au contraire elles se distinguent l'une de l'autre.

Ce chapitre a permis de poser les bases conceptuelles sur lesquelles s'appuiera l'analyse des stéréotypes et des préjugés que les résidents de l'agglomération de Québec ont des personnes en situation de pauvreté et des personnes assistées sociales. Nous avons établi les frontières des concepts exposés afin de circonscrire leur utilisation et de pouvoir les mettre en relation. Ainsi, nous avons choisi d'aborder les notions de représentations sociales par le biais des stéréotypes et

des préjugés. Ont aussi été abordés les concepts de pauvreté et d'assistance sociale en utilisant la théorie de la déviance. Cela étant fait, nous pouvons dès lors présenter l'orientation de la recherche et la méthodologie utilisée, qui ont été déterminées en fonction de l'approche et des concepts présentés.

Chapitre 3 : Orientation de la recherche et méthodologie

Ce chapitre a pour but, dans un premier temps, de présenter les lignes directrices de cette étude et, dans un second temps, d'exposer la méthodologie utilisée dans le cadre de cette recherche.

3.1 Orientation de la recherche

Cette section vise à introduire la question de recherche ainsi que les objectifs qui orientent notre démarche. Puis, y seront présentées les hypothèses de recherche qui prennent appui sur la littérature scientifique.

Question de recherche

En fonction de ce qui a été exposé précédemment et du mandat que nous a confié le *Collectif pour un Québec sans pauvreté*, notre question de recherche est la suivante :

Quels sont les préjugés et les stéréotypes que les résidents de l'agglomération de Québec entretiennent à l'égard des personnes en situation de pauvreté et des personnes assistées sociales et comment ceux-ci se distinguent-ils ou non ?

Objectifs

En vue de répondre à la question de recherche, nous avons identifié six objectifs :

- 1) Identifier les stéréotypes et les préjugés des résidents de l'agglomération de Québec à l'égard des personnes en situation de pauvreté.
- 2) Identifier les stéréotypes et les préjugés des résidents de l'agglomération de Québec à l'égard des personnes assistées sociales.
- 3) Comparer les stéréotypes et les préjugés des résidents de l'agglomération de Québec entretiennent à l'égard des personnes en situation de pauvreté et des personnes assistées sociales.
- 4) Comparer les stéréotypes et les préjugés des résidents de l'agglomération de Québec à l'égard des personnes assistées sociales et des personnes en situation de pauvreté au profil sociodémographique produit sur ces dernières par la communauté scientifique.

- 5) Voir dans quelle mesure les données sur les stéréotypes et les préjugés diffèrent d'un milieu social à l'autre.
- 6) Comprendre ce qui explique les divergences et les convergences entre les stéréotypes et les préjugés qu'entretiennent les résidents de l'agglomération de Québec envers les personnes assistées sociales et les personnes en situation de pauvreté.

Hypothèses

À la lumière de la revue de la littérature qui a été effectuée, quatre hypothèses ont été formulées. La première soutient que les stéréotypes et les préjugés entretenus par les résidents de l'agglomération de Québec à l'égard des personnes assistées sociales seront plus négatifs que ceux envers les personnes en situation de pauvreté. Nous estimons que les stéréotypes et les préjugés à l'égard des personnes en situation de pauvreté davantage empreints d'empathie. Même si les personnes assistées sociales font partie de la grande catégorie des personnes en situation de pauvreté, nous pensons que, dans l'imaginaire collectif, ces deux groupes se distinguent. Les personnes assistées sociales s'éloignent du cadre normatif, car leur principale caractéristique est qu'elles sont financièrement dépendantes de l'État et qu'elles ne sont pas actives sur le marché de l'emploi. Bien que les personnes en situation de pauvreté qui ne bénéficient pas d'aide financière de dernier recours s'écartent de la norme de la réussite financière, on peut penser qu'elles suscitent moins de mépris que les personnes assistées sociales puisqu'elles semblent autonomes financièrement.

La deuxième hypothèse qui sera à vérifier est celle selon laquelle les stéréotypes et les préjugés à l'égard des personnes assistées sociales seront majoritairement négatifs. En ce sens, il est permis de penser que les caractéristiques qui leur sont associées, et tout particulièrement aux individus qui n'ont aucune contrainte à l'emploi, s'inscrivent en continuité avec celles du « mauvais pauvre », (Gaudreault, 2013 : III). Nous pensons donc que les résidents de l'agglomération de Québec montreront une forme de mépris envers les personnes assistées sociales.

La troisième hypothèse veut que les répondants se représentent la réalité des personnes assistées sociales et de celles en situation de pauvreté de façon partielle. Nous pensons que les répondants auront tendance à réduire le profil des personnes en situation de pauvreté ou d'assistance sociale à

quelques traits principaux sans égard à la complexité des situations de pauvreté et d'assistance sociale et à la singularité des individus qui sont en situation de pauvreté ou d'assistance sociale. En ce sens, nous nous attendons à ce que les stéréotypes véhiculés dans le sens commun teintent fortement les propos des individus et en constituent la base.

La quatrième et dernière hypothèse soutient que bien que les personnes assistées sociales, d'un point de vue financier, s'inscrivent dans la catégorie des personnes en situation de pauvreté, elles font l'objet d'une catégorie distincte dans les discours des résidents de l'agglomération de Québec. Cette hypothèse prend appui sur le fait qu'il existe une hiérarchie au sein des personnes en situation de pauvreté. Les personnes assistées sociales sont davantage stigmatisées en raison du fait qu'elles dévient, en apparence du moins, d'un plus grand nombre de normes que les autres personnes vivant une situation de pauvreté.

3.2 Méthodologie

Tel qu'il a été mentionné précédemment, notre recherche consiste en l'étude des stéréotypes et des préjugés que les résidents de l'agglomération de Québec ont à l'égard des personnes en situation de pauvreté et des personnes assistées sociales. Cette section vise donc à exposer la méthode d'enquête que nous avons privilégiée pour la réalisation de cette recherche, l'instrument de collecte de données de même que l'échantillonnage. Puis, nous ferons état des limites et des biais associés aux choix méthodologiques exposés. Enfin, ce chapitre se terminera par la présentation du plan d'analyse des résultats obtenus par la collecte de données.

3.2.1 Méthode d'enquête

Comme la population à laquelle nous nous intéressons dans le cadre de cette recherche s'étend à l'ensemble des résidents de l'agglomération de Québec, nous avons dû faire un choix méthodologique nous permettant l'étude d'un aussi vaste bassin d'individus. En outre, il a fallu considérer les contraintes de temps et de moyen pour la réalisation de cette recherche. À la lumière de ces deux facteurs, nous avons pris la décision d'utiliser le court entretien comme méthode d'enquête et d'opter pour trois lieux de collecte de données sur le territoire de l'agglomération de Québec.

La méthode du court entretien est à mi-chemin entre le sondage et l'entrevue semi-dirigée. Celle-ci se fait auprès d'une pluralité de répondants. La particularité du court entretien réside dans la courte durée de l'interaction entre les chercheurs et les répondants. Concrètement, les chercheurs approchent des individus dans un lieu public quelconque afin de leur poser quelques brèves questions. Le court entretien présente plusieurs avantages. Premièrement, la rapidité des interactions entre les chercheurs et leurs interlocuteurs permet de multiplier le nombre total de répondants prenant part à la recherche, ce qui est particulièrement approprié dans le cas présent vu l'étendue de la population à laquelle nous nous intéressons. Deuxièmement, la courte durée de cette méthode d'enquête est parfaitement adaptée à l'étude des stéréotypes et des préjugés. En effet, le caractère spontané du court entretien permet de collecter des propos sur le vif et qui traduisent la représentation que les gens se font à propos des personnes en situation de pauvreté et des personnes assistées sociales. Troisièmement, la présence de l'intervieweur permet de « convaincre les personnes de collaborer à l'enquête, ce qui permet d'améliorer le taux de réponse » (Blais et Durant, 2016 : 474). L'interaction en face à face donne la possibilité aux chercheurs d'apporter des précisions aux questions qu'ils posent dans le cas où celles-ci seraient mal comprises par les répondants (Blais et Durant, 2016 : 457). Elle permet aussi aux chercheurs de relancer les répondants afin qu'ils développent davantage leurs réponses. En outre, l'interaction en face à face donne accès au langage non-verbal des répondants, ainsi qu'aux hésitations, aux silences et aux malaises. Ces éléments apportent une dimension supplémentaire aux réponses verbales, ce qui a pour conséquence de bonifier l'analyse. En effet, ils nous indiquent l'attitude que les répondants ont en ce qui a trait au sujet abordé (Blais et Durant, 2016 : 474). Quatrièmement, le fait que le court entretien puisse être réalisé rapidement favorise aussi un bon taux de réponse. Puisque cette méthode s'effectue dans un lieu public et que les répondants potentiels y sont pour des raisons autres que celle de répondre au sondage, il importe que le déroulement du court entretien nuise le moins possible à l'emploi du temps des personnes interrogées. Cinquièmement, comparativement au questionnaire fermé qui contraint parfois les participants à des choix de réponse prédéterminés, le court entretien, par sa forme, leur permet de s'exprimer librement sur un sujet donné sans que les chercheurs présument des réponses possibles.

3.2.2 Instrument de collecte de données

L'instrument de collecte de données qui a été utilisé dans le cadre du court entretien se veut simple et efficace. Il consistait en cinq courtes questions que nous avons formulées afin qu'elles soient compréhensibles par toutes les personnes que nous avons abordées. Ainsi, l'avantage d'utiliser un tel outil de collecte de données réside dans la standardisation des questions. Comme le schéma d'entretien était bref, nous étions en mesure de formuler les questions toujours de la même manière. De plus, la durée moyenne des courts entretiens était d'approximativement cinq minutes. L'une des chercheuses a abordé un total de 45 répondants à l'aide de questions portant sur les prestataires d'aide sociale⁷. L'autre a aussi rencontré le même nombre de répondants avec une série de questions traitant des personnes en situation de pauvreté. Bien que les deux séries de questions traitaient de groupes sociaux distincts, elles étaient formulées de la même manière. À titre de clarification, voici ci-bas les deux séries de questions.

Les questions posées par la première chercheuse :

1. Si je vous dis « prestataire d'aide sociale », qu'est-ce qui vous vient en tête spontanément ?
2. Selon vous, quelle est la proportion de prestataires d'aide sociale au Québec ?
3. Selon vous, est-ce qu'il y a un profil type de prestataire d'aide sociale plus dominant ? Si oui, quel est-il ?
4. Selon vous, y a-t-il une tranche d'âges, un sexe, un niveau de scolarité ou une ethnie qui est plus représenté parmi les prestataires d'aide sociale ?
5. Selon vous, quelles sont les principales causes menant à une situation d'aide sociale ?

Les questions posées par la deuxième chercheuse :

1. Si je vous dis « personne en situation de pauvreté », qu'est-ce qui vous vient en tête spontanément ?
2. Selon vous, quelle est la proportion de personnes en situation de pauvreté au Québec ?

⁷ Les questions posées par la première chercheuse portent sur les prestataires d'aide sociale. Bien que les termes « personnes assistées sociales » soient ceux privilégiés dans ce rapport, nous avons pris la décision d'utiliser « prestataires d'aide sociale » pour le court entretien. Ce choix s'appuie sur la clarté de cette appellation et sur le fait qu'elle soit accessible à tous puisqu'elle est utilisée dans le sens commun. En somme, nous pensons que « personnes assistées sociales » peut davantage porter à confusion que « prestataires d'aide sociale ».

3. Selon vous, est-ce qu'il y a un profil type de personne en situation de pauvreté plus dominant ? Si oui, quel est-il ?
4. Selon vous, y a-t-il une tranche d'âges, un sexe, un niveau de scolarité ou une ethnie qui est plus représenté parmi les personnes en situation de pauvreté ?
5. Selon vous, quelles sont les principales causes menant à une situation de pauvreté ?

L'élaboration des questions exposées ci-haut s'est appuyée sur la volonté de collecter des données sur différentes dimensions des stéréotypes et des préjugés à l'égard des personnes assistées sociales et des personnes en situation de pauvreté. La première question donne aux répondants la possibilité de s'exprimer d'une manière générale sur le sujet évoqué. Le fait que la question ne soit pas orientée sur un aspect particulier de la pauvreté ou de l'aide sociale permet aux répondants de partager ce qui leur vient spontanément à l'esprit. Par contre, la deuxième question oblige les répondants à préciser quelque peu leur perception de la pauvreté et des prestataires de l'aide sociale en les amenant à évaluer la proportion que représente le groupe étudié (prestataires d'aide sociale ou personnes en situation de pauvreté) par rapport à la population totale du Québec. Les questions trois et quatre visent à identifier les stéréotypes et les préjugés selon les profils et les caractéristiques dominants parmi les groupes étudiés. La cinquième et dernière question amène les répondants à indiquer les causes qui, selon eux, expliquent une situation de pauvreté ou d'assistance sociale. Tel que nous avons formulé nos questions, nous croyons qu'elles nous permettent de dégager les connaissances qui sont partagées par les membres de l'échantillon et qui participent à entretenir des stéréotypes et des préjugés. Au terme de notre interaction avec les répondants, deux questions d'ordre sociodémographique leur ont été posées : leur âge et leur niveau de scolarité.

Enfin, tous les courts entretiens ont été enregistrés à l'aide d'un appareil audio afin de permettre la transcription de ces derniers, facilitant ainsi leur analyse. Nous avons fait signer un formulaire de consentement aux répondants sur lequel figuraient les modalités de la recherche. Celui-ci leur était remis une fois que le court entretien était terminé afin de ne pas briser la spontanéité de celui-ci. En outre, l'outil de collecte de données a été testé auprès de six répondants préalablement à l'enquête de terrain.

3.2.3 Présentation des lieux sélectionnés pour la collecte de données

La méthode dont nous venons de parler nous permet de rencontrer une quantité non négligeable de répondants. Dans un but de diversifier notre échantillon, nous avons fait le choix de conduire les courts entretiens dans trois lieux distincts de l'agglomération de Québec. Dans le contexte de cette étude, nous avons identifié trois lieux publics sur ce territoire dans lesquels ont eu lieu les courts entretiens : le Métro Plus de L'Ancienne-Lorette, le IGA des Sources de Cap-Rouge et le Maxi de Limoilou⁸. Comme nous cherchions à recueillir les stéréotypes et les préjugés que véhiculent les résidents de l'agglomération de Québec, nous devons visiter une pluralité de lieux afin de diversifier notre échantillon. Afin de simplifier la lecture du rapport, nous parlerons de ces lieux en fonction de leur emplacement géographique :

- ouest de la ville : Cap-Rouge ;
- centre-est de la ville : Limoilou ;
- nord-ouest de la ville : L'Ancienne-Lorette.

Ces trois lieux ont été choisis en raison des différences sociodémographiques que présente leur population. Nous nous intéressons plus particulièrement aux aspects du revenu et du niveau moyen de diplomation de ces trois populations.

La section qui suit vise donc à rendre compte des diverses caractéristiques des habitants de ces trois lieux. Notons qu'il nous a été impossible de retrouver les statistiques concernant spécifiquement les trois lieux sélectionnés pour la recherche. Ce faisant, les données utilisées pour la présentation des informations sociodémographiques sont issues du Recensement canadien de 2016 et qui lui est réalisé par Statistique Canada. Pour rendre compte du portrait des populations de l'ouest et du centre-est de la ville, nous nous appuyons sur les informations produites sur la circonscription électorale fédérale de Louis-Hébert et sur celle de Beauport-Limoilou. Pour ce qui est du nord-ouest de la ville, nous avons recours aux données réalisées à propos de L'Ancienne-Lorette. Nous avons regroupé dans le tableau 1 les caractéristiques sociodémographiques des

⁸ Afin d'obtenir une autorisation pour effectuer le court entretien dans les trois lieux publics mentionnés, nous avons pris contact avec les directeurs des épiceries. Nous les avons rencontrés pour leur expliquer les modalités de la recherche, les rassurer quant au déroulement de celle-ci et leur donner une lettre de sollicitation résumant les informations pertinentes relatives à la recherche.

populations ciblées et celles de la ville de Québec. Celles-ci serviront de point de comparaison aux données des trois autres lieux.

Tableau 1. Distribution des populations des secteurs sélectionnés pour la collecte de données ainsi que de la ville de Québec selon diverses caractéristiques sociodémographiques (Recensement canadien de 2016, pour l'année 2015)

		Ouest	Nord-Ouest	Centre-est	Ville de Québec
Sexe	Femmes	52 %	51 %	61 %	52 %
	Hommes	48 %	49 %	39 %	48 %
Âge	15-34 ans	27 %	25 %	26 %	25 %
	35-59 ans	29 %	34 %	33 %	33 %
	60 ans et plus	31 %	32 %	29 %	28 %
Plus haut niveau de diplomation	Aucun diplôme	9 %	15 %	23 %	17 %
	Secondaire (DES)	18 %	25 %	27 %	24 %
	Collégial (DEC)	23 %	28 %	24 %	24 %
	Universitaire	50 %	32 %	26 %	35 %
Revenu total (avant impôt) des ménages privés	Moins de 19 999 \$	27 %	22 %	30 %	27 %
	20 000 à 39 999 \$	24 %	24 %	31 %	28 %
	40 000 à 59 999 \$	20 %	22 %	21 %	23 %
	60 000 à 79 999 \$	12 %	13 %	9 %	12 %
	80 000 \$ et plus	17 %	19 %	9 %	10 %

(Statistique Canada, 2016)

Secteur ouest de l'agglomération de Québec

La circonscription de Louis-Hébert est formée d'une population totale de 103 346 habitants laquelle comprend un peu plus de femmes. Celle-ci se distribue de façon équivalente selon les trois groupes d'âge suivants : 15 à 34 ans, 35 à 59 ans et 60 ans et plus. Nous retrouvons une majorité de diplômés universitaires au sein de la population de Louis-Hébert. Cette proportion peut notamment s'expliquer par la présence du campus de l'Université Laval et divers établissements collégiaux à l'intérieur des frontières de cette circonscription. Près de trois personnes sur quatre

ont obtenu un diplôme d'études collégiales ou universitaires. Ainsi, la population de Louis-Hébert présente, en moyenne, un haut niveau de scolarité. La moitié des ménages privés gagne un revenu inférieur à 39 999 \$ par année. Cette proportion est influencée par le nombre important d'étudiants qui résident dans cette circonscription. Elle peut aussi être impactée par le nombre de ménages étant composé d'une seule personne. En contrepartie, près d'un ménage sur trois a un revenu annuel de 60 000 \$ et plus.

Le secteur nord-ouest de l'agglomération de Québec

La ville de L'Ancienne-Lorette⁹ est composée de 16 543 habitants. Parmi ceux-ci, nous retrouvons autant de femmes que d'hommes. La majorité de la population est âgée entre 35 et 59 ans. Les groupes d'âge de 15 à 34 ans et de 60 ans et plus forment respectivement 25 % et 32 % de la population totale. Plus de la moitié de la population de L'Ancienne-Lorette détient au minimum un diplôme d'études collégiales (D. E.C), alors que 40 % détiennent au maximum un DES. D'après le tableau 1, il est possible de constater que la population de L'Ancienne-Lorette se distribue de façon similaire entre les diverses tranches de revenu. Près d'un ménage privé sur deux gagne moins de 40 000 \$ par année alors qu'un sur trois dispose d'un revenu dépassant le cap des 60 000 \$.

Le secteur centre-est de l'agglomération de Québec

La circonscription électorale de Beauport-Limoilou a une population de 96 029 habitants et on y retrouve une plus grande proportion de femmes. Encore une fois, les habitants de cette zone géographique se distribuent sensiblement de la même façon en fonction des trois tranches d'âge mentionnées précédemment. La population de Beauport-Limoilou est celle qui présente le plus faible niveau de scolarité moyen, et ce, par rapport aux deux autres lieux à l'étude. Selon le tableau 1, la population se distribue de manière équilibrée entre les quatre modalités de diplomation. Néanmoins, la proportion d'individus n'ayant aucun diplôme s'avère plus élevée que celle pour les populations de l'ouest et du nord-ouest de la ville. La proportion de ménages privés ayant un revenu annuel moyen inférieur à 40 000 \$ est de 61 % tandis que celle présentant un

⁹ Bien que la situation ait autrefois été différente, depuis 2006, la ville de L'Ancienne-Lorette est considérée comme distincte de la ville de Québec. Néanmoins, celle-ci fait partie du territoire qui nous intéresse dans le cadre de cette étude.

revenu supérieur à 60 000 \$ est de 18 %. En regard de ces données, le revenu moyen par ménage privé au centre-est de la ville est moindre que celui à l'ouest et au nord-ouest.

Ville de Québec

Enfin, comme notre étude porte sur les résidents de l'agglomération de Québec, une présentation de cette population s'avère nécessaire. La population totale de la ville de Québec est de 531 900 habitants. Celle-ci comporte une proportion similaire de femmes et d'hommes. La tranche d'âge des 35 à 59 ans est celle qui compte plus grand nombre d'individus, atteignant la barre des 33 %. De manière générale, les résidents de la ville de Québec ont un niveau de scolarité assez élevé. De fait, près de 60 % d'entre eux ont, au minimum, un DEC. La population de l'ouest de la ville présente un niveau de diplomation moyen supérieur à celle de l'ensemble de la ville de Québec. En contrepartie, la population du centre-est de la ville se situe légèrement en deçà de celle illustrée dans le tableau 1. C'est au nord-ouest de la ville que l'on retrouve la population ayant un niveau de diplomation moyen le plus similaire à celui de l'ensemble de la ville de Québec. Dans celle-ci, plus d'un ménage sur deux gagne moins de 40 000 \$ par année. La proportion de ménage ayant un revenu supérieur à 60 000 \$ par année est de 22 %. En regard de ces résultats, c'est au centre-est de la ville que le revenu moyen est le plus faible, et ce, par rapport aux deux autres lieux présentés ainsi qu'à l'ensemble de la ville de Québec. Les populations du nord-ouest et de l'ouest de la ville ont, quant à elles, un revenu annuel moyen plus élevé que celui exposé dans le tableau 1.

En somme, les trois lieux sélectionnés pour la collecte de données présentent des populations aux caractéristiques sociodémographiques variées. Ce n'est pas tant les caractéristiques de l'âge et de sexe qui permettent de différencier les populations du centre-est, de l'ouest et du nord-ouest de la ville, mais bien celles du niveau de diplomation et du revenu. Ainsi, c'est au centre-est de la ville que nous retrouvons la population qui détient, en moyenne, le plus faible niveau de diplomation et de revenu. En ce qui a trait à l'ouest et au nord-ouest de la ville, les populations gagnent des revenus similaires. C'est toutefois à l'ouest de la ville que le niveau de diplomation moyen est le plus élevé.

3.2.4 Échantillonnage

Dans l'objectif de rencontrer une pluralité d'individus, nous avons fixé à 90 le nombre total de courts entretiens à réaliser. Chacune des chercheuses en a fait 45, soit 15 par lieu. La sélection des répondants s'est faite de façon raisonnée. D'abord, nous avons tenté de questionner un nombre équivalent d'hommes et de femmes. Nous avons aussi essayé de sélectionner des répondants de trois groupes d'âge différents. Nous sommes conscientes du caractère subjectif de cette dernière variable de contrôle puisque nous nous sommes seulement appuyées sur nos impressions. Toutefois, nous pensons que cette façon de procéder a permis de rencontrer une pluralité de profils d'individus. Sans prétendre à la représentativité de la population à l'étude, nous avons tout de même voulu sélectionner un échantillon assez important en nombre et qui présente des profils socioéconomiques variés. Enfin, l'une de nous a interrogé 45 répondants à l'aide d'une série de questions portant sur les personnes assistées sociales, alors que l'autre a procédé au même exercice, mais avec des questions traitant des personnes en situation de pauvreté.

Enfin, bien que 90 répondants ne puissent rendre compte des perceptions de l'ensemble de la population de l'agglomération de Québec, nous pensons toutefois que ce nombre nous donne accès à un contenu suffisamment important pour en retirer des conclusions pertinentes, pour cette recherche qui se veut exploratoire.

Dans l'objectif d'optimiser la représentativité de notre échantillon, le court entretien, en plus d'être effectué dans trois lieux distincts, a été réalisé à différents moments de la semaine. La collecte de données a été faite à deux moments différents, soit un jour de semaine et un jour de fin de semaine pour les trois épiceries sélectionnées. Cette façon de faire nous a permis de rencontrer des individus aux caractéristiques sociodémographiques diverses.

3.2.4.1 Échantillon

Nous avons rassemblé sous forme de tableaux, les caractéristiques sociodémographiques (âge, sexe, niveau de diplomation) des répondants formant l'échantillon. Nous présenterons d'abord celles des répondants de l'ouest de la ville suivies de celles des personnes interrogées au nord-ouest et au centre-est.

Tableau 2. Distribution de l'échantillon selon le lieu de collecte et diverses caractéristiques sociodémographiques (Québec, 2018)

	Pauvreté				Assistance sociale			
	Ouest	Nord-ouest	Centre-est	Total	Ouest	Nord-ouest	Centre-est	Total
Sexe								
Femmes	7	8	7	22	7	5	8	22
Hommes	8	7	8	23	8	7	8	23
Âge								
16-35 ans	3	3	5	11	1	6	4	11
36-59 ans	5	4	7	16	6	3	4	13
60 ans et plus	7	8	3	18	8	6	7	21
Plus haut niveau de diplomation								
Primaire	0	0	0	0	0	0	2	2
Secondaire	0	8	8	16	0	8	5	13
Collégial	4	4	3	11	3	3	3	9
Universitaire	11	3	4	18	12	4	5	21
Total	15	15	15	45	15	15	15	45

L'échantillon est composé de 44 femmes et de 46 hommes. Le groupe d'âge qui compte le plus de répondants est celui des 60 ans et plus. En ce qui a trait à leur niveau de diplomation, près du 2/3 d'entre eux ont au minimum un DEC. C'est à l'ouest de la ville que nous retrouvons les répondants les plus scolarisés. Au centre-est et au nord-ouest, les membres de l'échantillon présentent un niveau de diplomation similaire.

3.2.5 Plan de l'analyse

Une fois la collecte de données terminée, nous avons procédé à la transcription des 90 courts entretiens afin de préserver l'exactitude des propos recueillis et d'en faciliter l'analyse. Nous avons regroupé les verbatims produits selon deux grands groupes soit, ceux des répondants ayant été questionnés au sujet des personnes assistées sociales et ceux des autres répondants traitant des personnes en situation de pauvreté. Nous avons procédé à une classification des verbatims au sein

de ces deux groupes selon les trois lieux de collecte. Ainsi, pour le groupe traitant des personnes en situation de pauvreté, nous avons analysé les discours en fonction des lieux où ils ont été récoltés. Une fois cette étape réalisée, il nous a été possible de faire ressortir les principaux stéréotypes et préjugés véhiculés selon les lieux. Subséquemment, nous avons dressé un portrait global des stéréotypes et des préjugés qu'entretiennent les résidents de l'agglomération de Québec à l'égard des personnes en situation de pauvreté. Le même processus a été réalisé quant aux données récoltées à l'aide des questions ayant pour sujet les personnes assistées sociales. Ce n'est qu'à la suite de cette série d'étapes que nous avons été en mesure de comparer les stéréotypes et les préjugés que les résidents de l'agglomération de Québec véhiculent à l'égard des personnes en situation de pauvreté et des personnes assistées sociales.

L'analyse des résultats a permis de faire le pont entre la littérature scientifique et les résultats de l'enquête. À la suite de ce processus, nous avons été en mesure de confirmer ou d'infirmer les hypothèses émises. Il importe aussi de mentionner que l'analyse a été conduite de façon à préserver l'anonymat et la confidentialité des répondants. Une fois les données traitées, les enregistrements audios ont été détruits.

3.2.6 Limites et biais

La méthodologie qui a été exposée ci-haut présente une série d'avantages. Néanmoins, nous sommes conscientes que ces choix méthodologiques comportent aussi des limites et des biais. Cette section rend compte de ceux-ci.

La première limite est celle selon laquelle en raison de notre échantillon, les résultats ne peuvent être généralisés à l'ensemble de la population de l'agglomération de Québec. Toutefois, la sélection du court entretien comme méthode d'enquête nous a permis de pallier, en partie, cette limite. En effet, l'échantillon de 90 répondants ainsi que la réalisation de la collecte de données dans trois lieux distincts de l'agglomération de Québec nous ont offert la possibilité de récolter les réponses d'un nombre assez important d'individus qui présentent une pluralité de profils sociodémographiques. En outre, en sciences sociales, le principe de représentativité n'est pas le seul à considérer pour produire une recherche pertinente. Ajoutons que notre recherche se veut plus qualitative que quantitative. En ce sens, bien que nous ayons cherché à avoir un échantillon

le plus représentatif possible, nous nous sommes davantage concentrées sur l'analyse des processus de stigmatisation. Les résultats issus de la réalisation de cette recherche jettent un éclairage sur le phénomène des stéréotypes et des préjugés que les résidents de l'agglomération de Québec entretiennent à l'égard des personnes en situation de pauvreté et des personnes assistées sociales, comblant ainsi un vide dans la littérature en ce qui a trait à cette question. Cette recherche exploratoire met l'accent sur le contenu des représentations sociales véhiculées dans l'espace social québécois.

La seconde limite réside dans le caractère spontané et bref du court entretien. Bien que tel que mentionné précédemment, ces caractéristiques nous permettent de recueillir les stéréotypes et les préjugés de façon efficace, elles peuvent limiter la relation de confiance entre les chercheurs et les répondants. En ce sens, comme les interactions ne durent que quelques minutes, il se peut qu'il y ait une retenue de la part des répondants quant à ce qu'ils pensent réellement des personnes en situation de pauvreté et des personnes assistées sociales. Le fait de se présenter en tant que chercheurs de l'Université Laval a pu avoir comme effet que les répondants aient tempéré leurs propos, et ce, dans l'objectif de bien paraître. En outre, cette limite s'inscrit en continuité avec ce qu'Olivier Klein, Robert W. Livingston et Mark Snyder (2005) affirment dans *Être ou ne pas être politiquement correct ? La relation entre préjugé et expression d'impressions stéréotypées en fonction du self-monitoring*. Selon eux, les individus peuvent s'abstenir d'exprimer des stéréotypes à connotation négative en public en raison du jugement négatif qu'ils sont susceptibles de recevoir. En ce sens, les répondants peuvent ne pas partager ce qu'ils pensent réellement, car ils ne veulent pas paraître intolérants ou trop sévères à l'égard d'autrui (Klein et al., 2005 : 56). Ainsi, comme nos courts entretiens prenaient place dans des épiceries et qu'ils ne se déroulaient pas dans un espace privé, les répondants pouvaient être mal à l'aise de véhiculer des discours négatifs à l'égard des personnes en situation de pauvreté et des personnes assistées sociales.

* * *

Ce chapitre a posé la structure nécessaire à la réalisation de notre étude. Nous y avons exposé la question centrale à la recherche ainsi que les objectifs et les hypothèses qui en découlent. Nous avons ensuite présenté les choix méthodologiques qui paraissaient les plus adaptés dans l'optique de répondre à la question de recherche. La démarche énoncée vise à assurer la transparence et la reproductivité de cette recherche.

Chapitre 4 : Portrait statistique de la population vivant une situation de pauvreté ou d'assistance sociale au Québec

Le présent chapitre a pour but de dresser un portrait des individus qui vivent une situation de pauvreté ou d'assistance sociale au Québec à partir de données statistiques. Ce portrait sera dressé selon les trois dimensions abordées dans les courts entretiens : l'ampleur des deux phénomènes à l'étude, les profils des personnes assistées sociales et des personnes en situation de pauvreté et les causes menant à vivre ces situations. Pour chacun de ces phénomènes, nous présentons la part relative de la population concernée par rapport à la population totale au Québec. Nous déterminerons ensuite les caractéristiques sociodémographiques des personnes en situation de pauvreté et d'assistance sociale et quelles sont les causes qui peuvent mener à l'une ou à l'autre des situations. À la suite de cette description, nous serons en mesure d'établir si les personnes en situation de pauvreté et d'assistance sociale constituent un seul et même groupe ou si, au contraire, elles se distinguent les unes des autres.

4.1 La pauvreté

La catégorie sociale des personnes en situation de pauvreté comporte une pluralité de profils d'individus. Parmi ceux-ci, on trouve notamment les itinérants, les personnes assistées sociales et les travailleurs pauvres, lesquels comprennent les employés à faible revenu et ceux dont le taux d'endettement est supérieur à leur revenu. La prochaine section vise d'abord à exposer la mesure que nous emploierons pour rendre compte du phénomène de la pauvreté au Québec afin d'en déterminer l'ampleur. Ensuite, nous nous appuyerons sur cette mesure pour dresser le profil sociodémographique des individus vivant une situation de pauvreté. Seront enfin exposés les facteurs susceptibles d'augmenter la probabilité de vivre une situation de pauvreté.

4.1.1 Mesurer le phénomène de la pauvreté

Tel que mentionné précédemment, il n'existe aucune définition consensuelle de la pauvreté. Il s'avère donc difficile d'évaluer l'ampleur de ce phénomène. Les mesures actuellement employées déterminent le faible revenu et elles n'estiment donc pas directement le phénomène de la pauvreté. Pour ce faire, une telle mesure devrait s'appuyer sur l'accès à « l'autonomie économique, l'intégration [...], la participation à la société, le niveau de vie suffisant, la réalisation effective des

droits » (Labrie et Noël, 2009 : 36). Comme la formule et les données permettant d'évaluer tous ces critères sont inexistantes, nous devons nous appuyer sur les mesures développées à ce jour pour rendre compte du phénomène de faible revenu, qui est un indicateur économique de la pauvreté. Ajoutons que plusieurs utilisateurs refusent de parler de mesure de pauvreté, et préfèrent parler de mesure de faible revenu. Actuellement, les mesures les plus couramment utilisées au Québec sont : la Mesure du panier de consommation (MPC) et la Mesure de Faible Revenu (MFR). La MPC se définit comme suit :

La Mesure du panier de consommation (MPC) d'Emploi et Développement social Canada (EDS) et de Statistique Canada (SC) est la valeur d'un panier de biens et de services permettant de se nourrir selon les normes de Santé Canada, de se vêtir pour le travail, l'école et la vie sociale, de se loger comme locataire d'un logement incluant les services publics, une cuisinière, un réfrigérateur, l'accès à une machine à laver et une sècheuse, de se transporter par transport public en milieu urbain et par automobile en milieu rural et, enfin, de dépenser au titre des soins personnels, de l'entretien ménager, de l'ameublement, du téléphone, des loisirs et des fournitures scolaires (Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion sociale, 2013 : 2).

Ainsi, selon la MPC, une personne ou un ménage¹⁰ est considéré comme ayant un faible revenu si celui-ci est inférieur à la somme nécessaire pour se procurer ledit panier de consommation. La MFR, quant à elle, peut se présenter sous deux formes. La première porte l'appellation de la MFR-50, selon laquelle « un ménage est considéré comme ayant un faible revenu si celui-ci est inférieur à la moitié de la médiane des revenus de l'ensemble de la population, ajustée selon la taille et la composition des ménages » (Fréchet et Savard, 2017 : 17). La deuxième se nomme la MFR-60. Bien qu'elle soit fortement utilisée par l'Union européenne, les États québécois et canadien ne l'utilisent pas. La MFR-60 est fixée à un niveau de revenu inférieur à 60 % de la médiane des revenus de l'ensemble de la population. Ajoutons que les MFR-50 et 60 peuvent être calculées avant ou après impôt (Fréchet et Savard, 2017 : 14). En raison de sa formule, la MFR-60 regroupe plus d'individus ou de ménages que la MFR-50. À titre de comparaison, pour l'année 2013, selon celle-ci, 11 % de la population québécoise vivait une situation de faible revenu (Fréchet et Savard, 2017 : 14 et 17). En s'appuyant sur la MFR-60, cette proportion grimpe à 18 %, ce qui représente

¹⁰ « De manière générale, un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne » (Institut national de la statistique et des études économiques, 2016).

une différence d'environ un demi-million d'individus (Fréchet et Savard, 2017 : 26). Si nous avons recours à la MPC, pour cette même année, la proportion de Québécois en situation de faible revenu est, tout comme pour la MFR-50, de 11 %. Malgré les spécificités prises en compte par chacune de ces deux mesures, elles révèlent des résultats similaires en ce qui a trait à l'ampleur du phénomène. Le tableau 3 présente les écarts qui existent entre les seuils de faible revenu fixés par la MPC, la MFR-50 et la MFR-60 pour l'année 2015.

Tableau 3. Revenus correspondant aux seuils mentionnés pour une personne vivant seule à Montréal¹¹ en 2015

Types de mesure	Seuil de faible revenu
MFR-60 après impôt Québec	23 603 \$
MFR-50 après impôt Québec (ISQ)	19 669 \$
MPC	17 714 \$

(Labrie, 2017 : par. 12)

Ainsi, nous pouvons constater que selon le seuil de faible revenu utilisé, le montant varie. Entre le montant établi par la MFR-60 après impôt et la MPC, il y a une différence de 5 889 \$, ce qui représente environ 113 \$ par semaine. Tel que nous l'avons mentionné précédemment, le seuil de la MPC est fixé au montant permettant à un individu de combler ses besoins de base. L'utilisation de la MFR-60, quant à elle, permet d'offrir une vision plus large du phénomène en fixant le seuil de faible revenu à un montant plus élevé¹². De cette façon, l'utilisation de cette mesure considère, tout comme la MPC, la couverture des besoins de base. Toutefois, comme le montant fixé par ce seuil est plus élevé, il prend en compte un plus large éventail de besoins à combler.

En dépit des limites associées à la MPC et à la MFR-50¹³, elles sont les principales mesures utilisées par l'Institut de la statistique du Québec et par Statistique Canada. C'est pour cette raison

¹¹ Les données utilisées ne couvraient que la ville de Montréal. Même si elles ne sont pas propres à la ville de Québec, elles nous permettent d'illustrer la différence entre les divers seuils de mesure de faible revenu utilisés, et ce, pour une région métropolitaine.

¹² Nous constatons que ni Statistique Canada ni l'Institut de la statistique du Québec n'a recours à l'utilisation de la MFR-60.

¹³ Rappelons que l'ampleur du phénomène évaluée par la MPC et par la MFR-50 est fortement similaire, ce qui contribue à notre décision de ne conserver que la MPC pour rendre compte du phénomène de pauvreté au Québec.

et par souci d'alléger le texte que nous n'utiliserons que la MPC pour le prochain segment. C'est parce qu'un grand nombre de données sont produites selon la formule de la MPC que c'est sur cette mesure que nous nous appuyerons afin de définir ce qui est entendu par faible revenu et dresser le portrait des personnes vivant avec un faible revenu.

4.1.2 Ampleur du phénomène et profils des personnes en situation de pauvreté

Il importe de préciser qu'il existe plusieurs seuils de la MPC à l'échelle de la province de Québec en raison de la variation du coût de la vie selon les régions de résidence. À titre d'exemple, le coût des loyers est plus élevé dans les régions métropolitaines telles que Montréal et Québec que dans les milieux ruraux. Ainsi, le revenu nécessaire pour combler ses besoins de base ne peut être évalué de façon univoque. Néanmoins, pour la prochaine section, les données s'appuieront sur une moyenne¹⁴ des divers seuils de la MPC établis à l'échelle du Québec.

Dans une perspective générale, en 2014, 9 % des Québécois¹⁵ vivaient sous le seuil de la MPC, ce qui représente 772 210 personnes qui étaient dans l'incapacité de subvenir à leurs besoins de base. Dans le segment qui suit, nous présentons quelques caractéristiques des personnes dont le revenu est inférieur au seuil fixé par la MPC. Pour ce faire, nous utiliserons les quatre caractéristiques sur lesquelles les répondants ont été questionnés lors des courts entretiens : l'âge, le sexe, le groupe ethnique et le niveau de scolarité. Nous aborderons aussi la composition de la famille ainsi que les limitations d'activités. Il est à noter que la ligne entre ce qui est considéré comme étant une caractéristique d'un individu et comme étant une cause d'une situation de faible revenu peut être floue. En guise d'exemple, une personne étant aux prises avec un problème de santé peut être dans l'incapacité de travailler en raison de celle-ci, ce qui peut la mener à vivre une situation de pauvreté. Dans ce cas-ci, la maladie peut être perçue comme une cause. D'un autre côté, le fait d'être atteint d'une maladie peut aussi être associé à une caractéristique individuelle. Ainsi, une même réalité peut, à la fois, être de l'ordre d'une caractéristique personnelle et d'une cause.

¹⁴ Cette moyenne est calculée par le Centre d'études sur la pauvreté et l'exclusion (Fréchet et Savard, 2017 : 13).

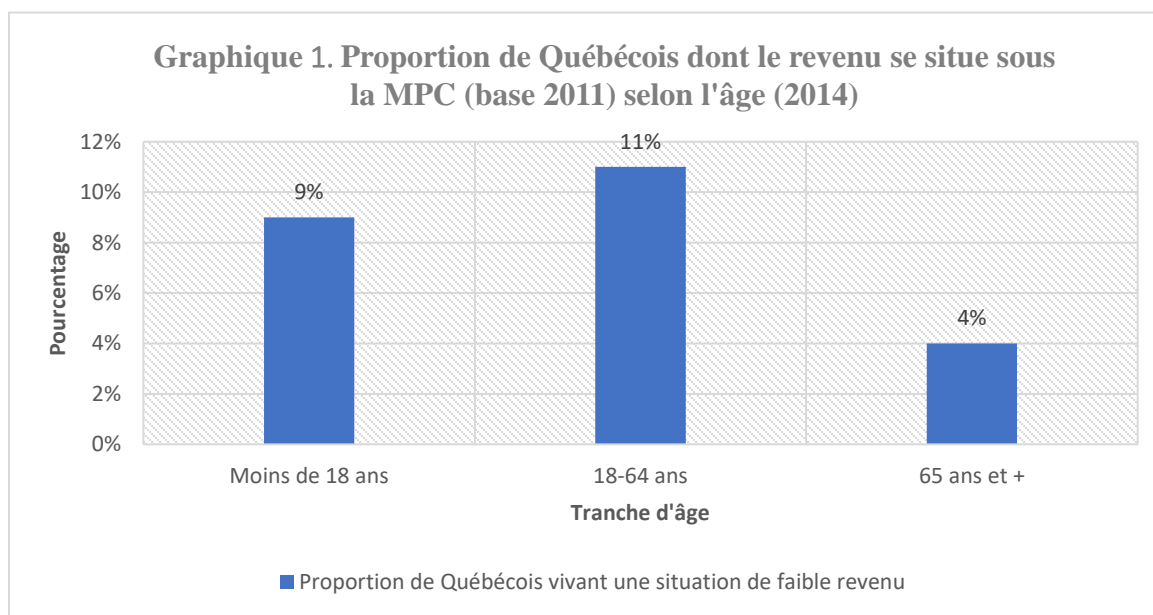
¹⁵ L'ensemble des données présentées qui concernent les personnes en situation de pauvreté se fondent sur le revenu disponible des ménages pondérés en fonction de la composition familiale. Nous utilisons les données du Centre d'études sur la pauvreté et l'exclusion.

Sexe

Commençons d’abord par voir dans quelle proportion, au sein de la population québécoise, se manifeste le phénomène de faible revenu selon le sexe. Toujours en 2014, la proportion d’individus vivant en deçà du seuil de la MPC variait de peu chez les hommes et les femmes. En effet, 10 % de l’ensemble des Québécoises vivaient sous le seuil de la MPC alors que chez les Québécois, cette proportion était de 9 % (Fréchet et Savard, 2017 : 13).

Âge

Le graphique ci-dessous nous révèle la proportion de personnes vivant une situation de faible revenu selon le groupe d’âge auquel ils appartiennent.



(Fréchet et Savard, 2017 : 14)

Bien qu’aucune tranche d’âge¹⁶ ne soit à l’abri du phénomène de faible revenu, nous constatons que les personnes âgées entre 18 et 64 ans sont un peu plus à risque d’être en situation de faible revenu. En effet, de l’ensemble des individus appartenant à ce groupe d’âge, 11 % ont un revenu

¹⁶ Nous avons conscience du fait que les tranches d’âges utilisées sont plutôt larges. Néanmoins, elles s’appuient sur les données qui nous étaient accessibles.

inférieur au seuil établi par la MPC. La proportion des personnes âgées de moins de 18 ans en situation de faible revenu est légèrement inférieure, se situant à 9 %. Ce sont les personnes de 65 ans et plus qui sont les moins représentées au sein des personnes en situation de faible revenu.

Les facteurs qui augmentent la probabilité de vivre une situation de faible revenu

Kuan Xu et Zhe Ren, chercheurs à l'Université Dalhousie, ont produit un rapport dans lequel ils ont étudié le phénomène de faible revenu dans une perspective longitudinale à l'échelle du Canada¹⁷. Dans celui-ci, les auteurs distinguaient la pauvreté transitoire¹⁸ de la pauvreté persistante¹⁹ (Xu et Ren, 2011 : 32). Parmi les facteurs susceptibles de mener à une situation de faible revenu qu'ils ont identifiés, on peut nommer : le statut d'immigrant ou d'étudiant, un faible niveau de scolarité, la composition de la famille et les limitations d'activité.

Pauvreté transitoire : statut de nouvel immigrant et d'étudiant

Les statuts de nouvel immigrant et d'étudiant peuvent constituer des facteurs « qui sous-tendent une situation de faible revenu transitoire » (Xu et Ren, 2011 : 32). Effectivement, les étudiants peuvent vivre une situation de faible revenu durant leur période d'études puisqu'ils accordent, en moyenne, une grande part de leur quotidien à des activités non rémunérées visant l'obtention d'un diplôme. Néanmoins, une fois celui-ci obtenu, l'entrée sur le marché de l'emploi permet, dans la majorité des cas, de sortir d'une situation de précarité²⁰. Dans un même ordre d'idée, un immigrant récent peut être confronté à une situation de faible revenu. Entre le moment de son arrivée au pays et son intégration au marché de l'emploi, il peut se retrouver dans une situation de précarité selon que cette période soit plus ou moins longue. Selon les diverses situations, les immigrants peuvent notamment faire face à la non-reconnaissance de leurs titres scolaires ou de leur expérience professionnelle acquise à l'étranger et à la nécessité d'apprendre la langue française en vue d'intégrer le marché de l'emploi. Ainsi, pour les étudiants et pour les nouveaux immigrants, la situation de faible revenu correspond, dans la majorité des cas, à une période transitoire. Pour les

¹⁷ Soulignons que leurs données s'appuient sur les seuils de la MPC et de la MFR-50.

¹⁸ Par pauvreté transitoire, nous entendons des individus qui, pendant un moment de leur cycle de vie, vivent une situation de précarité et « font des sacrifices [...] dans l'espoir d'un revenu plus élevé sur le long terme » (Guerrero, 2014 : 7).

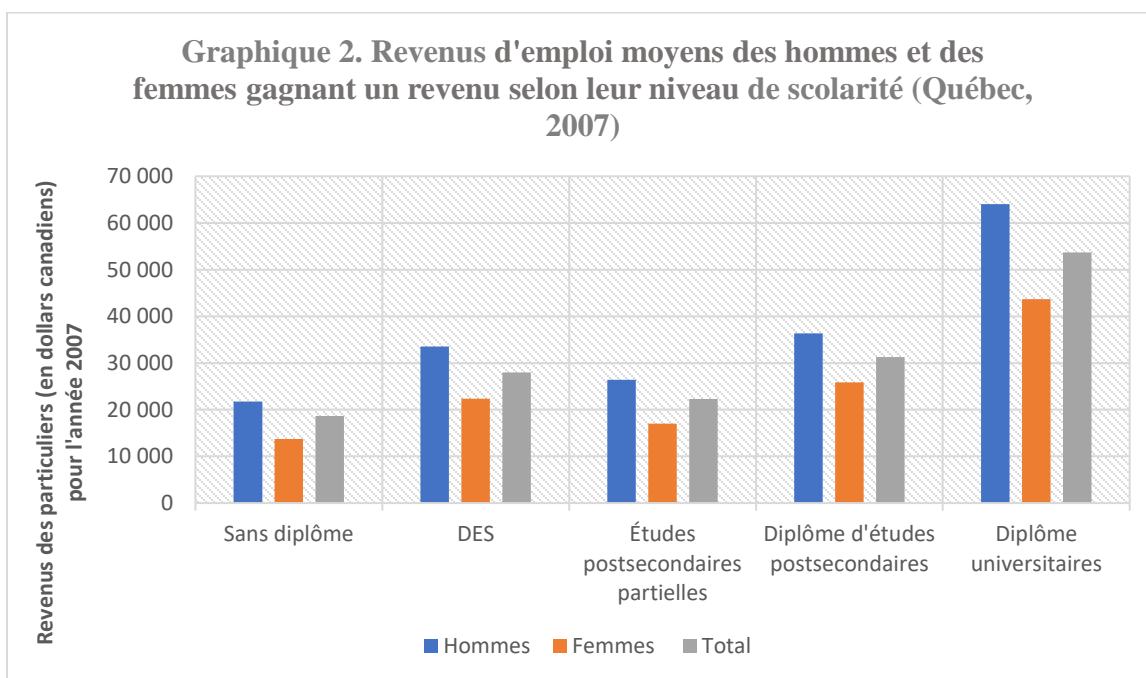
¹⁹ Il n'existe aucun consensus en ce qui concerne la définition même de la pauvreté persistante. Néanmoins il existe deux concepts qui peuvent rendre compte de celle-ci, soit le nombre d'années consécutives en situation de pauvreté et le nombre d'épisodes de pauvreté vécu sur une période donnée (Savard, 2015 : 2).

²⁰ Selon l'endettement dû aux études, cette situation de faible revenu peut, dans certains cas, être prolongée.

étudiants comme pour les immigrants nouvellement arrivés, la situation de faible revenu marque généralement une période de transition vers un revenu supérieur.

Pauvreté persistante : le faible niveau de scolarité, la composition de la famille et les limitations d'activité

Le faible niveau de scolarité, la composition de la famille et les limitations d'activités s'avèrent être les principaux facteurs pouvant mener à une situation de faible revenu persistante, même si celle-ci peut parfois n'être que transitoire. En ce qui a trait au niveau de scolarité, les résultats produits par l'Institut de la statistique du Québec vont dans le même sens que ceux de la recherche de Xu et Ren. Ils démontrent qu'il existe une corrélation positive entre le revenu²¹ et le niveau de scolarité (Jean, 2010 : 184). Malgré le fait que les données présentées dans le graphique 2 soient issues d'une étude produite en 2007, la tendance qu'elles illustrent reste d'actualité.



(Jean, 2010 : 186)

Plus le niveau de scolarité est élevé, plus l'individu a de chances d'avoir un revenu élevé (Jean, 2010 : 184). Ainsi, à l'opposé, les Québécois n'ayant aucun diplôme sont plus à risque de vivre

²¹ Le graphique 2 n'expose pas directement la relation entre le niveau de scolarité et le faible revenu. De fait, il illustre plutôt la corrélation entre le niveau de scolarité et le revenu en général. Néanmoins, la relation qu'il présente s'avère pertinente en ce qui a trait à l'impact du niveau de scolarisation sur le revenu.

une situation de faible revenu. En outre, il est possible de remarquer que le revenu des femmes est, en moyenne, toujours inférieur à celui des hommes, et ce, pour un même niveau de scolarité. Ce constat s'inscrit en continuité avec les informations présentées dans le graphique 1, selon lesquelles les femmes sont légèrement plus à risque que les hommes de vivre une situation de faible revenu.

La composition du ménage, le nombre d'enfants, l'âge des personnes formant le ménage ainsi que le fait d'être ou non aux études sont des facteurs qui peuvent mener ou maintenir une personne dans une situation de précarité (Xu et Ren, 2011 : 27). D'abord, les femmes monoparentales sont plus susceptibles de vivre une situation de faible revenu. Au Québec, en 2014, parmi les mères monoparentales, 35 % vivaient sous le seuil de la MPC. Il convient de mentionner qu'il existe une pluralité de compositions de ménages qui influencent la situation économique de celui-ci. À titre d'exemple, « les familles monoparentales ont le niveau de vie le plus bas, alors que les couples sans enfant détiennent le plus haut niveau de vie en termes de revenu disponible » (Jean, 2010 : 173).

Xu et Ren ajoutent que les limitations d'activités représentent un autre facteur pouvant mener les individus à vivre une situation de faible revenu persistante. Par limitation d'activité, il est entendu une incapacité ou un handicap. Comme les limitations d'activités sont, dans la majorité des cas, permanentes, les chances de se sortir d'une situation de faible revenu sont plus faibles.

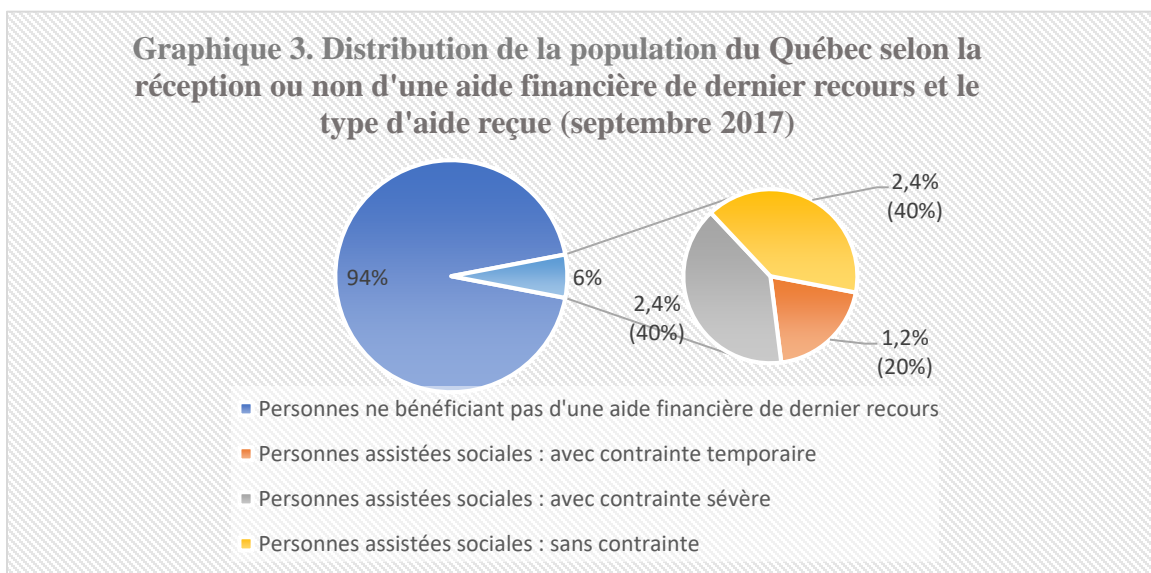
En somme, l'âge, le sexe, le statut d'immigrant et d'étudiant, le niveau de scolarité, la composition de la famille et les limitations d'activité sont des facteurs pouvant influencer le niveau de revenu d'un ménage. Tel qu'il a été mentionné précédemment, certains d'entre eux sont plus susceptibles d'avoir un impact sur le revenu de façon transitoire au cours d'un cycle de vie. D'autres expliquent la persistance d'une situation de faible revenu. Nous présenterons en fin de chapitre un tableau récapitulatif qui sont les personnes en situation de pauvreté au Québec selon les caractéristiques mentionnées ci-haut.

4.2 L'aide financière de dernier recours

En guise de rappel, l'aide financière de dernier recours regroupe deux grands programmes soit le Programme de solidarité sociale et celui de l'aide sociale. Le premier prend économiquement en charge les individus présentant des contraintes sévères à l'emploi. Le second vise les personnes ayant des contraintes temporaires et celles dites sans contrainte. Dans le segment qui suit, nous aborderons l'ampleur du phénomène pour ces deux programmes. Nous présenterons ensuite les diverses caractéristiques répertoriées des bénéficiaires d'aide financière de dernier recours²² qui nous apparaissent les plus pertinentes pour l'objectif de la recherche. Enfin, nous exposerons les différentes causes que le gouvernement québécois reconnaît comme légitimes pour rendre une personne admissible aux programmes d'aide financière de dernier recours.

4.2.1 L'ampleur du phénomène

Afin de se représenter le phénomène de l'assistance sociale au Québec, commençons par exposer la proportion de Québécois touchés par cette situation et comment celle-ci se distribue selon les différentes catégories de programmes établies par le gouvernement (contraintes sévères, contraintes temporaires et sans contrainte).



(MTESS, 2017 : 5)

²² Il importe de préciser que pour la rédaction de cette section, nous nous appuyons sur les données produites par le Ministère du Travail et de la Solidarité sociale. L'objectif étant de dresser un portrait global des personnes assistées sociales. Nous sommes néanmoins conscientes du caractère réducteur de ces données et de la pluralité de profils singuliers qui ne transparaissent pas de ces statistiques.

Les personnes assistées sociales représentent 6 % de la population québécoise. Cette proportion réunit les individus sous les programmes de solidarité sociale et d'aide sociale. Au mois de septembre 2017, de toutes les personnes bénéficiant d'une aide financière de dernier recours, les deux tiers recevaient des prestations d'aide sociale (contraintes temporaires ou sans contrainte) alors que la balance était composée de prestataires de solidarité sociale (avec contraintes sévères) (MTESS, 2017 : 5). Notons que la proportion de personnes avec des contraintes sévères est semblable à celle des individus étant considérés sans contrainte.

4.2.2 Caractéristiques

La section qui suit vise à exposer les diverses caractéristiques des personnes assistées sociales qui représentent 6 % de la population totale. Pour ce faire, nous présenterons, globalement, qui sont les individus formant cette catégorie selon les informations produites par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, et ce, au mois de septembre 2017. Notons que ces données permettent d'avoir une vue d'ensemble de la population des personnes assistées sociales, mais qu'elles ne rendent pas compte de la complexité de la situation et de la pluralité de profils singuliers des personnes de cette catégorie.

Sexe

La première caractéristique à laquelle nous nous intéressons est celle du sexe. Le tableau qui suit présente dans quelle proportion les femmes et les hommes se distribuent selon les programmes d'aide financière de dernier recours.

Tableau 4. Distribution des adultes assistés sociaux selon le programme d'aide financière de dernier recours et le sexe (Québec, septembre 2017)

	Solidarité sociale		Aide sociale				Total
	Contraintes sévères		Contraintes temporaires		Sans contraintes		
Femme	58 508	46 %	37 597	60 %	52 094	41 %	148 199
Homme	69 303	54 %	25 329	40 %	75 755	59 %	170 387
Total	127 811	100 %	62 926	100 %	127 859	100 %	318 586

(MTESS, 2017 : 15)

Globalement, les hommes sont un peu plus représentés que les femmes dans les différents programmes. Parmi les personnes bénéficiant d'une aide de dernier recours, les femmes identifiées comme n'ayant aucune contrainte ou avec des contraintes sévères à l'emploi sont moins nombreuses que les hommes. Elles sont, en revanche, plus nombreuses à présenter des contraintes temporaires à l'emploi.

Âge

Le prochain graphique présente la distribution des personnes assistées sociales selon le groupe d'âge²³ auquel elles appartiennent.

Tableau 5. Distribution des adultes assistés sociaux selon le programme d'aide financière de dernier recours et l'âge (Québec, septembre 2017)

	Solidarité sociale		Aide sociale				Total
	Contraintes sévères		Contraintes temporaires		Sans contrainte		
18-24 ans	9 651	8 %	4 891	8 %	15 128	12 %	29 670
25-34 ans	15 138	12 %	10 520	17 %	30 423	24 %	56 081
35-44 ans	19 308	15 %	7 953	13 %	34 043	27 %	61 304
45-54 ans	32 428	25 %	5 796	9 %	36 344	28 %	74 568
55 ans et +	51 286	40 %	33 766	54 %	11 921	9 %	96 973
Total	127 811	100 %	62 926	100 %	127 859	100 %	318 596

(MTESS, 2017 : 5)

Les jeunes âgées de 18 à 24 ans forment la plus faible proportion de prestataires, et ce, pour les programmes de solidarité sociale et d'aide sociale. Ce sont, en contrepartie, les personnes âgées de 55 ans et plus qui sont majoritaires au sein des prestataires de Solidarité sociale et d'Aide sociale avec contraintes temporaires. Remarquons que la proportion de prestataires de solidarité sociale croît au fur et à mesure que l'âge augmente. Ce qui peut expliquer ce phénomène est l'augmentation des risques de développer des problèmes de santé en fonction d'un avancement en âge. Il importe de préciser que l'âge ne constitue pas une contrainte sévère en lui-même. Néanmoins, à mesure que les individus vieillissent, le risque de souffrir de problèmes de santé et

²³ Les groupes d'âge utilisés dans le tableau 5 s'appuient sur les données produites par le MTESS. En fonction des informations trouvées, il nous a été impossible de former les mêmes catégories d'âge que celles utilisées pour la présentation du portrait statistique des personnes en situation de pauvreté.

de présenter une contrainte sévère à l'emploi augmente (Organisation mondiale de la santé, 2015 : par. 11). Indépendamment des problèmes de santé, l'âge peut représenter une contrainte temporaire à l'emploi selon les critères établis par le gouvernement du Québec. En effet, un individu âgé de 58 ans ou plus est admissible au Programme d'aide sociale puisque son âge peut constituer un obstacle à la participation au marché de l'emploi sur lequel il existe une certaine discrimination à l'égard des personnes dont l'âge annonce une retraite proche (MTESS, 2017 : 17) (Organisation mondiale de la santé, 2018 : par. 1). L'âge et les problèmes de santé sont des facteurs qui augmentent la vulnérabilité des personnes sans-emploi. Au même titre que le sexe, la scolarité, l'origine sociale et les handicaps, l'âge et la maladie sont des déterminants qui peuvent rendre difficile l'accessibilité au marché de l'emploi (Provost, 1989 : 74).

Assistés sociaux nés hors Canada

Le prochain tableau illustre dans quelle proportion les personnes assistées sociales sont nées ou non au Canada.

Tableau 6. Distribution des adultes assistés sociaux selon le programme d'aide financière de dernier recours et leur statut d'immigrant (Québec, septembre 2017)

	Solidarité sociale		Aide sociale				Total
	Contraintes sévères		Contraintes temporaires		Sans contrainte		
Demandeurs d'asile	116	0,1 %	1 464	2 %	8 992	7 %	10 572
Nés hors Canada et au pays depuis moins de cinq ans	478	0,4 %	2 191	3 %	6 991	5 %	9 660
Nés hors Canada et au pays depuis plus de cinq ans	10 488	8 %	12 039	19 %	21 613	17 %	44 140
Personnes nées au Canada	116 729	91 %	47 232	75 %	90 263	71 %	254 224
Total	127 811	100 %	62 926	100 %	127 859	100 %	318 596

(MTESS, 2017 : 5)

En 2016, les personnes immigrantes formaient 14 % de la population québécoise (Statistique Canada, 2016). Ainsi, nous pouvons remarquer qu'en ce qui a trait au Programme de solidarité sociale, ces dernières sont sous-représentées par rapport aux personnes nées au Canada bénéficiant

de cette même prestation. En revanche, les personnes immigrantes sont surreprésentées²⁴ au sein du Programme d'aide sociale. Alors qu'ensemble, les demandeurs d'asile et les personnes nées hors Canada et au pays depuis moins de cinq ans représentaient, en 2016, 3 % de la population québécoise, ils forment 12 % des prestataires d'aide sociale dits sans contrainte (Statistique Canada, 2016). Comme il a été mentionné précédemment, le statut de nouvel immigrant ou de demandeur d'asile est un facteur qui peut mener un individu à vivre une situation de faible revenu, et ce, de façon transitoire. C'est donc ce qui peut expliquer que ces personnes soient surreprésentées au sein de la population des assistés sociaux par rapport à la proportion qu'elles constituent dans la population québécoise.

Niveau de diplomation maximum atteint

Nous avons vu précédemment que le niveau de scolarité peut influencer le revenu d'une personne et ainsi, augmenter ou non les risques de vivre une situation de pauvreté. Il convient donc de faire le même exercice en ce qui a trait aux personnes assistées sociales.

Tableau 7. Distribution des adultes assistés sociaux selon le programme d'aide financière de dernier recours et le niveau de diplomation maximum atteint (Québec, septembre 2017)

	Solidarité sociale		Aide sociale				Total
	Contraintes sévères		Contraintes temporaires		Sans contrainte		
Aucun diplôme	57 097	45 %	32 620	52 %	68 426	54 %	158 143
Diplôme d'études secondaires (DES)	19 014	15 %	12 660	20 %	23 097	18 %	54 771
Diplôme d'études collégiales (DEC)	4 784	4 %	2 941	5 %	5 161	4 %	12 886
Diplôme d'études universitaires	2 264	1 %	2 115	3 %	4 331	3 %	8 710
Inconnu	44 652	35 %	12 590	20 %	26 844	21 %	84 086
Total	127 811	100 %	62 926	100 %	127 859	100 %	318 596

(MTESS, 2017 : 5)

De manière générale, les personnes assistées sociales sont faiblement scolarisées. La proportion de personnes dont le niveau de diplomation est inconnu est non-négligeable. Néanmoins, si nous en faisons fi, les individus n'ayant aucun diplôme représentent la majorité des assistés sociaux, et

²⁴ Les personnes immigrantes sont surreprésentées au sein des prestataires d'aide sociale puisque bien qu'elles forment 14 % de la population québécoise, elles constituent 28 % (5 % + 5 % + 18 %) de ces derniers.

ce, pour le Programme d'aide sociale comme pour celui de solidarité sociale. Si nous ajoutons à cette catégorie les personnes ayant un diplôme d'études secondaires, 92 % des prestataires de solidarité sociale dont on connaît le niveau d'études ont un diplôme inférieur ou égal au DEC²⁵. Dans un même ordre d'idée, cette proportion est de 91 %, chez les personnes considérées comme sans contrainte.

Composition de la famille

Les Québécois recevant une aide financière de dernier recours présentent une diversité de situation familiale (tableau 8).

Tableau 8. Distribution des adultes assistés sociaux selon le programme d'aide financière de dernier recours et la composition de la famille (Québec, septembre 2017)

	Solidarité sociale		Aide sociale				Total
	Contraintes sévères		Contraintes temporaires		Sans contrainte		
Personne seule	115 939	91 %	37 325	59 %	89 182	70 %	242 446
Couple sans enfant	6 086	5 %	4 358	7 %	5 776	5 %	16 220
Famille monoparentale	3 805	3 %	18 154	29 %	13 411	10 %	35 370
Couple avec enfant (s)	1 957	1 %	3 023	5 %	19 105	15 %	24 085
Total	127 787	100 %	62 860	100 %	127 474	100 %	318 121

(MTESS, 2017 : 5)

Les personnes vivant seules sont les plus fortement représentées, et ce, au sein des deux grands programmes d'assistance sociale. Si nous nous attardons plus spécifiquement aux personnes présentant des contraintes sévères, ce sont neuf personnes sur dix qui vivent seules. En ce qui concerne les prestataires d'aide sociale, les 2/3 vivent seuls. La deuxième catégorie sur laquelle il importe d'attirer l'attention est celle des familles monoparentales. En effet, elles forment près du tiers des prestataires d'aide sociale ayant des contraintes temporaires. Cette proportion s'explique entre autres par le fait qu'avoir un enfant de moins de cinq ans à sa charge est reconnu par le gouvernement comme étant une contrainte temporaire à l'emploi (MTESS, 2017 : 17).

²⁵ Calcul de pondération des pourcentages : 1) $127\,811 - 44\,652 = 83\,159$ 2) $57\,097 + 19\,014 = 76\,111$ 3) $76\,111/83\,159 \times 100 = 92\%$

Durée cumulative

Regardons maintenant comment se distribuent les personnes assistées sociales selon la durée cumulative passée sur un programme d'aide financière de dernier recours. Par durée cumulative, il est entendu « nombre total de mois, depuis janvier 1975, où un adulte a été présent à l'aide de dernier recours avec une aide financière, qu'il y ait eu ou non sortie de l'aide au cours de la période » (MTESS, 2017 : 16).

Tableau 9. Distribution des adultes assistés sociaux selon le programme d'aide financière de dernier recours et la durée cumulative passée sur le programme (Québec, septembre 2017)

	Solidarité sociale		Aide sociale				Total
	Contraintes sévères		Contraintes temporaires		Sans contrainte		
Moins de 12 mois	2 192	2 %	5 601	9 %	18 593	15 %	26 386
12 à 23 mois	2 625	2 %	4 092	7 %	10 723	8 %	17 440
24 à 47 mois	5 876	4 %	7 099	11 %	16 571	13 %	29 546
48 à 119 mois	19 973	16 %	15 056	24 %	32 119	25 %	67 148
120 mois et +	97 145	76 %	31 078	49 %	49 853	39 %	178 076
Total	127 811	100 %	62 926	100 %	127 859	100 %	318 596

(MTESS, 2017 : 5)

La catégorie des bénéficiaires de solidarité sociale est composée, à plus de 75 %, de personnes dont la situation d'assistance sociale dure depuis 10 ans ou plus. Cette proportion est cohérente avec les types de contraintes qui sont pris en considération par le Programme de solidarité sociale. En effet, celui-ci soutient financièrement les personnes aux prises avec des contraintes sévères à l'emploi. Notons que celles-ci sont permanentes, ce qui explique la longueur de la durée cumulative sous le Programme de solidarité sociale. Pour le Programme d'aide sociale, nous remarquons une tendance similaire, bien que celle-ci soit moins marquée. Les 2/3 des personnes composant cette catégorie bénéficient d'un soutien financier depuis quatre ans ou plus. En ce qui a trait aux personnes considérées comme sans contrainte, il est possible d'expliquer une longue période d'assistance sociale par la « détérioration graduelle d'habiletés professionnelles qui n'ont pas été exercées depuis longtemps » (Lanctôt et Levesque, 2001 : 349). Cette affirmation rend compte d'un certain cercle vicieux qui peut s'installer. En effet, la durée cumulative d'assistance sociale peut, au même titre que l'âge, influencer sur l'employabilité d'une personne. Plus un individu

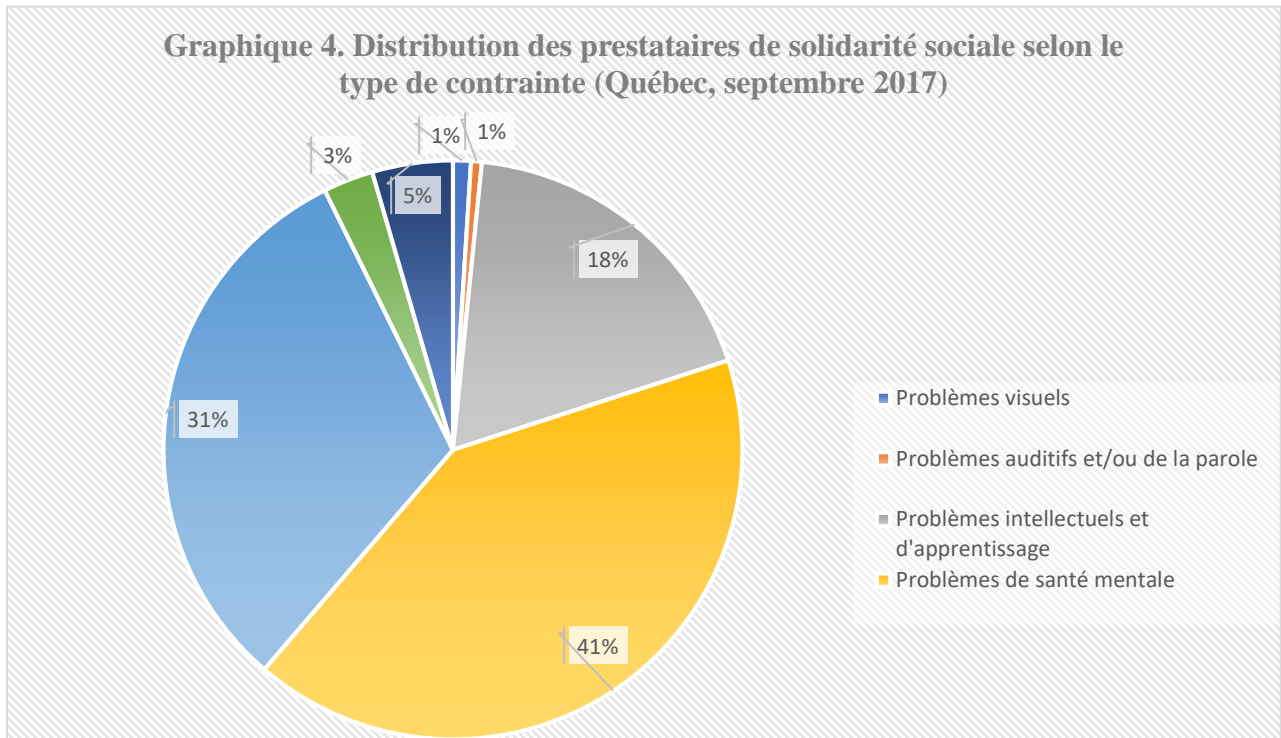
passé une grande période de sa vie hors du marché de l'emploi, moins ses chances d'être employé sont importantes et plus sa dépendance économique envers l'État s'accroît (Lanctôt et Levesque, 2001 : 349). Ajoutons, en contrepartie, que près de 25 % des personnes considérées comme sans contrainte ont recours au programme d'aide sociale pour une durée inférieure à deux ans.

Cette section a permis de jeter un éclairage sur différentes caractéristiques des personnes assistées sociales selon les programmes d'aide financière de dernier recours mis en place par l'État. Nous remarquons que les bénéficiaires de Solidarité sociale et d'Aide sociale se distinguent sur quelques points. Néanmoins, en règle générale, ils présentent des profils fort similaires en regard de leur sexe, leur âge, leur statut d'immigrant ou non, leur niveau de diplomation, la composition de leur famille et la durée cumulative sur un programme d'aide financière. Le tout sera synthétisé en fin de chapitre dans le but de comparer les profils des personnes assistées sociales avec ceux des personnes en situation de pauvreté.

4.2.3 Les causes

Tel qu'il a été mentionné au premier chapitre du rapport, le Ministère du Travail et de la Solidarité sociale a établi une liste de situations permettant à un individu de recevoir une aide financière de dernier recours. Celles-ci varient selon le Programme de solidarité sociale et celui d'aide sociale pour les personnes ayant des contraintes temporaires à l'emploi. Ainsi, cette section abordera les différentes causes répertoriées selon le type de programme.

Types de contraintes reconnues par le programme de solidarité sociale

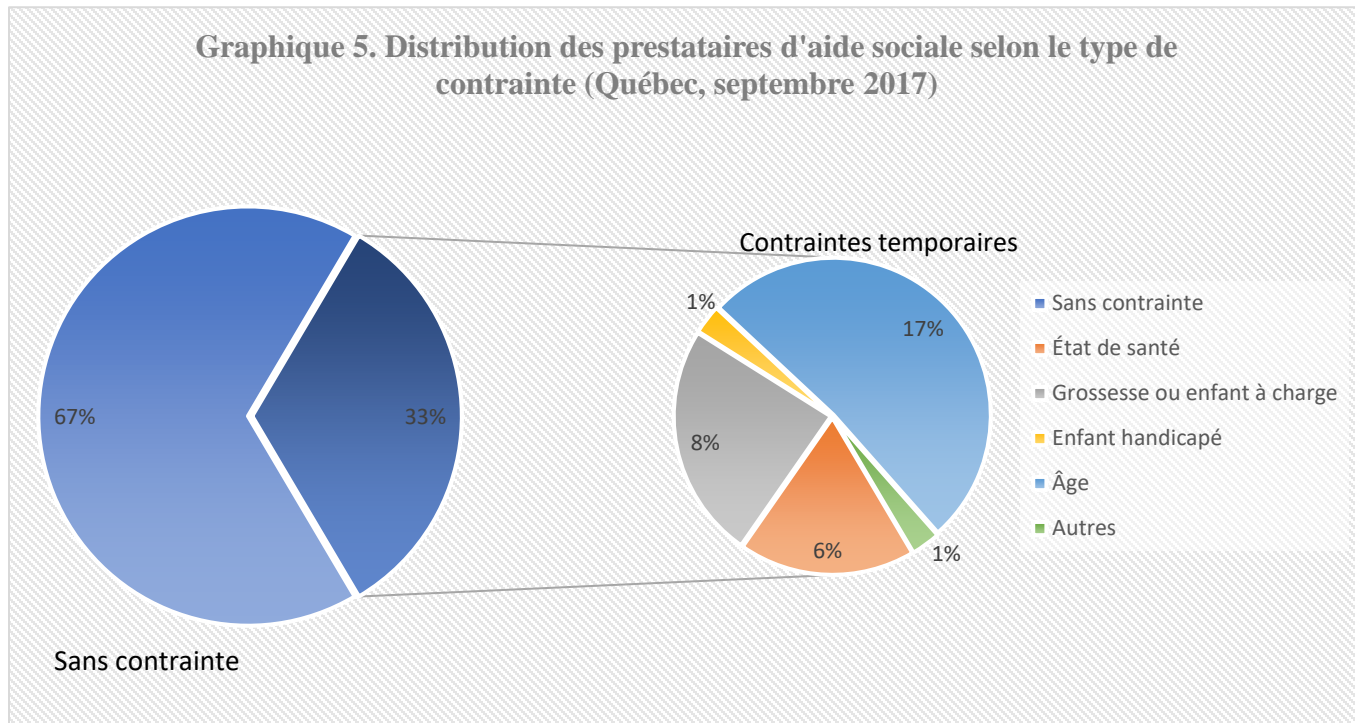


(MTESS, 2017 : 9)

Les problèmes de santé mentale constituent la contrainte la plus fréquente menant une personne à bénéficier d'une prestation de solidarité sociale. En effet, deux personnes sur cinq qui bénéficient d'une aide de solidarité sociale ont un problème de santé mentale. La deuxième cause regroupant le plus de personnes est celle des problèmes physiques. Par ceux-ci, il peut être entendu les limitations d'activités physiques ainsi que les diverses maladies rendant impossible la pratique d'un emploi. La troisième cause en importance rassemble les problèmes intellectuels et en lien avec l'apprentissage. À elles seules, ces trois causes réunissent plus de 90 % des bénéficiaires de solidarité sociale. Notons que pour être admissible au Programme de solidarité sociale, un diagnostic médical est nécessaire.

Types de contraintes reconnues par le programme d'aide sociale

Graphique 5. Distribution des prestataires d'aide sociale selon le type de contrainte (Québec, septembre 2017)



(MTESS, 2017 : 9)

Tel que l'illustre le graphique 5, près des 2/3 des prestataires d'aide sociale sont considérés sans contrainte. Parmi les raisons menant ces personnes à faire une demande d'aide financière, le MTESS reconnaît : la perte du conjoint, la fin des études à temps complet, les revenus insuffisants, la fin des prestations d'assurance-emploi, la perte d'emploi sans assurance-emploi, la prestation d'assurance-emploi insuffisante, ainsi que d'autres raisons non précisées par le ministère (MTESS, 2017 : 4). Faute de données suffisantes, il nous est impossible de relater le taux de prestataires considérés sans contrainte selon ces diverses causes.

Néanmoins, ce même graphique expose dans quelle proportion les personnes avec des contraintes temporaires à l'emploi se distribuent selon le type de contrainte qu'elles présentent. La principale cause pour laquelle ces prestataires se retrouvent en situation d'assistance sociale est l'âge. Tel qu'il a été mentionné plus haut, une personne âgée de 58 ans ou plus peut faire une demande de soutien financier à l'État en raison de la difficulté qui peut être associée à la réintégration du marché de l'emploi à cet âge. Effectivement, pour une personne approchant l'âge de la retraite, les possibilités d'embauche peuvent être plus faibles que pour une personne plus jeune (Organisation


mondiale de la santé, 2018 : par. 1). Les deux types de contraintes les plus importants après l'âge regroupent les situations de grossesses et d'enfants à charge ainsi que les problèmes de santé temporaires.

Cette section a montré que les raisons reconnues par l'État pour être admissibles à l'assistance sociale varient en fonction des programmes d'aide financière de dernier recours. En ce qui a trait à la solidarité sociale, une majorité de prestataires présentent un problème de santé mentale ou physique. La plus grande proportion de personnes ayant des contraintes temporaires est, quant à elle, composée d'individus âgés de 58 ans ou plus. Dans ce cas-ci, l'âge constitue la contrainte temporaire. Comme nous l'avons mentionné antérieurement, les montants attribués diffèrent selon les programmes. Ce sont les personnes aux prises avec des contraintes sévères qui reçoivent le montant le plus important. À l'opposé, les individus considérés comme sans contrainte se voient attribuer la plus faible prestation. Ainsi, l'État hiérarchise les raisons d'admissibilité aux programmes en fonction de l'incapacité ou non d'être en emploi.

4.3 Comparaison des profils des personnes en situation de pauvreté et d'assistance sociale et des causes menant à vivre l'un de ces deux phénomènes selon les principales caractéristiques répertoriées

Maintenant que nous avons esquissé un portrait général des caractéristiques que présentent les personnes en situation de pauvreté et d'assistance sociale, nous synthétiserons celui-ci à l'aide d'un tableau récapitulatif. L'objectif est ici de mettre en parallèle les informations répertoriées sur les personnes en situation de pauvreté et sur les personnes assistées sociales afin de vérifier si elles présentent ou non, les mêmes caractéristiques et/ou les causes. Rappelons que la ligne peut être mince entre ce qui est de l'ordre des caractéristiques d'une personne et des causes pouvant mener à vivre une situation de faible revenu. Bien que le tableau présenté ci-bas soit une simplification du réel qui se veut beaucoup plus complexe, nous y avons recours afin de mieux comparer les caractéristiques propres à chaque groupe à l'étude et, par le fait même, de faciliter une compréhension globale des phénomènes.

Tableau 10. Récapitulatif des causes et des caractéristiques répertoriées sur les personnes en situation de pauvreté et les personnes assistées sociales au Québec

Caractéristiques	Personnes en situation de pauvreté	Personnes assistées sociales		
		Solidarité sociale	Aide sociale	
		Contraintes sévères	Contraintes temporaires	Sans contrainte
Caractéristiques				
Sexe	Légèrement plus d'hommes	Un peu plus d'hommes	Plus de femmes	Plus d'hommes
Âge	18-64 ans	Augmentation de la proportion en fonction de l'âge (55 ans et + sont les plus touchés)	55 ans et +	25-54 ans
Ethnie	Statut nouvel immigrant (pauvreté transitoire)	Majoritairement au Canada depuis plus de 5 ans		
Niveau scolarité	Faible niveau scolarité (pauvreté persistante) Statut étudiant (pauvreté transitoire)	Aucun diplôme (1er) et DES (2ème)		
Composition famille	Personnes seules Monoparentalité	Personnes seules	Personnes seules (1er) Monoparentalité (2ème)	Personnes seules
Durée cumulative sur un programme d'assistance sociale		120 mois et +	120 mois et + (1er) et 48 à 119 mois (2ème)	120 mois et + (1er) et 48 à 119 mois (2ème)
Causes	Limitations d'activités (pauvreté persistante)	Problèmes santé mentale (1er), Problèmes physiques (2ème) et problèmes intellectuels et d'apprentissage (3ème)	Âge (1er), Grossesse ou enfant à charge (2ème) et État de santé (3ème)	Pas statistiques

En ce qui a trait à l'ampleur du phénomène, nous avons vu que les personnes assistées sociales forment 6 % de la population du Québec. Plus largement, les personnes en situation de pauvreté représentent 9 % de cette même population selon la Mesure du panier de consommation (MPC). Les personnes assistées sociales font partie, économiquement parlant, de la grande catégorie des personnes en situation de pauvreté et forment donc, selon la MPC, les 2/3 de ces dernières. Comme il vient d'être exposé, les personnes en situation de pauvreté et les personnes assistées sociales présentent, de manière générale, les mêmes caractéristiques. Ce sont aussi des causes similaires qui les mènent à vivre ces situations. L'utilisation de la MPC pour dresser le portrait des trois dimensions à l'étude explique que le portrait des personnes assistées sociales et des personnes en situation de pauvreté soit très semblable. À partir de ce constat, nous pouvons questionner le recours à la MPC par le gouvernement du Québec pour décrire le phénomène de pauvreté et pour établir un plan d'intervention pour le contrer. En effet, selon cette mesure, les personnes assistées sociales forment la majorité des personnes en situation de pauvreté. Si le gouvernement utilisait la MFR-60, les personnes assistées sociales ne constitueraient que le tiers de ce groupe. Ainsi, la vision que l'État aurait de la pauvreté serait tout autre, de même que la représentation à l'égard des personnes en situation de pauvreté. Comme l'utilisation de la MFR-60 modifie l'ampleur du phénomène, il serait intéressant de vérifier si la similarité évoquée précédemment entre les deux groupes à l'étude demeurerait inchangée pour les dimensions des caractéristiques et des causes.

Chapitre 5 : Résultats

Maintenant que nous avons établi que du point de vue statistique, les personnes assistées sociales présentent, globalement, les mêmes caractéristiques que les autres personnes en situation de pauvreté, ce chapitre vise à exposer si, selon notre échantillon de répondants, ces deux groupes d'individus sont représentés de la même façon. Nous y exposerons donc les données recueillies sur les stéréotypes et les préjugés véhiculés à l'égard des deux groupes à l'étude, et ce, dans l'optique de les comparer entre eux. La comparaison se fera en fonction des trois lieux de collecte et à partir des trois dimensions retenues, soit l'ampleur du phénomène, les causes pouvant mener à vivre l'un des deux phénomènes à l'étude et les profils des personnes assistées sociales et de celles en situation de pauvreté. En guise de rappel, nous comptons deux groupes distincts de répondants au sein de notre échantillon. Le premier a été questionné sur le phénomène de la pauvreté et le second, sur celui de l'assistance sociale. Il importe donc, au cours de ce chapitre, de garder en tête que l'ensemble de notre échantillon n'a pas répondu aux mêmes questions.

5.1 L'ampleur du phénomène

Lors des courts entretiens, nous avons demandé aux répondants de faire l'exercice d'estimer la proportion de Québécois en situation de pauvreté et d'assistance sociale. La distribution des réponses en ce qui a trait au phénomène de la pauvreté est présentée dans le tableau 11. Nous avons regroupé les réponses selon trois intervalles de pourcentage. Pour ce faire, nous nous sommes appuyées sur l'ampleur du phénomène décrit au chapitre précédent. La MPC, pour l'année 2014, révélait que 9 % des Québécois vivaient une situation de faible revenu. Selon la MFR-60, ce taux était de 18 %, pour la même année. C'est en raison de cet écart que nous avons statué que si les répondants avaient estimé l'ampleur du phénomène entre 9 et 18 %, leur estimation était juste. Ce faisant, toute évaluation inférieure à 9 % est considérée comme une sous-estimation alors que si elle est supérieure à 18 %, nous la qualifions de surestimation.

Tableau 11. Distribution des répondants selon le lieu de collecte et leur estimation de l'ampleur du phénomène de la pauvreté (Québec, 2018)

Situation de pauvreté				
<u>Estimation du phénomène</u>	Ouest	Centre-est	Nord-ouest	Total
Sous-estimation (moins de 9 %)	2	0	1	3
Bonne estimation (entre 9 et 18 %)	4	5	3	12
Surestimation (plus de 18 %)	9	10	11	30
Total	15	15	15	45

La grande majorité des répondants, soit le 2/3 d'entre eux, surestiment le phénomène de la pauvreté, et ce, dans les trois lieux de collecte. À l'opposé, une infime quantité le sous-estime. Notons qu'il ne semble pas exister de différence marquée entre les réponses recueillies à l'ouest, au centre-est et au nord-ouest de la ville.

De la même manière qu'il vient d'être exposé pour le phénomène de la pauvreté, nous avons regroupé les réponses en trois groupes fondés sur l'exactitude ou non de l'estimation du phénomène de l'assistance sociale. Comme nous l'avons mentionné précédemment, 6 % des Québécois vivent une situation d'assistance sociale. Nous avons donc établi, de façon un peu arbitraire, qu'une bonne estimation de l'ampleur du phénomène se trouvait entre 4 et 8 %.

Tableau 12. Distribution des répondants selon le lieu de collecte et leur estimation de l'ampleur du phénomène de l'assistance sociale (Québec, 2018)

Situation d'assistance sociale				
<u>Estimation du phénomène</u>	Ouest	Centre-est	Nord-ouest	Total
Sous-estimation (moins de 4 %)	1	0	1	2
Bonne estimation (entre 4 et 8 %)	2	2	3	7
Surestimation (plus de 8 %)	11	13	10	34
Total	14	15	14	43

Comme pour le phénomène de la pauvreté, les répondants surestiment majoritairement l'ampleur de l'assistance sociale au Québec. Encore une fois, il ne semble pas y avoir de différence entre les trois lieux de collecte.

Globalement, les répondants surestiment les deux phénomènes à l'étude. À l'aide des estimations précises faites par chaque répondant, nous avons, selon les lieux, procédé au calcul d'une moyenne.

Tableau 13. Tableau récapitulatif des moyennes calculées à partir des estimations des répondants selon le lieu de collecte et le phénomène à l'étude (Québec, 2018)

<u>Moyenne de l'estimation pour chaque phénomène</u>	Ouest	Centre-est	Nord-ouest
Pauvreté	23 %	27 %	25 %
Assistance sociale	17 %	17 %	18 %

Remarquons dans un premier temps que pour le phénomène de la pauvreté, les moyennes des estimations faites par les répondants se concentrent entre 23 et 27 %, selon les lieux de collecte. Les personnes interrogées surestiment donc d'une fois et demie à deux fois l'ampleur du phénomène de la pauvreté au Québec, et ce, dépendamment de la mesure utilisée pour évaluer le faible revenu. En ce qui concerne l'assistance sociale, il existe la même similarité entre les moyennes calculées pour les trois lieux de collecte. Selon celles-ci, les répondants surestiment de trois fois la proportion de Québécois bénéficiant de l'assistance sociale. Ajoutons que pour chaque lieu de collecte, les personnes tendent à évaluer plus fortement l'ampleur du phénomène de la pauvreté que celui d'assistance sociale. Ce constat est cohérent avec l'état de la situation que nous avons présenté au chapitre 4. En effet, les personnes assistées sociales constituent un sous-groupe de la grande catégorie des personnes en situation de pauvreté. C'est aussi de cette façon que les répondants se représentent l'ampleur des deux phénomènes en estimant plus fortement la situation de pauvreté au Québec que celle de l'assistance sociale.

5.2 Les causes

La section qui suit vise à rendre compte des réponses données par les personnes interrogées en ce qui concerne les potentielles causes pouvant mener à vivre une situation de pauvreté ou d'assistance sociale. Lorsque les répondants abordent les causes, ils ont tendance à évoquer la notion de responsabilité. Nous avons donc classé les propos recueillis selon quatre grandes catégories de causes, lesquelles s'appuient sur le ou les individus qui portent la responsabilité de mener ou de maintenir une personne dans une situation de pauvreté ou d'assistance sociale. Les quatre catégories développées sont les suivantes : la socialisation familiale, les contraintes structurelles,

toute situation dite « hors contrôle » ainsi que la responsabilité individuelle. Pour chacune des catégories, nous présenterons, sous forme de tableau synthèse, les réponses recueillies pour tous les lieux de collecte. Celui-ci comparera les réponses en ce qui a trait aux deux phénomènes à l'étude. Nous avons aussi ajouté dans les tableaux l'attitude des répondants par rapport à la cause mentionnée. Dans le cadre des courts entretiens, les répondants soulevaient une ou plusieurs causes susceptibles d'entraîner une personne à vivre une situation de pauvreté ou d'assistance sociale. Or, une attitude accompagnait généralement les réponses. Notons qu'un même répondant pouvait éprouver plus d'une attitude selon les causes nommées. Pour la construction des tableaux qui suivront, nous avons eu recours à un code de couleur afin de rendre compte des diverses attitudes que nous avons relevées chez les répondants. Afin de faciliter la lecture, la couleur verte symbolise une attitude compréhensive et empathique pour la cause mentionnée. L'orange désigne, quant à lui, une attitude négative, voire empreinte de mépris. La couleur jaune est utilisée pour rendre compte d'une attitude nuancée, qui oscille entre l'empathie et le jugement négatif.

5.2.1 La socialisation familiale

La première catégorie regroupe tous les propos faisant référence à la socialisation familiale. 42 répondants responsabilisent les parents ou l'unité familiale dans le cas d'une reproduction d'une situation de pauvreté ou d'assistance sociale. En effet, ils font mention du fait que le modèle parental, les valeurs prônées au sein de la famille et l'environnement familial dans lequel un individu évolue ont une importante incidence sur la socialisation de ce dernier. La majorité des répondants disent qu'une personne qui vient d'une famille vivant une situation de pauvreté ou d'assistance sociale a de grandes chances de reproduire la situation vécue par ses parents. Les répondants attribuent à l'unité familiale la fonction de transmettre les ressources nécessaires pour être en mesure de remplir les attentes socialement établies et acceptées par la majorité. Parmi les propos recueillis autour de la thématique de la socialisation familiale, nous retrouvons trois sous-thèmes. Le premier est celui de la reproduction sociale et renvoie à l'idée qu'une personne issue d'un milieu familial en situation de pauvreté ou d'assistance sociale tend à rester dans cette même situation une fois devenue adulte. Le second sous-thème, soit celui de la responsabilité parentale s'inscrit en continuité avec le premier. Si dans le premier sous-thème, la responsabilité n'est pas directement dirigée vers les parents, dans le deuxième, les répondants leur attribuent explicitement la responsabilité d'une reproduction de l'un des deux phénomènes. Enfin, le dernier sous-thème

découle aussi du premier. Il regroupe les réponses voulant que l'une des principales causes menant à vivre une situation de pauvreté ou d'assistance sociale résulte d'un manque de transmission de ressources et d'une faible valorisation de l'éducation. Nous présenterons globalement les résultats issus des trois lieux de collecte selon les sous-thèmes mentionnés ci-haut.

Le sous-thème le plus abordé par les répondants est celui de la reproduction sociale. En effet, celui-ci revient de manière récurrente, et ce, pour les trois lieux de collecte de données. En ce qui a trait à ce sous-thème, les attitudes des répondants sont très similaires pour les deux phénomènes à l'étude. Bien que dans les deux cas, la majorité des répondants ayant abordé cette cause aient un discours nuancé, quelques-uns adoptent une attitude qui se veut davantage positive ou négative. Une répondante de l'ouest de la ville qui présente une attitude empathique mentionne que « quelqu'un qui vient d'une famille où ça n'a pas été facile, c'est triste, mais la pauvreté engendre parfois la pauvreté. Ils ont moins les moyens de se développer ». À l'opposé, une répondante du centre-est de la ville affirme avoir vu : « des assistés sociaux de pères en fils » et elle souligne trouver « ça pathétique ». Quoique ces deux exemples s'opposent sur le plan de l'attitude, une pluralité de répondants se situe entre ces deux pôles. De manière générale, ces derniers tiennent un discours qui présente des similarités avec le premier exemple mentionné ci-haut. Néanmoins, au fil de la discussion, ils glissent souvent vers des propos plus négatifs. Globalement, il importe de retenir que la plupart des répondants affirment que les phénomènes de la pauvreté et de l'assistance sociale se perpétuent au sein de la famille. Plusieurs évoquent ces situations comme des phénomènes familiaux qui se « transmettent » : « comme un cercle vicieux », « de génération en génération », voire même de façon « génétique » ou « héréditaire » selon certains répondants.

Parmi les répondants, peu d'entre eux mentionnent la responsabilité parentale comme cause pouvant mener à vivre une situation de pauvreté ou d'assistance sociale. Ce n'est toutefois pas en raison du nombre de mentions que nous abordons ce sous-thème, mais bien parce que tous les propos à cet égard étaient chargés d'une attitude négative. Tant pour le phénomène de pauvreté que pour celui d'assistance sociale, certains répondants portent un jugement négatif sur l'éducation que des parents transmettent à leurs enfants et jettent ainsi le blâme sur les premiers pour expliquer la situation de pauvreté ou d'assistance sociale vécue par les seconds. À titre d'exemple, un répondant du centre-est de la ville fait référence à « ceux que leurs parents ont mal éduqués [...] aux gens qui

n'ont pas eu de bons parents ». D'autres ne critiquent pas tant l'éducation donnée par les parents, mais considèrent que ces derniers devraient pouvoir apporter une aide financière à leurs enfants, et ce, peu importe leur âge, et par le fait même, leur permettre d'éviter une situation de pauvreté ou d'assistance sociale. À cet égard, une répondante de l'ouest de la ville mentionne que « quand t'es parent, alors t'es responsable de tes enfants, peu importe l'âge qu'ils ont, peu importe leur éducation. Les jeunes, faut les aider quand on est parent. Tu les ramasses, tu les aides ». Bien que ce type de propos méritent d'être mentionnés, il importe de préciser qu'ils sont minoritaires au sein de l'échantillon, et ce, pour les deux phénomènes à l'étude.

Le dernier sous-thème s'inscrit en continuité avec les deux précédents. Il regroupe les propos voulant que les personnes en situation de pauvreté ou d'assistance sociale n'aient pas reçu toutes les ressources²⁶ nécessaires au sein de leur unité familiale, leur évitant de reproduire l'une de ces deux situations. Notons que le terme de ressources rassemble : la transmission d'une valorisation de la scolarité et de qualités fortement reconnues socialement. Certains répondants associent les situations de pauvreté et d'assistance sociale à un faible niveau de scolarité. Celui-ci serait parfois attribuable à une non-valorisation de l'éducation de la part de parents n'ayant pas eux-mêmes un haut niveau de scolarité. Malgré une forte valorisation de l'éducation au sein de la société et une reconnaissance, par les répondants, des contraintes qui peuvent découler d'un faible niveau de scolarité, ces derniers soulignent que l'acquisition de certaines qualités au sein du milieu familial peut permettre de les pallier. Les répondants mentionnent notamment le fait d'être travaillant, débrouillard et d'avoir de la volonté. À cet égard, un répondant de l'ouest de la ville mentionne qu'un faible niveau de scolarité peut représenter un défi, mais il ajoute que « même si on manque d'éducation, à la limite, on peut travailler fort, se trouver une job ». Ainsi, les obstacles issus d'une socialisation familiale jugée inadéquate sont, selon certains répondants, surmontables. Pour d'autres, la responsabilité de transmettre des ressources revient aux parents et à l'unité familiale. Une répondante du nord-ouest de la ville affirme que : « les personnes qui n'ont pas eu beaucoup

²⁶ Bien que nous soyons au fait de l'existence du concept de « capital culturel », développé par Pierre Bourdieu, nous avons décidé de ne pas y avoir recours puisqu'il ne s'applique pas entièrement à ce que nous entendons par « ressources ». « Le capital culturel peut exister sous trois formes : à l'état incorporé, c'est-à-dire sous la forme des dispositions durables de l'organisme ; à l'état objectivé, sous la forme de biens culturels, tableaux, livres, dictionnaires, instruments, machines [...] ; et enfin, à l'état institutionnalisé, forme d'objectivation qu'il faut mettre à part parce que, comme on le voit avec le *titre scolaire*, elle confère un capital culturel qu'elle est censée garantir des propriétés tout à fait originales » (Bourdieu, 1979 : 3). Les réponses des membres de l'échantillon en ce qui a trait à transmission familiale de ressources ne cadrent dans aucune de ces trois formes de capital culturel.

d'aide, quelqu'un pour les propulser, pour donner une chance d'avoir un cheminement qui va dans la normale, qui puisse les mener à se débrouiller » sont plus à risque de vivre une situation de pauvreté. Précisons que les personnes ayant traité du phénomène de pauvreté abordent plus fréquemment le manque de ressources que celles qui ont été questionnées sur l'assistance sociale. Dans les deux cas, les répondants adoptent toutefois majoritairement une attitude nuancée en ce qui concerne cette cause.

Maintenant que nous avons présenté les différents sous-thèmes liés au rôle de la socialisation familiale dans les causes pouvant expliquer une situation de pauvreté ou d'assistance sociale, voyons comment se distribuent les attitudes accompagnant chaque mention de la cause dont il est question, et ce, selon les deux phénomènes à l'étude et les lieux de collecte (tableau 14).

Tableau 14. Tableau synthèse des réponses recueillies dans les trois lieux de collecte selon la cause de la socialisation familiale menant à vivre une situation de pauvreté ou d'assistance sociale et les attitudes à leur égard²⁷ (Québec, 2018)

Lieu de collecte	Phénomène de pauvreté	Phénomène d'assistance sociale
Nord-ouest	3	-
	2	3
	-	2
Ouest	2	4
	6	2
	3	3
Centre-est	-	-
	4	5
	1	2
Total	5	4
	12	10
	4	7

Légende d'attitude :

Compréhensive	Nuancée	Négative
---------------	---------	----------

²⁷ Chaque cellule contient le nombre de répondants ayant abordé la catégorie de cause selon l'attitude qu'il présentait. Rappelons qu'un même répondant peut mentionner plus d'une cause et ainsi, se retrouver à plus d'un endroit dans le tableau. Notons qu'un tableau plus complet répertoriant les réponses pour chaque répondant se trouve en annexes 6 et 7. Il en est de même pour les trois prochains tableaux qui seront exposés.

De manière générale, près de la moitié des répondants ont abordé la cause de la socialisation familiale, et ce, pour le phénomène de la pauvreté et celui de l'assistance sociale. Parmi ceux-ci, une majorité adopte une attitude nuancée par rapport à cette cause. Il n'existe pas de différence marquée entre les propos recueillis à l'égard des personnes en situation de pauvreté ou d'assistance sociale en ce qui a trait à la socialisation familiale. De fait, le nombre de mentions ainsi que les attitudes répertoriées sont presque identiques. En somme, pour la première catégorie de causes, nous ne discernons pas de différences importantes entre les stéréotypes et les préjugés évoqués à l'égard des deux groupes à l'étude. Néanmoins, les propos concernant l'assistance sociale sont un peu plus négatifs à l'ouest de la ville et légèrement plus positif au centre-est.

5.2.2 Les contraintes structurelles

La deuxième catégorie de causes regroupe les contraintes structurelles. Celles-ci relèvent de conjonctures et de décisions prises par les membres d'une structure sociale (gouvernement, entreprise, institution) qui impactent la vie socioéconomique d'individus. Notons que ces conséquences sont, dans la majorité des cas, non préméditées. Parmi les contraintes structurelles évoquées par les répondants, nous retrouvons celles relatives au marché de l'emploi et aux services sociaux offerts par le gouvernement. En règle générale, les personnes qui y font référence adoptent une attitude empathique et compréhensive.

Dans un premier temps, les répondants font mention des conséquences que peut avoir le marché de l'emploi sur la situation financière de la population. L'emploi représente habituellement la principale source de revenu d'un individu et il constitue, en ce sens, un important facteur de protection contre une situation de pauvreté. Ainsi, plusieurs répondants mentionnent que la perte d'un emploi place les gens devant un grand risque de vivre une situation de pauvreté ou d'assistance sociale. Il importe de souligner qu'aucune des personnes interrogées n'a fait référence à la perte d'un emploi sous l'angle de la responsabilité individuelle. En effet, tous ceux qui ont abordé cette cause semblent penser que personne n'est à l'abri d'une telle situation. Outre la perte potentielle d'un emploi, certains ont fait mention des difficultés relatives au secteur de l'emploi : la mono-industrie en région, l'augmentation du taux de chômage, la délocalisation et la fermeture d'une entreprise. 28 répondants ont fait mention des obstacles que peuvent occasionner les différents secteurs de l'emploi en raison d'une certaine instabilité qu'ils présentent. Dans un autre ordre

d'idée, quelques répondants disent qu'il peut être plus difficile pour certaines catégories de personnes de décrocher un emploi en raison d'une discrimination. Ils admettent que l'âge représente un critère important d'employabilité²⁸. Alors qu'aucune personne interrogée sur le phénomène de la pauvreté n'en fait mention, celles questionnées sur l'assistance sociale évoquent fréquemment les difficultés que peuvent rencontrer les individus âgés de plus de 50 ans suite à une perte d'emploi. En ce sens, les répondants soutiennent que les employeurs sont souvent réticents à embaucher des personnes à l'approche de la retraite. Le groupe ethnique peut aussi être un facteur de discrimination. En effet, certains des répondants ayant été questionnés sur les deux phénomènes à l'étude soulignent qu'il peut exister une forme de racisme au sein du marché de l'emploi. Bref, une partie de l'échantillon démontre une compréhension de la complexité de ce marché et admet que celui-ci peut s'avérer plus fermé à l'égard de certains groupes de personnes.

Dans certains cas, les répondants dirigent une partie de la responsabilité vers le gouvernement québécois en vue d'expliquer les phénomènes de pauvreté et d'assistance sociale. Si certains répondants critiquent l'État en raison de son désintérêt pour les questions de la pauvreté, d'autres, au contraire, lui reprochent d'être trop souple vis-à-vis des programmes d'aide financière de dernier recours. Les personnes qui abordent la première critique sont minoritaires, soit seulement six répondants sur les 90 interrogés. Celles-ci font référence à des manquements du gouvernement tels qu'une mauvaise répartition de la richesse, le faible montant octroyé aux retraités ainsi que le manque de ressources et de services sociaux offerts à la population. Soulignons que ces répondants sont très empathiques à l'égard des personnes qui subissent ces contraintes. D'autres répondants, quant à eux, jugent l'accès trop facile aux programmes d'assistance sociale. Sur les 45 personnes interrogées sur l'assistance sociale, neuf en font la mention alors que chez celles questionnées sur la pauvreté, une seule personne l'évoque. L'attitude accompagnant ces mentions se veut, dans la majorité des cas, négative. Selon la représentation que les répondants se font de l'assistance sociale, la structure actuellement en place permettrait à des personnes qui, selon eux, ont les capacités d'être sur le marché de l'emploi, de bénéficier de prestation d'aide financière de dernier recours. À titre d'exemple, un répondant de l'ouest de la ville mentionne que d'après lui :

²⁸ Bien que, dans le cas présent, l'employabilité soit abordée sous l'angle de la responsabilité structurelle, il importe de spécifier qu'elle relève aussi de la responsabilité familiale et individuelle. Ainsi, les compétences d'ordre scolaire et pratique sont elles aussi des enjeux d'employabilité. Néanmoins, du point de vue structurel, celle-ci est abordée selon l'angle de la discrimination.

« La principale cause [qui mène une personne à faire une demande d'aide sociale], c'est parce que c'est trop facile d'avoir ça, d'avoir de l'aide sociale. Entre faire des efforts pour trouver un emploi pis faire des efforts pour se faire accepter à l'aide sociale, je pense que le penchant pour certains, c'est plus de faire des efforts pour être acceptés à l'aide sociale ».

Parmi les individus ayant été questionnés sur l'assistance sociale, certains semblent adhérer à la conception selon laquelle le gouvernement devrait contraindre à être en emploi les gens « qui sont aptes à travailler [mais] qui [ne] veulent pas être sur le marché du travail » (répondante du centre-est de la ville). En véhiculant ce genre de discours, les répondants adoptent le même argumentaire que celui sur lequel s'appuie le Programme objectif emploi dont nous avons traité précédemment.

Tout comme il a été fait pour les causes relatives à la socialisation familiale, nous avons synthétisé, dans un tableau, les attitudes qui accompagnaient les réponses abordant les contraintes structurelles (tableau 15).

Tableau 15. Tableau synthèse des réponses recueillies dans les trois lieux de collecte selon la cause des contraintes structurelles menant à vivre une situation de pauvreté ou d'assistance sociale et les attitudes à leur égard (Québec, 2018)

Lieu de collecte	Phénomène de pauvreté	Phénomène d'assistance sociale
Nord-ouest	8	7
	-	-
	-	3
Ouest	9	6
	-	1
	-	1
Centre-est	7	4
	-	2
	-	2
Total	24	17
	-	3
	-	6

Légende d'attitude :

Compréhensive	Nuancée	Négative
---------------	---------	----------

La distribution du nombre de mentions abordant les contraintes structurelles est similaire, et ce, en fonction des lieux de collecte et des deux phénomènes à l'étude. Il existe toutefois une divergence en ce qui concerne les attitudes qui accompagnent ces mentions. De fait, nous ne retrouvons, du côté du phénomène de la pauvreté, que des attitudes compréhensives. En ce qui a trait au deuxième phénomène à l'étude, nous constatons aussi la présence de ce type d'attitude chez six répondants. Néanmoins, en raison des critiques dirigées vers la gestion des programmes d'aide financière de dernier recours, nous retrouvons des attitudes négatives et nuancées.

5.2.3 Les causes « hors contrôle »

Au sein des réponses obtenues concernant les causes pouvant mener ou maintenir une personne à vivre une situation de pauvreté ou d'assistance sociale, plusieurs répondants faisaient aussi référence aux « aléas de la vie ». Pour des raisons méthodologiques, nous avons décidé de regrouper ce type de propos sous la thématique « hors contrôle » puisque selon notre échantillon, la responsabilité des situations relatives à cette troisième catégorie ne peut être dirigée ni vers un individu ni vers une structure sociale. Par aléas de la vie, nous entendons une malchance quelconque. Celle-ci peut être relative à un changement dans la structure familiale (séparation, divorce, mortalité) et à un problème de santé (santé mentale, maladie, invalidité). Les situations formant cette catégorie de causes n'ont pas de responsable direct et peuvent toucher tout individu, et ce, peu importe sa position dans la structure sociale.

En ce qui concerne les changements dans la structure familiale, dix répondants au total abordent les séparations et les divorces comme causes potentielles d'une situation de pauvreté ou d'assistance sociale. 16 répondants mentionnent quant à eux la monoparentalité. Que ce soit en référence au phénomène de la pauvreté ou de l'assistance sociale, nous retrouvons une attitude compréhensive à l'égard de toutes ces situations. Les gens démontrent de l'empathie pour les parents, principalement les femmes, qui élèvent seules leurs enfants.

Une grande quantité de répondants, soit 55 sur 90 ont abordé les problèmes de santé. Ces derniers se sont tous montrés très compréhensifs par rapport à ceux-ci. Selon eux, personne n'est à l'abri d'une maladie physique ou mentale, d'un handicap ou d'un accident et, en ce sens, il n'est pas possible de tenir pour responsable l'individu vivant avec ce genre de problème. Ainsi, nous

remarquons que la question de la santé d'une personne tient de ce qui est hors du contrôle. En somme, les gens comprennent qu'il existe des situations sur lesquelles les individus n'ont aucune possibilité d'action et que celles-ci peuvent mener à vivre une situation de détresse financière. Sommairement, voici comment se distribuent les réponses et les attitudes relatives aux causes qui relèvent des aléas de la vie (tableau 16).

Tableau 16. Tableau synthèse des réponses recueillies dans les trois lieux de collecte selon la cause « hors-contrôle » menant à vivre une situation de pauvreté ou d'assistance sociale et les attitudes à leur égard (Québec, 2018)

Lieu de collecte	Phénomène de pauvreté	Phénomène d'assistance sociale
Nord-ouest	10	11
	-	-
	-	-
Ouest	12	10
	-	-
	-	-
Centre-est	9	14
	-	-
	-	-
Total	31	35

Légende d'attitude :

Compréhensive	Nuancée	Négative
---------------	---------	----------

En regard du tableau 16, les répondants qui ont identifié des causes « hors contrôle » présentent tous une attitude compréhensive à l'égard des personnes en situation de pauvreté ou d'assistance sociale. Il existe peu de différence entre les réponses recueillies pour les deux phénomènes à l'étude ainsi que pour les trois lieux de collecte de données. Les répondants du centre-est de la ville qui ont été questionné sur l'assistance sociale ont toutefois abordé ce type de cause en plus grand nombre.

5.2.4 La responsabilité individuelle

Soulignons que même lorsque les répondants abordent la socialisation familiale, les contraintes structurelles et les causes « hors contrôle » comme responsable de mener une personne à vivre une situation de pauvreté ou d'assistance sociale, ils ne déresponsabilisent généralement jamais complètement l'individu qui vit l'une de ces situations. C'est pour cette raison que la quatrième et dernière catégorie regroupe toutes les causes où la responsabilité individuelle est évoquée. Nous avons recueilli un grand nombre de propos selon lesquels les individus sont les premiers responsables de leur situation économique. Une répondante du centre-est de la ville qui, après avoir reconnu les difficultés associées au fait de grandir dans une famille défavorisée, ajoute qu'« ils [les assistés sociaux] devraient se botter un petit peu le derrière ». Cette autre citation d'un répondant du nord-ouest de la ville illustre, quant à elle, une conception fortement partagée par les répondants, soit celle selon laquelle : « Tout le monde a la chance de réussir, il faut juste que tu y mettes du tien ». En ce sens, selon une partie de notre échantillon, les personnes ont toujours, sauf rares exceptions²⁹, le pouvoir de se sortir de la situation de pauvreté ou d'assistance sociale dans laquelle elles sont. Si pour les causes précédentes, les répondants avaient un discours nuancé ou empathique, celui-ci est beaucoup plus négatif en ce qui a trait à la responsabilité individuelle. Les deux sous-thèmes relatifs à cette dernière cause sont d'une part, la prise de mauvaises décisions et d'autre part, le manque de volonté face à l'emploi.

D'abord, les répondants responsabilisent les individus vivant un phénomène de pauvreté ou d'assistance sociale par la condamnation de certaines de leurs décisions. Ils relatent, notamment, les problèmes de dépendance ainsi que les mauvais choix d'ordre économique. Certains répondants font référence aux dépendances aux drogues, à l'alcool et au jeu. Sept répondants en font mention en ce qui concerne les personnes en situation de pauvreté ; chez les répondants ayant traité des personnes assistées sociales, cinq en ont fait mention. Pour ce qui est des mauvaises décisions d'ordre économique, nous remarquons que seuls les répondants questionnés sur le phénomène de la pauvreté les abordent. Sept d'entre eux évoquent, comme cause de la pauvreté, la mauvaise gestion des dépenses. Par celle-ci, il est entendu le fait de « vivre au-dessus de ses moyens ». En parlant des personnes en situation de pauvreté, une répondante du centre-est de la ville mentionne

²⁹ Nous verrons dans la section abordant les profils que cette affirmation ne s'applique pas aux individus ayant des problèmes de santé physique ou mentale, ainsi que des handicaps.

« ça dépense beaucoup, l'économie, ils ne l'ont pas ! ». D'autres répondants parlent plutôt de décisions relatives à la planification financière, notamment celles concernant la retraite. S'ils reconnaissent que les prestations octroyées par l'État sont largement insuffisantes, ils considèrent que c'est à l'individu de prendre acte de ce fait et de planifier son avenir financier en conséquence.

Les répondants associent ensuite le manque de volonté ou de motivation à l'emploi aux risques de mener ou de maintenir une personne en situation de pauvreté ou d'assistance sociale. Nous avons collecté quelques propos de ce type parmi les répondants abordant le phénomène de la pauvreté. Néanmoins, ils sont beaucoup plus récurrents en ce qui a trait aux personnes assistées sociales. En ce sens, sept répondants traitant du phénomène de pauvreté l'ont mentionné et trois d'entre eux faisaient référence aux personnes assistées sociales. Chez ceux abordant l'assistance sociale, ce nombre est de 21. Le manque de volonté est donc un trait que les répondants associent de façon plus importante aux personnes assistées sociales. En outre, l'attitude des répondants vis-à-vis cause se veut majoritairement négative. Deux personnes interrogées au nord-ouest de la ville décrivent les personnes assistées sociales comme étant des individus qui ne « veulent pas travailler parce qu'ils sont payés à rien faire » ou comme « des crosseurs qui n'ont pas d'affaire à en avoir [des prestations d'aide financière de dernier recours] ». Ainsi, selon ces répondants, le manque de volonté peut être considéré comme une condition menant à vivre une situation de pauvreté et plus précisément, d'assistance sociale. Les termes de « crosseurs » ou d'« abuseur » font référence aux personnes assistées sociales bénéficiant d'un soutien financier alors qu'elles seraient, aux yeux des répondants, aptes à l'emploi. Ils les disqualifient puisqu'elles reçoivent des prestations issues des impôts des travailleurs. Ce qui met en réaction ces répondants, c'est le fait que l'argent des contribuables ne serve pas qu'à venir en aide « aux personnes qui en ont vraiment besoin » (répondant du nord-ouest de la ville). Dans une optique de responsabilité individuelle, les répondants pensent que c'est à la personne qui « manque de volonté » d'assumer sa situation économique et non à l'État québécois de la prendre en charge.

Voyons maintenant les attitudes des répondants en ce qui a trait à la responsabilité individuelle, et ce, selon les divers lieux de collecte et les phénomènes à l'étude (tableau 17).

Tableau 17. Tableau synthèse des réponses recueillies dans les trois lieux de collecte selon la cause de la responsabilité individuelle menant à vivre une situation de pauvreté ou d'assistance sociale et les attitudes à leur égard (Québec, 2018)

Lieu de collecte	Phénomène de pauvreté	Phénomène d'assistance sociale
Nord-ouest	-	-
	3	2
	4	9
Ouest	-	-
	-	2
	7	4
Centre-est	-	-
	1	1
	7	8
Total	-	-
	4	5
	18	21

Légende d'attitude :

Compréhensive	Nuancée	Négative
---------------	---------	----------

Sommairement, un peu plus de la moitié de l'échantillon aborde la responsabilité individuelle comme cause pouvant mener à vivre une situation de pauvreté ou d'assistance sociale. Contrairement aux trois autres catégories de causes dont il a précédemment été question, les attitudes relatives à l'évocation de la responsabilité individuelle sont majoritairement négatives. Comme le tableau 17 l'illustre, aucun répondant ne présentait une attitude empathique à l'égard de cette cause. Nous remarquons enfin qu'il y a peu de différence entre les trois lieux de collecte quant au nombre de mentions ainsi qu'aux attitudes qui les accompagnent. Chez les répondants du nord-ouest de la ville, il y a toutefois un peu plus de propos négatifs à l'égard des personnes assistées sociales. En contrepartie, c'est à l'ouest que nous en retrouvons le moins.

5.2.5 Comparaison sommaire des causes menant à vivre une situation de pauvreté et d'assistance sociale

Afin d'offrir une vision sommaire de ce qui a été présenté dans la dernière section, nous avons réuni, sous forme de tableau synthèse, les quatre catégories de causes ainsi que les attitudes que les répondants avaient à leur égard. Nous présenterons d'abord les réponses en ce qui concerne le phénomène de la pauvreté. Nous ferons ensuite le même exercice pour l'assistance sociale. Nous conclurons ce segment par une comparaison des causes pouvant mener à vivre ces deux phénomènes.

Tableau 18. Tableau synthèse des réponses recueillies dans les trois lieux de collecte selon les quatre types de causes menant à vivre une situation de pauvreté et les attitudes à leur égard (Québec, 2018)

	Socialisation familiale	Contrainte structurelle	Hors contrôle	Responsabilité individuelle
Nord-ouest	3	8	10	-
	2	-	-	3
	-	-	-	4
Ouest	2	9	12	-
	6	-	-	-
	3	-	-	7
Centre-est	-	7	9	-
	4	-	-	1
	1	-	-	7
Total	5	24	31	-
	12	-	-	4
	4	-	-	18

Légende d'attitude :

Compréhensive	Nuancée	Négative
---------------	---------	----------

Les répondants évoquent, en plus grand nombre, ce qui relève de l'« hors contrôle » comme cause menant à vivre une situation de pauvreté. L'attitude qui accompagne ces mentions ainsi que celles relatives aux contraintes structurelles est toujours compréhensive. En ce qui a trait à la socialisation familiale, les attitudes des répondants oscillent entre l'empathie et le jugement négatif. C'est pour

la cause de la responsabilité individuelle que les attitudes des répondants sont les plus négatives. Enfin, nous remarquons que les répondants de l'ouest de la ville sont un peu plus sévères dans leurs propos que ceux du centre-est et du nord-ouest.

Voyons maintenant ce qu'il en est quant aux répondants questionnés sur le phénomène de l'assistance sociale.

Tableau 19. Tableau synthèse des réponses recueillies dans les trois lieux de collecte selon les quatre types de causes menant à vivre une situation d'assistance sociale et les attitudes à leur égard (Québec, 2018)

	Socialisation familiale	Contrainte structurelle	Hors contrôle	Responsabilité individuelle
Nord-ouest	-	7	11	-
	3	-	-	2
	2	3	-	9
Ouest	4	6	10	-
	2	1	-	2
	3	1	-	4
Centre-est	-	4	14	-
	5	2	-	1
	2	2	-	8
Total	4	17	35	-
	10	3	-	5
	7	6	-	21

Légende d'attitude :

Compréhensive	Nuancée	Négative
---------------	---------	----------

Tout comme pour le phénomène de la pauvreté, les situations dites « hors contrôle » sont les plus abordées par les répondants et les attitudes à leur égard sont toujours empathiques. Celles qui accompagnent les mentions relatives aux contraintes structurelles et à la socialisation familiale sont variées. Les répondants ont tendance à être plus sévères en ce qui a trait à la responsabilité individuelle. En outre, les répondants du nord-ouest de la ville semblent adopter une attitude légèrement plus négative à l'égard des personnes assistées sociales que ceux des autres zones géographiques.

En somme, les préjugés et les stéréotypes concernant les causes susceptibles de mener à vivre une situation de pauvreté ou d'assistance sociale sont similaires. Selon les quatre grandes catégories de causes répertoriées ci-haut, les répondants ont, en général, conscience du caractère multifactoriel des deux phénomènes à l'étude, et ce, dans les trois lieux visités lors de la collecte de données. Bien que les répondants évoquent une pluralité de causes, la plus abordée est celle qui regroupe les situations « hors contrôle ». En effet, c'est plus du 2/3 de l'échantillon qui la mentionne pour les situations de pauvreté et d'assistance sociale. Ceux-ci présentent toujours de l'empathie à l'égard des personnes vivant les contretemps des aléas de la vie. Même si les répondants ont tendance à saisir la complexité des causes pouvant mener à vivre l'un des deux phénomènes à l'étude, un peu plus de la moitié d'entre eux redirigent la responsabilité vers la personne vivant l'une de ces situations, basculant ainsi vers une attitude souvent empreinte d'un jugement négatif. Certains le disent ouvertement alors que d'autres en font part indirectement, semblant éprouver un certain malaise à le dire explicitement. Ainsi, on remarque que la norme de responsabilité individuelle est fortement intériorisée par les membres de l'échantillon. Celle-ci se traduit par la croyance que tout individu considéré comme étant en mesure d'être employé, a la possibilité d'améliorer son sort, et ce, peu importe sa situation. Bien que cette conception ne soit pas partagée par tous les répondants, nous constatons une récurrence quant à ce type de propos : « faut que tu t'aides un peu », « il faut avoir du cœur au ventre », « c'est une question de volonté » (trois répondants du nord-ouest de la ville). Pour ce qui est des contraintes de type structurel, les répondants abordant l'assistance sociale portent un jugement plus négatif que ceux questionnés sur le phénomène de pauvreté. Cette différence s'explique par le fait que les premiers critiquent, dans certains cas, l'accessibilité aux programmes d'aide financière de dernier recours. Enfin, nous ne remarquons aucune distinction marquée entre les propos des répondants questionnés sur les deux phénomènes en ce qui a trait la socialisation familiale. En somme, les répondants tendent à accorder une certaine légitimité aux causes ne relevant pas de la responsabilité individuelle, ce qui les mène à manifester de l'empathie envers les personnes qui sont touchées par celles-ci. Ajoutons que, selon l'échantillon, seuls les problèmes de santé empêchant d'être à l'emploi, les handicaps ainsi que les situations de monoparentalité sont des causes qui peuvent justifier qu'une personne vive une situation d'assistance sociale, et ce, à long terme. Pour le reste, quelles que soient les causes qui peuvent amener un individu à vivre une situation de pauvreté ou d'assistance sociale, les répondants affirment qu'elle ne devrait être que temporaire. Cette perception est beaucoup plus présente dans

les réponses relatives aux personnes assistées sociales. Du fait que les programmes d'aide financière de dernier recours relèvent des finances publiques, on remarque que certains répondants se permettent d'être plus critiques à l'égard de la durée considérée comme acceptable pour se sortir de l'assistance sociale. Ainsi, selon les dires des répondants, le recours au soutien financier de l'État devrait toujours ou la plupart du temps être temporaire, sauf pour les gens ayant des contraintes sévères à l'emploi ou étant en situation de monoparentalité.

5.3 Les profils

Lors de nos courts entretiens, nous cherchions à connaître les stéréotypes et les préjugés sur les profils types et les caractéristiques dominantes que les répondants pouvaient tenir à l'égard des personnes en situation de pauvreté et les personnes assistées sociales. Pour ce faire, nous avons eu recours à deux questions différentes. La première concernait les connaissances et les représentations que les répondants pouvaient avoir sur l'un des deux phénomènes. La seconde orientait la réflexion des membres de l'échantillon vers des caractéristiques plus précises, soit celle de l'âge, du sexe, du groupe ethnique et du niveau de scolarité. Dans cette section, nous établirons, à l'aide des propos des répondants, les profils stéréotypés des personnes vivant une situation de pauvreté et de celles vivant une situation d'assistance sociale.

5.3.1 La représentation des deux phénomènes à l'étude selon diverses caractéristiques

Au cours de la collecte de données, les répondants étaient invités à réfléchir sur les quatre caractéristiques sociodémographiques mentionnées ci-haut. Voyons d'abord comment les réponses se distribuent selon les divers lieux de collecte et les attitudes des répondants. Nous exposerons ensuite quatre autres caractéristiques qui ont été maintes fois abordées par les répondants, et ce, sans que nous ayons à les questionner sur celles-ci : l'invalidité, divers traits de caractère, les problèmes de dépendance et le statut familial.

Sexe

Pour la caractéristique du sexe, la grande majorité des répondants pensent que les situations de pauvreté et d'assistance sociale peuvent toucher autant les hommes que les femmes. Lorsque les membres de l'échantillon ont été questionnés à savoir qui étaient les individus formant les deux

groupes à l'étude, 29³⁰ d'entre eux ont formellement affirmé croire qu'aucun des deux sexes n'était plus représenté qu'un autre. Ajoutons que, même si les répondants ont explicitement été questionnés sur la dimension du sexe, 47 autres ne l'ont pas considéré dans leur réponse. Ceux qui ont procédé à l'identification d'un sexe en particulier sont donc très peu nombreux³¹. En regard de ces résultats, le sexe ne constitue pas une dimension de la représentation que se font les répondants des personnes pauvres et des personnes assistées sociales, et ce, pour les trois lieux de collecte de données.

Âge

Cette deuxième caractéristique a été abordée de façon plus importante par les répondants. Le tableau 20 illustre les réponses recueillies ainsi que les attitudes qui les accompagnent. Notons qu'à la différence des tableaux qui ont été présentés précédemment, certaines des réponses ne peuvent être classées comme étant empathiques (vert), nuancées (jaune) ou négatives (orange). C'est pour cette raison que nous avons aussi comptabilisé les réponses présentant une « absence d'attitude ». Ces dernières se retrouvent dans les cases blanches. Nous y avons aussi ajouté les réponses qui affirmaient explicitement que les caractéristiques (sexe, âge, niveau de scolarité, groupe ethnique) n'avaient pas d'impact sur la façon dont les répondants se représentaient les deux groupes à l'étude. Ce sont ces réponses qui sont dénombrées sous l'appellation « non ». Dans un même ordre d'idée, l'étiquette « pas de mention » se réfère aux répondants qui, à l'opposé des premiers qui donnent une réponse formelle, font simplement fi de la caractéristique abordée par la chercheuse.

³⁰ 19 répondants questionnés sur l'assistance sociale et 10 interrogés sur le phénomène de la pauvreté.

³¹ Pour de plus amples détails, veuillez vous référer aux annexes 8 et 9.

Tableau 20. Répartition des réponses recueillies dans les trois lieux de collecte en ce qui concerne la représentation de l'âge des personnes assistées sociales et des personnes en situation de pauvreté (Québec, 2018)

	Nord-Ouest				Ouest				Est				Total						
Personnes assistées sociales	Jeunes				5	Jeunes		2		1	Jeunes	2				2	2		6
	Pré-retraité		2			Pré-retraité		3			Pré-retraité		5				10		
	Non	5				Non	7				Non	3				15			
	Pas mention	4				Pas mention	3				Pas mention	5				12			
Personnes en situation de pauvreté	Jeunes (18-30)	2			1	Jeunes (18-30)		1	1	1	Jeunes (18-30)	3		1	1	5	1	2	3
	Personnes âgées		1			Personnes âgées		3	1		Personnes âgées	3	3	1		3	7	2	
	Non	6				Non	4				Non	2				12			
	Pas mention	5				Pas mention	6				Pas mention	2				13			

Légende d'attitude :

Neutre	Compréhensive	Nuancée	Négative
--------	---------------	---------	----------

Afin de construire le tableau 20, nous avons synthétisé les réponses données par les membres de notre échantillon. Parmi les propos recueillis chez les répondants ayant été questionnés sur l'assistance sociale, les deux tranches d'âge les plus mentionnées sont celles des « jeunes » et des « pré-retraités ». En raison d'une large variété de réponses, nous avons regroupé sous l'étiquette de « jeunes » toutes les mentions allant de 18 à 40 ans. Lorsque les répondants font référence aux « pré-retraités », ils évoquent les individus qui perdent leur emploi quelques années avant d'avoir atteint l'âge de leur retraite. Chez les personnes interrogées sur le phénomène de la pauvreté, les deux catégories d'âge les plus nommées sont celles des « jeunes » et des « personnes âgées », soit celles n'étant plus en âge de travailler.

Pour 25 répondants de l'échantillon, la question de l'âge n'est aucunement abordée alors que pour 27 autres, cette caractéristique n'a pas d'incidence sur la représentation qu'ils se font des personnes vivant une situation de pauvreté ou d'assistance sociale. Néanmoins, près de la moitié des répondants pensent qu'un groupe d'âge est plus représenté qu'un autre au sein des individus vivant l'un des deux phénomènes à l'étude. En effet, certaines personnes de l'échantillon pensent que les « jeunes » forment un groupe plus représenté au sein de la catégorie des personnes assistées sociales (10 mentions) et de celle des personnes en situation de pauvreté (11 mentions). Nous remarquons que parmi les personnes questionnées sur le phénomène de l'assistance sociale, celles qui

mentionnent les « jeunes » tendent à démontrer une attitude négative à leur égard. Pour certaines d'entre elles, ils sont considérés comme étant une génération moins travaillante que celle dont ils font partie, ce qui explique qu'ils peuvent se retrouver en situation d'assistance sociale. Pour d'autres, les « jeunes » sont perçus comme des individus faisant le choix de ne pas travailler. Chez certains répondants questionnés sur le phénomène de la pauvreté, « les jeunes » sont plus susceptibles de vivre une situation de pauvreté puisque, selon eux, ces individus ont plus de difficulté à gérer leurs dépenses. C'est entre autres ce qu'affirme une répondante du centre-est de la ville : « Ça flambe toute pis ça achète tout ce qu'il y a de plus cher ». Pour d'autres répondants, la mention de cette catégorie d'âge ne soulevait aucune attitude particulière. La seconde tranche d'âge mentionnée est celle regroupant les « pré-retraités ». Seuls les répondants interrogés sur l'assistance sociale l'abordent. Ces derniers semblent éprouver de la compassion pour les personnes qui perdent leur emploi autour de la cinquantaine. Les répondants qui les mentionnent pensent que celles-ci font face à davantage de difficultés à trouver un nouvel emploi et ne peuvent pas encore prétendre au régime public de retraite. Ainsi, une personne qui a été en emploi durant toute sa vie, qui expérimente une mise à pied à l'âge de 55 ans et qui se retrouve sous un programme d'aide financière de dernier recours semble généralement susciter l'empathie. La troisième tranche d'âge n'a été abordée que par les répondants questionnés sur le phénomène de la pauvreté. Elle rassemble les personnes qui sont à la retraite. En raison de leur âge, les répondants affirment qu'il ne leur est pas possible d'être actives sur le marché de l'emploi et ainsi, de modifier leur situation de faible revenu. En outre, certains répondants soulignent l'insuffisance des montants des rentes attribuées par le gouvernement. Sur un total de 12 mentions, sept répondants démontraient de l'empathie pour ce groupe d'âge.

Encore une fois, nous ne remarquons pas de différence marquée entre les réponses recueillies dans les trois lieux de collecte. Il convient toutefois de souligner qu'en ce qui concerne les répondants questionnés sur le phénomène de l'assistance sociale, cinq personnes sur 15 au nord-ouest de la ville pensent que les « jeunes » sont surreprésentés parmi les personnes assistées sociales et démontrent une attitude négative à leur égard. Chez les répondants des deux autres lieux, ce nombre est moins important. Parmi les personnes interrogées sur le phénomène de la pauvreté, celles du centre-est de la ville semblent accorder une plus grande importance à la caractéristique de l'âge que celles de l'ouest et du nord-ouest.

Le groupe ethnique

Le tableau ci-bas présente la distribution des réponses relatives aux représentations que se font les répondants en ce qui a trait à l'appartenance ethnique des personnes assistées sociales et des personnes en situation de pauvreté.

Tableau 21. Répartition des réponses recueillies dans les trois lieux de collecte en ce qui concerne la représentation des groupes ethniques auxquels appartiennent les personnes assistées sociales et les personnes en situation de pauvreté (Québec, 2018)

	Nord-Ouest			Ouest			Est			Total								
Personnes assistées sociales	Immigrants		3	1		Immigrants		1		Immigrants		2	1		6	2		
	Autochtones		1			Autochtones	2			Autochtones					2	1		
	Non	6			Non			8			Non			3				
	Pas mention	5			Pas mention			4			Pas mention			9				
Personnes en situation de pauvreté	Immigrants		3			Immigrants	2	4		Immigrants	3			1	5	7		1
	Autochtones					Autochtones	1	1		Autochtones	1				2	1		
	Non	4			Non			3			Non			3				
	Pas mention	8			Pas mention			4			Pas mention			8				

Légende d'attitude :

Neutre	Compréhensive	Nuancée	Négative
--------	---------------	---------	----------

Près du tiers des répondants, soit 27 d'entre eux, affirment explicitement que le groupe ethnique auquel une personne appartient n'influe pas sur le risque qu'elle a de vivre ou non une situation de pauvreté ou d'assistance sociale. Ajoutons que près de la moitié des répondants n'abordent tout simplement pas cette caractéristique. Ainsi, selon la majorité des répondants, les situations de pauvreté et d'assistance sociale ne relèvent pas de la question ethnique. C'est toutefois un peu plus d'un répondant sur quatre qui affirme croire qu'un ou plusieurs groupes ethniques sont plus représentés au sein des personnes vivant un des deux phénomènes à l'étude. Très peu de personnes interrogées ont fait mention d'un groupe ethnique en particulier. Le seul ayant clairement été nommé par six répondants est celui des Autochtones, et ce, autant pour les personnes en situation de pauvreté que les assistés sociaux. En effet, les réponses concernaient plutôt les « immigrants » pour lesquels l'intégration à la société québécoise pouvait représenter un défi. En ce sens, ils admettent qu'il existe des difficultés reliées à l'arrivée dans un nouveau pays, notamment la barrière de la langue et la non-reconnaissance des diplômes. Soulignons que les répondants qui abordent le groupe ethnique comme caractéristique potentielle pouvant mener à vivre l'un des

phénomènes à l'étude le font d'une façon non culpabilisante et éprouvent souvent une attitude neutre ou empathique. Les réponses recueillies sont très similaires pour les trois lieux de collecte ainsi que pour les deux phénomènes à l'étude.

Niveau de scolarité

La dernière caractéristique sociodémographique abordée lors des courts entretiens est celle du niveau de scolarité.

Tableau 22. Répartition des réponses recueillies dans les trois lieux de collecte en ce qui concerne la représentation du niveau de scolarité des personnes assistées sociales et les personnes en situation de pauvreté (Québec, 2018)

	Nord-Ouest			Ouest			Est			Total					
Personnes assistées sociales	Faible scolarité	3		Faible scolarité	10		Faible scolarité	7	1		20	1			
	Non	6			Non	3			Non	2			11		
	Pas mention	6			Pas mention	2			Pas mention	5			13		
Personnes en situation de pauvreté	Faible scolarité	4	1	2	Faible scolarité	5	1	2	Faible scolarité	5		14	1	3	2
	Non	4			Non	2			Non	2			8		
	Pas mention	4			Pas mention	5			Pas mention	8			17		

Légende d'attitude :

Neutre	Compréhensive	Nuancée	Négative
--------	---------------	---------	----------

Selon près de la moitié des répondants de notre échantillon, il y a un lien de corrélation entre une situation de pauvreté ou d'assistance sociale et une faible scolarité. Sur ces 41 répondants, 34 ne démontrent aucune attitude spécifique à l'égard de cette mention. Bien que cette tendance soit moins importante, 19 membres de l'échantillon ont affirmé que le niveau de scolarité n'impacte aucunement la situation économique d'une personne. En outre, nous ne remarquons aucune différence entre les réponses des personnes interrogées par rapport au phénomène de pauvreté et d'assistance sociale, et ce pour les trois lieux de collecte de données.

Invalidité

Il est entendu par invalidité, une incapacité à être actif sur le marché de l'emploi en raison d'un problème de santé physique ou mentale ou d'un handicap quelconque. C'est en effet la moitié³² des répondants qui se représentent, parmi les personnes en situation de pauvreté et d'assistance sociale, des individus étant aux prises avec une invalidité. Nous remarquons que pour l'ensemble des personnes ayant mentionné cette caractéristique, l'attitude qu'ils présentaient était empreinte de compréhension et d'empathie. Ajoutons que les répondants traitant du phénomène de pauvreté à l'ouest de la ville ont, de manière plus importante, fait mention de l'invalidité comme cause que ceux du nord-ouest et du centre-est. Chez les répondants ayant été questionnés sur le phénomène de l'assistance sociale, il n'y a pas de distinction entre les trois lieux.

Traits de caractère

Certains répondants se représentent les personnes en situation de pauvreté et d'assistance sociale comme des individus démontrant divers traits de caractère peu valorisés au sein de la société. En effet, un répondant sur trois pense que le fait de vivre l'un des deux phénomènes à l'étude est, en partie, associé à différents traits de personnalité tels que le « manque de volonté » et la « lâcheté ». Certains répondants ont aussi recours au terme de « profiteur ». Tous les répondants qui tiennent ce type de propos le font avec une attitude négative. Alors que sept personnes interrogées sur le phénomène de la pauvreté mentionnent ce stéréotype négatif, c'est plus de 21 qui l'abordent en ce qui a trait aux personnes assistées sociales. Il y a donc, sur cet aspect, une différence marquée entre les représentations que les répondants ont à l'égard des personnes assistées sociales et de celles en situation de pauvreté. Même si dans la majorité des cas, les individus semblent ressentir un certain malaise par rapport à leurs propos et utilisent des formules telles que « c'est parce que j'ai l'impression que je vais porter des préjugés » (répondante de l'ouest de la ville), ils associent davantage le « manque de volonté », la « lâcheté » et le fait de « profiter du système » aux personnes assistées sociales qu'à celles en situation de pauvreté. En plus de remarquer une différence entre les réponses concernant les deux phénomènes à l'étude, nous constatons aussi que les propos se distribuent de manière différente selon les trois lieux de collecte de données. Parmi les répondants ayant été questionnés sur les personnes assistées sociales, seulement quatre de l'ouest de la ville

³² Pour plus amples détails, vous retrouverez aux annexes 8 et 9 un tableau sommaire présentant, par répondants, les mentions et les attitudes accompagnant ces dernières.

ont fait mention des traits de caractère qui viennent tout juste d'être évoqués, comparativement à dix répondants du nord-ouest et sept du centre-est. Ainsi, les personnes de l'ouest de la ville semblent adhérer un peu moins à ce stéréotype ou, si elles le font, elles ne l'ont pas exprimé.

Dépendance

Quoique moins courante, nous retrouvons aussi au sein de l'échantillon une tendance à associer les personnes en situation de pauvreté et d'assistance sociale à des individus ayant des problèmes de dépendance à la drogue, à l'alcool ou au jeu. Sur 90 répondants, 13 ont fait ce rapprochement. Même si ce nombre est petit, la majorité des mentions étaient chargées négativement. Parmi les répondants ayant abordé le phénomène de la pauvreté, huit ont fait part de cette caractéristique. Sept d'entre eux présentaient un jugement négatif alors qu'un seul était nuancé. Chez les membres de l'échantillon qui ont été questionnés sur l'assistance sociale, seulement cinq ont associé ce phénomène à un problème de dépendance, et ce, tout en ayant une attitude négative. En ce qui a trait aux différences entre les lieux de collecte de données, c'est à l'ouest de la ville que le plus haut nombre de mentions ont été faites. En outre, c'est au nord-ouest de la ville qu'il y en a eu le moins.

Statut familial

Un répondant sur quatre dit que le statut familial d'un individu a un impact sur ses risques de vivre une situation de pauvreté ou d'assistance sociale. Lorsque les répondants font mention de cette caractéristique, ils parlent majoritairement des mères monoparentales et leurs propos sont empreints d'empathie. Les membres de l'échantillon interrogés sur les personnes assistées sociales mentionnent trois fois plus souvent le cas des mères monoparentales que ceux questionnés à propos des personnes vivant une situation de pauvreté. Un répondant du centre-est de la ville affirme, en parlant de l'assistance sociale, que « les mamans monoparentales en ont besoin, moi j'ai rien contre ça. Même s'il fallait qu'elles passent toute leur vie là-dessus pis qui faudrait qu'on leur donne le double de ce qu'elles ont, ça me dérange pas ». D'autres personnes abordent le fait qu'être chef d'une famille monoparentale comporte des difficultés certaines et que, dans ce cas, les risques de vivre une situation de précarité financière sont accrus. Enfin, la distribution des réponses associant les familles monoparentales et les personnes assistées sociales varie selon les trois lieux de collecte.

Alors qu'au nord-ouest de la ville, deux répondants ont procédé à cette association, c'est plus de 11 répondants du centre-est qui en ont fait mention.

À la lumière des huit caractéristiques présentées dans cette section, nous sommes en mesure de déceler deux grandes tendances. D'abord, certaines caractéristiques s'accompagnent, de manière générale, d'une attitude empathique. À l'opposé, nous retrouvons d'autres aspects, qui eux, suscitent un jugement négatif. Dans la section qui suit, nous nous appesantirons sur ces deux tendances.

5.3.2 Les caractéristiques répertoriées selon le « bon pauvre » et le « mauvais pauvre »

Dans le second chapitre du rapport, nous avons abordé les notions de « bon pauvre » et de « mauvais pauvre » qui s'articulent parfaitement avec les deux tendances qui viennent tout juste d'être énoncées. Le tableau 23 regroupe les différentes caractéristiques que les répondants ont associées aux personnes vivant une situation de pauvreté ou d'assistance sociale. Nous avons regroupé les caractéristiques selon leur association à la typologie du « bon » ou du « mauvais pauvre ».

Tableau 23. Tableau récapitulatif des principales caractéristiques associées aux personnes en situation de pauvreté et aux personnes assistées sociales selon la typologie de « bon pauvre » et du « mauvais pauvre » (Québec, 2018)

Phénomène de la pauvreté		Phénomène de l'assistance sociale	
Bon pauvre	Mauvais pauvre	Bon pauvre	Mauvais pauvre
Personnes âgées	Jeunes	Pré-retraités	Jeunes
Faible niveau de scolarité		Faible niveau de scolarité	
Personne présentant une invalidité	X	Personne présentant une invalidité	X
X	Manque de volonté et lâcheté	X	Manque de volonté, lâcheté et "abuseur"
X	Personne ayant un problème de dépendance	X	Personne ayant un problème de dépendance
Mère monoparentale	X	Mère monoparentale	X

Échelle du nombre de mentions : 0 à 10 mentions 11 à 20 mentions 21 à 30 mentions

Le principal constat est celui selon lequel la classification des caractéristiques selon la typologie du « bon pauvre » et du « mauvais pauvre » est la même pour les deux phénomènes à l'étude. Certains aspects, tels que le « manque de volonté » et la « lâcheté » sont fortement associés à une attitude négative de la part des répondants. D'autres, tels que le fait de présenter une invalidité ou d'être chef d'une famille monoparentale suscite, dans tous les cas, l'empathie. Bien que nous ayons inclus l'âge au tableau ci-haut, cette caractéristique n'attire pas autant d'attitudes polarisées que les deux premières. Néanmoins, comme nous semblions déceler une certaine récurrence d'attitude négative envers les jeunes et d'attitude positive envers les personnes âgées et les pré-retraités, nous avons joint ces catégories d'âge au tableau. Pour ce qui est des caractéristiques du groupe ethnique et du sexe, nous ne les y avons pas inclus puisqu'il nous était impossible d'observer une tendance particulière en ce qui a trait aux attitudes accompagnant leur mention.

Les répondants se représentent de façon très similaire les personnes assistées sociales et l'ensemble des personnes en situation de pauvreté. Malgré cette similarité, il existe, au sein de l'échantillon,

une plus grande récurrence des propos en ce qui concerne le faible niveau de scolarité, les invalidités, le manque de volonté et les mères monoparentales, et ce, chez les répondants ayant été questionnés sur le phénomène de l'assistance sociale. Les caractéristiques associées au « bon pauvre » sont davantage de l'ordre de situations dites « hors contrôle ». À l'opposé, celles qui suscitent une attitude négative ont tendance à être perçues comme relevant de la responsabilité de la personne vivant une situation de pauvreté ou d'assistance sociale. Ainsi, il existe une convergence entre les attitudes relatives aux caractéristiques mentionnées ci-haut et aux causes susceptibles de mener une personne à vivre une situation de pauvreté ou d'assistance sociale.

Parmi les réponses recueillies lors des courts entretiens traitant des personnes assistées sociales, deux grands profils d'individus sont ressortis, soit ceux étant aptes au travail et ceux ne l'étant pas. Notons que ceux-ci sont issus des préjugés et des stéréotypes que les répondants ont du groupe étudié. Selon eux, les personnes qui ne sont pas aptes au travail sont celles présentant une invalidité (problèmes de santé mentale ou physique et handicaps). Cette caractéristique est associée aux « bons pauvres » puisqu'elle relève de ce que nous pouvons qualifier de « hors contrôle ». Ainsi, l'attitude à l'égard des personnes ayant des problèmes de santé est positive et certains répondants affirment même que celles-ci devraient recevoir une plus grande prestation d'aide financière de la part du gouvernement. Bien que les répondants ne mentionnent pas les différents programmes d'aide financière de dernier recours, nous constatons que les personnes qu'ils décrivent ici présentent des contraintes sévères à l'emploi et qu'elles sont donc, des prestataires de solidarité sociale. À l'opposé, il existe, toujours selon les répondants, des individus qui bénéficient d'assistance sociale, mais qu'ils considèrent comme aptes à l'emploi. Ces derniers adhèreraient donc au programme d'aide sociale par choix, et ce, parce qu'« ils ne veulent pas travailler ». Les stéréotypes les plus négatifs à l'égard des personnes assistées sociales s'appuient sur la croyance qu'il existe une masse critique de gens profitant des ressources offertes par l'État alors qu'ils sont en mesure d'être financièrement autonomes. Ce sont ces derniers qui représentent l'image parfaite du « mauvais pauvre ». Pour certains des répondants, les « personnes qui ne veulent pas travailler » représentent la majorité des personnes assistées sociales alors que pour d'autres, elles sont minoritaires. Selon la représentation qu'ils en ont, leur attitude à l'égard de ces dernières s'en voit fortement teintée. Précisons que ces propos, bien que présents au sein des discours recueillis, sont dits de façon plus ou moins affirmée. Ajoutons qu'entre les « bons » et les « mauvais pauvres », se

déploie une pluralité de profils et de situations qui se distribuent entre ces deux pôles. C'est entre autres le cas des prestataires d'aide sociale avec contrainte temporaire.

Pour conclure ce chapitre, rappelons que nous y avons présenté les principales représentations sociales véhiculées par les répondants en ce qui concerne les personnes assistées sociales et celles en situation de pauvreté, et ce, selon les trois dimensions abordées lors des cours entretiens : l'ampleur des phénomènes, les causes menant à vivre l'une des deux situations à l'étude et les principales caractéristiques des personnes vivant l'une de celles-ci. À la lumière de ce qui a été exposé, nous remarquons une tendance selon laquelle les répondants se représentent les personnes en situation de pauvreté et les personnes assistées sociales de façon très semblable. Tout comme il existe, selon les répondants, des causes plus légitimes que d'autres pour être admissible à l'aide financière de dernier recours et pour expliquer une situation de pauvreté, il existe aussi des profils ou des caractéristiques propres à des individus qui suscitent plus ou moins d'empathie. Notons que même si les répondants se figurent les personnes assistées sociales et celles en situation de pauvreté de manière similaire, les stéréotypes et les préjugés les plus négatifs concernent néanmoins les premières en raison du fait qu'elles ne sont pas en emploi et qu'elles reçoivent des prestations provenant des impôts des particuliers.

Discussion

Les chapitres précédents nous ont permis de dresser un portrait de certaines conditions de possibilité d'émergence et de perpétuation des stéréotypes et des préjugés à l'égard des personnes en situation de pauvreté et d'assistance sociale. En outre, nous y avons exposé l'état actuel des deux phénomènes à l'étude à l'échelle du Québec ainsi que les principaux résultats sur les représentations des personnes en situation de pauvreté et de celles assistées sociales issus de la collecte de données. Aux termes de ces différentes étapes, nous sommes en mesure de faire un retour sur les résultats et de discuter de la façon dont ceux-ci s'articulent avec le contexte sociopolitique actuel.

Retour sur les résultats

Le chapitre 4 a permis de dresser le portrait des personnes assistées sociales et des personnes en situation de pauvreté à partir des statistiques sociodémographiques les concernant. La principale conclusion que nous en avons tirée est celle selon laquelle les deux groupes à l'étude présentent des profils similaires. Ils regroupent, en règle générale, des individus ayant une ou plusieurs des caractéristiques suivantes : un faible niveau de scolarité, le statut de personne seule ou de famille monoparentale, une invalidité (handicap, problèmes de santé mentale et/ou physique) et le statut d'immigrant. Le chapitre 5 a révélé quant à lui que les répondants se représentent les personnes en situation de pauvreté et d'assistance sociale selon sensiblement ces mêmes caractéristiques. Bien qu'une majorité de répondants identifient ces éléments lorsqu'ils se représentent les individus en situation de pauvreté et d'assistance sociale, leur discours s'accompagne aussi de jugements positifs ou négatifs, de préjugés et de stéréotypes qui se fondent sur leurs expériences personnelles et sur des connaissances de sens commun. L'analyse de leur propos permet de déceler l'intériorisation des normes de l'emploi, de la responsabilité individuelle et de l'autonomie financière. Celles-ci sont interreliées, il est donc difficile d'en discuter séparément, puisqu'elles s'enchevêtrent et s'alimentent entre elles. Chez les répondants ayant été questionnés sur le phénomène de la pauvreté, l'emploi est perçu comme le principal facteur de protection contre une situation de précarité. Ils tendent toutefois à reconnaître la complexité du marché de l'emploi et à admettre que, dans certains cas, la rémunération salariale est insuffisante pour permettre une sortie de la pauvreté. Pour les répondants interrogés sur l'assistance sociale, l'emploi est perçu comme un devoir, voire une injonction. L'absence de toutes contraintes à l'emploi rend illégitime l'accès

à des prestations d'aide financière de dernier recours de longue durée. À l'opposé, pour les personnes ayant une invalidité, le recours à l'assistance sociale est jugé comme un moyen légitime d'assurer sa survie. Ainsi, les répondants reconnaissent la pertinence de l'assistance sociale pour ces individus et pour ceux qui, momentanément, pourraient en avoir besoin. Que ce soit en raison d'une perte d'emploi, d'une séparation ou d'un problème de santé temporaire, les personnes interrogées soulèvent le bien-fondé des programmes d'aide financière de dernier recours. Plusieurs répondants mentionnent néanmoins que dans ces cas-ci, l'assistance doit être temporaire. Il est donc de la responsabilité de l'individu de retourner sur le marché de l'emploi une fois sa situation stabilisée et de retrouver son autonomie financière.

La légitimité des normes de l'emploi, de l'autonomie financière et de la responsabilité individuelle est implicite dans les discours des personnes que nous avons interviewées. Les individus n'ont pas pleinement conscience de les avoir intériorisées et de les reproduire au quotidien par le biais de leurs actions et de leurs discours. Au cours de la socialisation, les membres d'une société apprennent et incorporent des valeurs, des croyances et des connaissances communes. C'est en les reproduisant qu'ils arrivent à fonctionner, de façon autonome, dans une structure sociale donnée qui elle, est organisée de manière à ce que tous intériorisent et mettent en pratique ces mêmes éléments. Il en résulte donc le cycle suivant : socialisation — intériorisation – reproduction. Notons que les notions qui sont intériorisées et reproduites au cours de ce processus peuvent varier en fonction du contexte sociohistorique et selon les individus. Ce cycle amène les personnes à tenir l'organisation sociale comme allant de soi. Ainsi, lorsque les participants discutent des individus en situation de pauvreté, mais plus particulièrement des personnes assistées sociales, ils le font à partir de ce savoir de sens commun acquis à travers les différents lieux de socialisation. Ce savoir contient notamment les normes de l'emploi, de l'autonomie financière et de la responsabilité individuelle.

À partir des discours de nos répondants, nous avons identifié deux profils d'individus qui transgressent ces normes : les « bons pauvres » et les « mauvais pauvres ». Selon qu'on attribue ou non la responsabilité de la situation de pauvreté et d'assistance à la personne qui la vit, celle-ci peut être étiquetée de « bon pauvre » ou de « mauvais pauvre ». Les situations d'invalidité, de monoparentalité et de vieillesse sont associées à la figure du « bon pauvre ». En contrepartie, le

manque de volonté, la paresse ainsi que les problèmes de dépendance sont davantage de l'ordre du « mauvais pauvre ». Les premiers attirent l'empathie alors que les seconds font l'objet de mépris. Les répondants ayant été questionnés sur l'assistance sociale se représentent souvent ces derniers comme ayant la possibilité d'agir sur leur situation et comme préférant avoir recours à l'assistance sociale. C'est à partir de cette représentation de la personne assistée sociale que se construisent les stéréotypes et les préjugés les plus négatifs. Ceux-ci contribuent à teinter négativement la perception sociale que nos répondants se font de l'ensemble du groupe des personnes assistées sociales.

Nous avons vu que les répondants saisissent, dans une grande majorité des cas, la complexité des phénomènes de pauvreté et d'assistance sociale. D'un côté, ils font état des causes relatives à la socialisation familiale, aux contraintes structurelles, ainsi qu'aux situations dites « hors contrôle ». Ils reconnaissent que certains obstacles qui surviennent au cours d'une vie peuvent miner les chances d'accéder à un emploi et à une situation économique suffisante. Ainsi, ils soulèvent l'influence que l'environnement social peut avoir sur la vie des individus. D'un autre côté, lorsqu'ils abordent les problèmes de dépendance et le manque de volonté à être en emploi et à se sortir de la précarité, ils font abstraction des déterminations sociales qui prédisposent les personnes à vivre ces types de situations. Ajoutons que dans un contexte social néolibéral dans lequel l'autonomie et la liberté individuelle sont grandement valorisées, les individus sont perçus comme étant responsables de leurs décisions et de leurs actions. En ce sens, selon certains répondants, la prise d'une « mauvaise » décision ne devrait concerner que la personne qui en est à l'origine. Ainsi, ils soulèvent la question de savoir s'il est raisonnable que l'État paie pour cette dernière.

À la lumière de ce qui vient d'être énoncé, il nous est possible de revenir sur la question qui a initié notre recherche :

Quels sont les préjugés et les stéréotypes que les résidents de l'agglomération de Québec entretiennent à l'égard des personnes en situation de pauvreté et des personnes assistées sociales et comment ceux-ci se distinguent-ils ou non ?

Nous avons identifié, au chapitre 3, quatre hypothèses à vérifier en vue de répondre à cette question. La première hypothèse voulait que les stéréotypes et les préjugés entretenus par les résidents de l'agglomération de Québec à l'égard des personnes assistées sociales seraient plus négatifs et davantage chargés de mépris que ceux envers les personnes en situation de pauvreté. Nous avons avancé l'idée que cette différence s'expliquerait par le fait que les premières seraient perçues comme déviant d'un plus grand nombre de normes que les personnes en situation de pauvreté qui ne bénéficient pas d'aide financière de dernier recours. Tel que nous venons de l'exposer, cette hypothèse s'avère fondée au sein de notre échantillon. Il convient toutefois de la nuancer puisque, comme nous l'avons vu précédemment, les stéréotypes et les préjugés véhiculés à l'égard des deux groupes à l'étude sont fortement similaires. Toutefois, si les différences quant aux représentations à l'égard des personnes en situation de pauvreté et des personnes assistées sociales ne sont pas aussi importantes qu'anticipées, c'est parce que les premières sont également la cible de préjugés et de stéréotypes négatifs.

La deuxième hypothèse soutenait que les stéréotypes et les préjugés à l'égard des personnes assistées sociales seraient majoritairement négatifs. Nous pensons que les membres de l'échantillon se les représenteraient comme étant porteuses des caractéristiques associées aux « mauvais pauvres », particulièrement ceux sans contrainte à l'emploi. Cette hypothèse peut aussi être confirmée bien qu'il importe de lui apporter des nuances. En effet, une part des individus jugés sans contrainte à l'emploi attire du mépris puisque les répondants se les représentent comme étant responsables de leur situation économique. C'est en raison de cette responsabilité que le recours à l'assistance sociale paraît illégitime. En contrepartie, la pertinence du programme d'aide sociale est reconnue pour les individus qui vivent, de manière temporaire, des aléas de la vie les menant à nécessiter un soutien financier. Ainsi, une demande d'assistance sociale peut être ou non justifiable aux yeux des répondants, et ce, même s'ils ne sont pas au fait des différents types de programmes offerts par le gouvernement québécois.

La troisième hypothèse était celle selon laquelle les répondants allaient avoir une perception simplifiée des causes et des caractéristiques associées aux personnes en situation de pauvreté et d'assistance sociale. Nous pouvons partiellement l'infirmier puisque les membres de l'échantillon ont démontré une certaine compréhension de la complexité des deux phénomènes à l'étude. Tel

que nous l'avons mentionné précédemment, les répondants se représentent les personnes en situation de pauvreté et d'assistance sociale selon des caractéristiques semblables à celles répertoriées au chapitre 4. Ils tendent à saisir partiellement les multiples cas de figure des situations à l'étude.

La quatrième et dernière hypothèse stipulait que bien que les personnes assistées sociales s'inscrivent, d'un point de vue économique, dans la catégorie des personnes en situation de pauvreté, elles feraient l'objet d'une catégorie distincte dans les représentations sociales des résidents de l'agglomération de Québec. Cette hypothèse s'avère inexacte. De manière générale, les membres de l'échantillon ont des discours similaires à propos des deux groupes à l'étude, même si ceux concernant les personnes assistées sociales sont un peu plus négatifs.

Entre le « nous » et le « eux » : la circulation des préjugés et des stéréotypes dans l'espace social québécois

Nous avons vu que c'est dans un rapport à la responsabilité individuelle que se perpétuent les jugements les plus négatifs à l'égard des personnes en situation de pauvreté et plus spécifiquement de celles assistées sociales. Nous observons une concordance entre ceux-ci et les mesures gouvernementales qui concernent les prestataires d'aide sociale. Si celles-ci jouent un rôle dans la reproduction et dans la perpétuation des stéréotypes et des préjugés à l'égard des personnes assistées sociales, nous pouvons penser qu'ils influencent, en retour, l'élaboration de ces politiques. La circulation des représentations sociales résulte donc d'un processus complexe d'interactions auquel prend part l'ensemble de la société.

En prônant un désengagement de l'État, l'idéologie néolibérale dirige la responsabilité vers les membres des sociétés et tend à valoriser l'acteur dans sa capacité à être autonome et à agir en tant qu'« entrepreneur de lui-même ». La promotion de la responsabilité individuelle renvoie directement aux méthodes de gestion contemporaine des sociétés à tendance néolibérale. C'est dans ce contexte sociopolitique que s'élaborent des politiques telles que le Programme objectif emploi (POE), dont nous avons parlé au chapitre 1. Rappelons que ce programme contraint les nouveaux demandeurs d'aide sociale à participer à des activités d'intégration au marché de l'emploi. Si ces derniers refusent d'y prendre part, leurs prestations mensuelles sont considérablement réduites.

Cette mesure s'inscrit dans une logique³³ qui stipule que « les problèmes d'emploi ne sont pas d'abord attribuables à l'état du marché du travail. Ils relèvent plutôt de l'incapacité des assistés à se trouver un emploi et à le conserver. Ces derniers ne savent pas tirer parti des occasions qui se présentent [...] » (Lesemann et Ulysse, 1995 : 57). En ce sens, le POE vise à outiller les personnes considérées sans contrainte en vue d'être « employables ». Il reconduit ainsi l'idée selon laquelle c'est aux individus de s'adapter pour répondre aux besoins du marché de l'emploi. À titre d'exemple, par ce programme, le gouvernement québécois s'engage à évaluer un prestataire d'aide sociale « pour cibler les principaux obstacles à [son] intégration au marché du travail » (Emploi Québec, 2018 : par. 9). Le plan développé pour cette personne « tient compte notamment de [son] profil, du type d'emploi recherché et des caractéristiques du marché du travail » (Emploi Québec, 2018 : par. 9). Bien que l'élaboration d'un plan individualisé présente sa pertinence pour les individus qui souhaitent en bénéficier, nous l'interprétons comme un moyen qui, en visant l'augmentation de l'employabilité des personnes assistées sociales, tend d'une part, à les étiqueter comme « hors normes » et d'autre part, à vouloir les « normaliser ». L'idée qu'un individu doit être « modelé » selon les exigences du marché de l'emploi fait fi des contraintes qui y sont relatives (discrimination quant à l'âge, au groupe ethnique, au niveau de scolarité, relocalisation d'entreprises, etc.), dirigeant ainsi la responsabilité vers les personnes assistées sociales pour leur situation. Dans un tel contexte, les phénomènes de pauvreté et d'assistance sociale peuvent être perçus comme des problématiques de l'ordre de la responsabilité individuelle.

En instaurant des mécanismes de contrôle des personnes en situation de pauvreté ou d'assistance sociale, le gouvernement québécois participe à la dichotomisation entre les « bons » et les « mauvais pauvres ». Celle-ci se traduit par une hiérarchisation des prestations financières qui sont accordées aux personnes assistées sociales selon leur type de contrainte. En outre, par le POE, l'État cible spécifiquement ces dernières et les contraint à modifier, par elles-mêmes, leur situation de non-emploi. La classification des personnes assistées sociales selon leur type de contrainte à l'emploi et le traitement différencié qui leur est accordé concordent avec la perception que les répondants ont de ce groupe. Comme le gouvernement représente une figure de pouvoir légitime au sein d'une société, ses politiques participent au façonnement de l'imaginaire collectif. Ainsi, en

³³ Cette logique renvoie à la notion du *workfare* selon laquelle une personne assistée sociale devrait exécuter un travail productif en échange d'une prestation (Lesemann et Ulysse, 1995 : 57).

désignant spécifiquement les personnes assistées sociales jugées comme sans contrainte à l'emploi, l'État prend part à leur stigmatisation. Ajoutons que le POE a pour conséquence une double stigmatisation de certains prestataires d'aide sociale. Ainsi, ces derniers sont stigmatisés une première fois en raison du fait qu'ils sont considérés sans contrainte et qu'ils sont en situation de non-emploi. En implantant un programme tel que le POE qui sanctionne les individus qui refusent de s'y conformer, le gouvernement reconnaît que certains prestataires d'aide sociale nécessitent ce type d'action comme motivation à retourner sur le marché de l'emploi. Notons que la première stigmatisation vise toutes les personnes assistées sociales sans contrainte à l'emploi. Lorsque ces dernières ne peuvent pas ou refusent de prendre part aux mesures imposées par le POE, elles sont stigmatisées une seconde fois par l'attribution d'une sanction formelle. Nous observons dans le premier cas, un rapport de concordance entre cette politique gouvernementale et le stéréotype observé au sein de notre échantillon voulant que les prestataires d'aide sociale « manquent de volonté ». Ceux qui ne prennent pas part aux activités d'intégration à l'emploi représentent ici la figure la plus négative du « mauvais pauvre ».

En guise de rappel, les préjugés et les stéréotypes s'intériorisent au cours de la socialisation des individus. Ces derniers les reproduisent à travers leurs interactions qui, elles, s'enchevêtrent à la structure sociale et participent à sa formation et à sa reproduction. Même si les membres d'une société s'appuient sur un « stock » de connaissances qu'ils ont acquis dans leur environnement social afin d'orienter leurs actions et leurs réflexions, ils ont toujours la possibilité de transformer leur rapport aux normes et aux valeurs qu'ils ont intériorisées. Comme il existe une part d'arbitraire dans la production et la reproduction des éléments qui constituent le sens commun, il serait faux de croire à une impossibilité de modification des représentations sociales qui sont véhiculées au sein d'une société. Dans cette optique, les préjugés et les stéréotypes peuvent se transformer dans le temps. En agissant en tant que pouvoir légitime, l'État québécois joue un rôle important dans la perpétuation ou dans la modification de ceux-ci. Comme nous l'avons mentionné précédemment, les citoyens influencent, eux aussi, les décisions gouvernementales par le pouvoir électoral qu'ils détiennent. Puisqu'il y a une marge de jeu entre l'intériorisation et la mise en pratique des connaissances de sens commun, les stéréotypes et les préjugés à l'égard des personnes en situation de pauvreté et d'assistance sociale ne sont pas irrévocables.

Les limites de la recherche

La présente recherche a permis de jeter un éclairage sur les principaux stéréotypes et préjugés à l'égard des personnes assistées sociales et des personnes en situation de pauvreté. Malgré l'intérêt de la démarche que nous avons employée, il aurait été intéressant, en vue de bonifier la recherche, de questionner plus longuement les répondants, et ce, dans le but de mieux déceler les processus de stigmatisation en voyant comment leur discours se précise dans le cadre d'une plus longue période de discussion. Il aurait aussi pu être pertinent de questionner l'ensemble des répondants sur les personnes assistées sociales et sur les personnes en situation de pauvreté afin de voir comment les représentations de chaque membre se distinguent ou non selon la situation abordée. En l'état actuel, rappelons que sur 90 répondants, 45 ont abordé les personnes en situation de pauvreté et 45 autres ont été questionnés sur les personnes assistées sociales. Enfin, notons que les résultats de notre recherche ne peuvent être généralisés à l'ensemble de la population de l'agglomération de Québec.

Pour conclure, la réalisation de la présente recherche a fait émerger de nouveaux questionnements. En fonction des propos que les répondants ont tenus, nous pouvons statuer qu'ils appartiennent, en grande majorité, au groupe qui se conforme aux normes de l'emploi, de l'autonomie financière et de la responsabilité individuelle. Ainsi, ils constituent, ce que nous avons identifié comme un « nous ». En regard de ces informations, il nous apparaît nécessaire de s'intéresser aux discours des personnes assistées sociales et des personnes en situation de pauvreté, et ce, de manière à voir si elles se perçoivent elles-mêmes comme étant stigmatisées. Si oui, comment la stigmatisation dont ils font l'objet impacte leur vie et leur perception d'eux-mêmes. C'est en se questionnant sur ces deux fronts qu'il sera possible de mettre en relief les processus qui créent la rupture entre le « eux » et le « nous » et ainsi, de réfléchir sur ce qui pourrait permettre de réduire cette distance sociale. Enfin, il nous semblerait aussi intéressant d'étudier plus largement la place de la vulnérabilité humaine dans le contexte d'une société québécoise à tendance néolibérale qui valorise l'autonomie et la responsabilité individuelle.

Bibliographie

- ARSENAULT, Jeannine. 2016. *Projet de loi no. 70 Loi visant une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'insertion au travail*, Québec. Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Assemblée nationale. 2015. *Projet de loi no. 70 Loi visant une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'insertion en emploi*, [En ligne], Repéré à : <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-70-41-1.html>.
- BECKER, Howard S. 1985 [1963]. *Outsiders*, Paris, Métailié.
- BLAIS, Claire et André DURANT. 2016. «Le sondage», dans BOURGEOIS, Isabelle et Benoît GAUTHIER (s.l. d.), *Recherche sociale, de la problématique à la collecte de données*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- BOYER, Henri. 2017. *Introduction à la sociolinguistique*, France, Dunod.
- BOTTERO, Wendy. 2005. *Stratification, social division and inequality*, New York, Routledge.
- BOURRICAUD, François. «Autonomie», Encyclopaedia Universalis [En ligne], Repéré à : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/autonomie/>.
- BRESSON, Maryse. 2015. *Sociologie de la précarité*, Paris, Armand Colin.
- BRUNET, Fannie et al. 2011. *L'histoire de l'aide sociale au Québec (1969-2011) – Le droit à un revenu suffisant au Québec : une réalité virtuelle ?* Québec, Front commun des personnes assistées sociales du Québec.
- Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion sociale. 2013. *Les données disponibles de la Mesure du panier de consommation (MPC) en 2012 et 2013*, [En ligne], Repéré à : https://www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE_Tableaux_MPC_2012-2013.pdf.
- Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion sociale. 2017.
- CHAUNU, Pierre. 1981. «Déviance et intégration sociale. La longue durée», *Cahier des Annales de Normandie*, Vol. 12, No 1, p. 5-16.
- Collectif pour un Québec sans pauvreté. 2017. *Appel d'offre – Collectif pour un Québec sans pauvreté*, Québec.
- DELOUVÉE, Sylvain et Jean-Baptiste LÉGAL. 2005. *Stéréotypes, préjugés et discrimination*, Paris, Dunod.

- DEMEULENAERE, Pierre. « Normes sociales », Encyclopaedia Universalis [En ligne], Repéré à : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/norme-sociale/>.
- DENIGER, Marc-André. 2012 [1992]. *Le B.S. mythes et réalités – Guide de conscientisation*, Québec, Front commun des personnes assistées sociales.
- DUVOUX, Nicolas. 2009. « Les assistés peuvent-ils être autonomes ? Sociologie comprehensive des politiques d’insertion », *Lien social et Politiques*, No 61, Pauvreté précarité : quels mode de régulation ?, p. 97-107.
- DUVOUX, Nicolas et Serge Paugam. 2008. *La régulation des pauvres : du RMI au RSA*, Paris, Presses universitaires de France.
- Emploi Québec. 2017. *Programmes d’aide sociale et de solidarité sociale*, [En ligne], Repéré à : <http://www.emploi Quebec.gouv.qc.ca/citoyens/obtenir-une-aide-financiere/programmes-daide-sociale-et-de-solidarite-sociale/>.
- Emploi Québec. 2018. *Programme objectif emploi*, [En ligne], Repéré à : <http://www.emploi Quebec.gouv.qc.ca/citoyens/obtenir-une-aide-financiere/aide-aux-moins-de-25-ans/>.
- FRÉCHET, Guy et Pierre, LANCTOT. 2013. « Pauvretés, inégalités et exclusion sociale au Québec », *Santé, Société et Solidarité*, No 1, Pauvreté et exclusion. p. 21-34.
- FRÉCHET, Guy et Frédéric SAVARD. 2017. *La pauvreté, les inégalités et l’exclusion sociale au Québec : État de situation 2016*, CEPE, Québec.
- GABEL, Joseph. « Idéologie », Encyclopaedia Universalis [En ligne], Repéré à : <http://www.universalis-edu.com.acces.bibl.ulaval.ca/encyclopedie/ideologie/>.
- GARDES, François et LANGLOIS, Simon. 1995. « Une nouvelle mesure pour analyser la pauvreté au Québec : L’indice synthétique de pauvreté-richesse », *Service social, Pauvreté*, Vol. 44, No 3.
- GAUDREAU, David. 2013. *Représentations sociales de la pauvreté dans la ville de Québec*, dans le cadre du Laboratoire de recherche de sociologie, Québec, Université Laval.
- GILL, Louis. 2004. *Le néolibéralisme*, Chaire d’études socio-économiques de l’UQAM, Québec.
- GOFFMAN, Erving. 1975 [1963]. *Stigmate, les usages sociaux des handicaps*. Paris, Les éditions de minuit.
- Gouvernement du Québec. 2017. Programme de solidarité sociale, [En ligne], Repéré à : <http://www.4.gouv.qc.ca/FR/Portail/Citoyens/Evenements/perdresonautonomie/Pages/programme-solidarite-sociale.aspx>.

- GRAVEL, Ronald et Louise LEMYRE et Heather ORPANA. 2009. « Revenu et détresse psychologique : le rôle de l'environnement social, Travaux de recherche », *Rapports de la santé*, Statistique Canada, Vol. 20, No 1.
- GUERRERO, Gabriela G. 2014. *Définitions et approches de la pauvreté*, BSI Economics, [En ligne], Repéré à <http://www.bsi-economics.org/416-definicions-approches-pauvrete>.
- HACHE, Emilie. 2007. « La responsabilité, une technique de gouvernementalité néolibérale ? », *Raisons politiques*, No. 28.
- HÉTU, Richard. 2015. *États-Unis, fini le cinéma pour les assistés sociaux du Kansas !*, La Presse [En ligne] Repéré à : http://plus.lapresse.ca/screens/80df1f83-4922-4d56-9c7b-5fb0eaf005af_7C_0.html.
- Institut de recherche et d'information socio-économiques. 2016. *Observatoire des conséquences des mesures d'austérité au Québec*, [En ligne], Repéré à : <http://austerite.iris-recherche.qc.ca/aide-a-l-emploi#carrefour-jeunesse-emploi-trois-rivieres-mrc-des-chenaux-09-2015>.
- Institut national de la statistique et des études économiques. 2016. *Ménage*. [En ligne] Repéré à : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1879>.
- J. GANS, Herbert 1979. « The positive functions of poverty », *American Journal of Sociology*, Vol. 78, No 2, p. 275-289.
- JEAN, Sylvie. 2010. « Revenu » (chapitre 10), In : Rheault, Sylvie (dir.), *Portrait social du Québec- Données et analyses Édition 2010*, Québec.
- JODELET, Denyse. 1994. *Les représentations sociales*, Paris, PUF.
- KLEIN, Olivier et al. 2005. « Être ou ne pas être politiquement correct ? La relation entre préjugé et expression d'impressions stéréotypées en fonction du self-monitoring », *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, vol. 3, no.67- 68, p. 55-64.
- LABBENS, Jean. 1978. *Sociologie de la pauvreté, le tiers-mode et le quart-monde*. Paris, Gallimard.
- LABRIE, Vivian. 2016. « La hauteur de la barre à l'aide sociale, Quelques jalons de 1969 à aujourd'hui », IRIS [En ligne] Repéré à : www.iris-recherche.qc.ca.
- LABRIE, Vivian et Jocelyn NOËL. 2009. *Prendre la mesure de la pauvreté*, CEPE, Québec.
- LACAZE, Lionel. 2008. « La théorie de l'étiquetage modifiée, ou l'«analyse stigmatique» revisitée », In : *Nouvelle revue de psychosociologie*, Vol. 5, no. 1, p. 183-189.

- LANCTÔT, Pierre et Mireille LEVESQUE. 2001. *L'aide sociale (chapitre 15)*, Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Québec. http://www.bdso.gouv.qc.ca/docsken/multimedia/PB01614FR_Port_soc2001H00F16.pdf.
- LANDRY, Marie-Ève. 2007. *Représentations sociales et politiques publiques : l'évolution du système d'aide sociale au Québec*, Montréal, Université de Montréal.
- LAZARUS, Jeanne. 2012. « Les enjeux de la sociologie de la pauvreté », Dans *CERISCOPE Pauvreté*, [en ligne], Repéré à : <http://ceriscope.sciences-po.fr/pauvrete/content/part1/les-enjeux-de-la-sociologie-de-la-pauvrete>.
- LESEMANN, Frédéric. 1989. « Les nouveaux visages de la pauvreté au Québec », *Santé mentale au Québec*, Vol. 14, no 2, p. 114-119.
- LESEMANN, F. et P. ULYSSE. (1995). « Welfare, workfare et citoyenneté aux États- Unis ». In : *Lien social et Politiques*, [En ligne] Repéré à : <https://www.erudit.org/fr/revues/lsp/1995- n34-lsp345/005143ar/>.
- LIPIANSKY, E. Marc. 1996. « La formation interculturelle consiste-t-elle à combattre les stéréotypes et les préjugés ? », dans *Textes de travail*, no. 14, pp. 2-28.
- McAll, Christopher (2008). Trajectoires de vie, rapports sociaux et production de la pauvreté. Dans *Penser la vulnérabilité* (Roy, S, & Chatel, V., dir.) Québec : Les Presses de l'Université du Québec.
- MANNONI, Pierre. 2012 [1998]. *Les représentations sociales*, Paris, Presses universitaires de France.
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Septembre 2017. *Rapport statistique sur la clientèle des programmes d'assistance sociale*. [En ligne] Repéré à : https://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/MTESS_stats-AS_2017-09.pdf.
- MERCIER, Lucie. 1994. « La pauvreté : phénomène complexe et multidimensionnel », *Service social*, Vol. 44, no.3, p. 7-27.
- MERTON, Robert King. 1968 [1939]. « Structure sociale et anomie », *Psychologie sociale. Textes fondamentaux anglais et américains*, Paris, Dunod : pp. 393-421.
- MOLINER, Pascal et Patrick RATEAU (sld.). 2009. *Représentations sociales et processus sociocognitifs*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- MORCHAIN, Pascal et al. 1996. « Le rôle de la fonction explicative dans la genèse des stéréotypes », *Cahiers internationaux de psychologie sociales*, Vol. 31, no 3, p. 11-23.

- MUCCHIELLI, Laurent. 2014. « Déviance », In : Paugam, Serge (dir.), *Les 100 mots de la sociologie*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que Sais-je ? ».
- Organisation mondiale de la santé. 2015. *Vieillesse et santé*, [En ligne], Repéré à : <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs404/fr/>.
- Organisation mondiale de la santé. 2018. *Âgisme et travail*, [En ligne], Repéré à : <http://www.who.int/ageing/features/workplace-ageism/fr/>.
- OTERO, Marcelo. 2008. « Vulnérabilité, folie et individualité. Le nœud normatif, Dans *Penser la vulnérabilité*. Presses de l'Université du Québec, Québec.
- PAUGAM, Serge. 1998. “Les formes contemporaines de la pauvreté et de l'exclusion, le point de vue sociologique”, *Genèses*, Vol. 31, no 1, p. 138-159.
- PAUGAM, Serge. 2010. *Les 100 mots de la sociologie*, Paris, Presses universitaires de France.
- PAUGAM, Serge. 2013 [1991]. *La disqualification sociale*, Paris, Presses universitaires de France.
- PAUGAM, Serge. 2016 [2008]. *Le lien social*, Paris, Presses universitaires de France.
- PROVOST, Monique. 1989. “L'employabilité et la gestion de l'exclusion du travail”, *Nouvelles pratiques sociales*, Vol. 2, no. 2, Montréal.
- REN, Zhe (Jerry) et Kuan XU. 2011. *Dynamique et déterminants du faible revenu selon différents seuils : nouvelles observations relatives au Canada en 2000 et après*, Statistique Canada, Ottawa.
- RHEAULT, Sylvie (s.l. d.). 2010. *Portrait social du Québec : Données et analyse*, Institut de la statistique du Québec, Québec.
- ROBERT, Philippe. “Déviance, sociologie”, *Encyclopaedia Universalis* [En ligne], Repéré à <http://www.universalisedu.com.acces.bibl.ulaval.ca/encyclopedie/deviance-sociologie/>.
- SAVARD, Frédéric. 2015. *La persistance du faible revenu au Québec*, CEPE, Québec.
- SIMMEL, Georg. 1998 [1907], *Les pauvres*, Paris, Presses universitaires de France.
- SEMPÉ, Mathilde. “CARRIÈRE, sociologie”, *Encyclopaedia Universalis* [En ligne], Repéré à : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/carriere-sociologie/>.

Statistique Canada. 2016. Recensement de la population de 2016, [En ligne] Repéré à : <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/dt-td/Rpfra.cfm?LANG=F&APATH=3&DETAIL=0&DIM=0&FL=A&FREE=0&GC=0&GID=0&GK=0&GRP=1&PID=110557&PRID=10&PTYPE=109445&S=0&SHOWALL=0&SUB=0&Temporal=2017&THEME=120&VID=0&VNAME=E&VNAMEF>.

Statistique Canada. 2016. *Profil du recensement, Recensement de 2016 : Beauport-Limoilou*. [En ligne] Repéré à : <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dppd/prof/details/page.cfm?Lang=F&Geo1=FED&Code1=24008&Geo2=PR&Code2=24&Data=Count&SearchText=Beauport-Limoilou&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=All&TABID=1>.

Statistique Canada. 2016. *Profil du recensement, Recensement de 2016 : L'Ancienne- Lorette*. [En ligne] Repéré à : <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dppd/prof/details/page.cfm?Lang=F&Geo1=CSD&Code1=2423057&Geo2=PR&Code2=60&Data=Count&SearchText=L%27AncienneLorette&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=All&GeoLevel=PR&GeoCode=2423057&TABID=1>.

Statistique Canada. 2016. *Profil du recensement, Recensement de 2016 : Louis-Hébert* [En ligne] Repéré à : <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/details/page.cfm?B1=All&Code1=24044&Code2=24&Data=Count&Geo1=FED&Geo2=PR&Lang=F&SearchPR=01&SearchText=Louis-H % EF % BF % B Dbert&SearchType=Begins&TABID=1>.

Statistique Canada. 2016. *Profil du recensement, Recensement de 2016 : ville de Québec*. [En ligne] Repéré à : <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/details/page.cfm?B1=All&Code1=2423027&Code2=24&Data=Count&Geo1=CSD&Geo2=PR&Lang=F&SearchPR=01&SearchText=Qu%EF%BF%BDbec&SearchType=Begins&TABID=1>.

Annexes

Annexe 1 : Lettre de sollicitation

Faculté des sciences sociales
Département de sociologie

Québec,

Objet : Recherche sur les stéréotypes qu'entretiennent les résident. e. s de l'agglomération de Québec à l'égard des personnes pauvres et des prestataires d'aide sociale

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du Laboratoire de recherche en sociologie à l'Université Laval, nous réalisons une étude sur les stéréotypes qu'entretiennent les résident. e. s de l'agglomération de Québec à l'égard des personnes pauvres et des prestataires d'aide sociale. Cette étude nous est commandée par le *Collectif pour un Québec sans pauvreté* et est réalisée sous la direction de Charles Fleury, professeur au département de sociologie de l'Université Laval. Nous sommes cependant seules garantes du protocole et des résultats de la recherche.

Pour mener à bien cette recherche, nous avons privilégié différentes épiceries comme terrains d'étude. Nous sollicitons donc votre approbation afin d'effectuer une partie de notre collecte de données dans votre établissement. Cela consistera en un court sondage. Il importe de mentionner que ce dernier sera très rapide et ne gênera pas l'ambiance générale des lieux. Nous avons l'intention d'entrer en contact avec les gens en leur demandant de répondre à quelques questions simples.

Nous avons l'intention de nous présenter à deux moments distincts au cours de la semaine du 8 au 14 janvier 2018.

Soyez assuré(e) que le tout sera fait professionnellement tout en respectant les politiques des lieux, ainsi que les usagers et les usagères. Vous pouvez communiquer avec nous en tout moment à l'un des numéros de téléphone et/ou adresses courriel suivants :

Marie-Noëlle Asselin : marie-noelle.asselin.1@ulaval.ca
581-997-3693

Alexandra Fontaine : alexandra.fontaine.2@ulaval.ca
450-522-4298

En dernière instance, vous pouvez aussi contacter M. Charles Fleury, professeur au département de sociologie : charles.fleury@soc.ulaval.ca
418-656-2131, poste 7247

En vous remerciant de votre collaboration, sincères salutations

Marie-Noëlle Asselin et Alexandra Fontaine, étudiantes-chercheuses en sociologie.

Annexe 2 : Formulaire de consentement

Nous réalisons actuellement une recherche dans le cadre d'un laboratoire en sociologie à l'Université Laval sous la direction de Charles Fleury, professeur au département de sociologie à l'Université Laval. Cette recherche est commanditée par le *Collectif pour un Québec sans pauvreté*.

Objectifs

La recherche vise à comprendre ou identifier les perceptions à l'égard de certaines catégories sociales. Les propos que vous nous avez partagés ont été enregistrés et serviront à cet effet.

Risques, inconvénients et avantages pour le participant

Cette recherche ne comporte aucun risque. Elle a pour but d'améliorer les connaissances sur les perceptions à l'égard de certaines catégories sociales.

Participation volontaire et droit de retrait

Si après réflexion, vous souhaitez être retiré de la recherche, vous pouvez communiquer avec les chercheuses et tous vos renseignements ainsi que vos réponses seront alors détruits.

Confidentialité et gestion des données

Toutes les informations obtenues dans le cadre de cette recherche demeureront confidentielles. Si des extraits d'entrevue devaient être cités dans le rapport de recherche, ceux-ci seront présentés de façon à protéger l'anonymat des participants. Les enregistrements et autres informations seront conservés sous verrou et détruits après l'analyse des résultats.

Pour soumettre une critique ou une plainte à l'égard de la recherche, veuillez-vous adresser à :
Charles Fleury, professeur adjoint
Téléphone : 418 656-2131, poste 7247
Courriel : charles.fleury@soc.ulaval.ca

Diffusion des résultats

Un rapport faisant état des résultats de la recherche sera diffusé en avril 2018 auprès des personnes et organismes intéressés et sera remis au client lors d'une soirée de clôture. Les résultats de la recherche pourront faire ultérieurement l'objet de publications.

Annexe 4 : Questions court-entretien

Introduction

Bonjour, ça va bien ? Est-ce que je peux prendre cinq à dix minutes de votre temps pour participer à une recherche ? Je me présente, (Marie-Noëlle ou Alexandra), étudiante/chercheure à l'Université Laval et je fais une recherche sur les représentations sociales des résidents de l'agglomération de Québec à l'égard de certains groupes d'individus. D'abord, êtes-vous résident de l'agglomération de Québec ? Je vais vous poser quatre courtes questions et vous répondez spontanément. Il n'y a pas de bonnes ou mauvaises réponses. Acceptez-vous de participer ? À des fins d'analyse, j'aurai besoin d'enregistrer ce qui va se dire. On pourra effacer à la fin si vous ne souhaitez pas que je conserve votre enregistrement. La confidentialité de ce qui va être dit est entièrement garantie et il sera impossible de vous identifier.

Les questions posées par la première chercheure seront celles-ci :

1. Si je vous dis "prestataire d'aide sociale", qu'est-ce qui vous vient en tête spontanément ?
2. Selon vous, quelle est la proportion de prestataires d'aide sociale au Québec ?
3. Selon vous, est-ce qu'il y a un profil type de prestataire d'aide sociale plus dominant ? Si oui, quel est-il ?
4. Selon vous, y a-t-il une tranche d'âges, un sexe, un niveau de scolarité ou une ethnie qui est plus représenté parmi les prestataires d'aide sociale ?
5. Selon vous, quelles sont les principales causes menant à une situation d'aide sociale ?

Les questions posées par la deuxième chercheure seront celles ci-dessous :

1. Si je vous dis "personne en situation de pauvreté", qu'est-ce qui vous vient en tête spontanément ?
2. Selon vous, quelle est la proportion de personnes en situation de pauvreté au Québec ?
3. Selon vous, est-ce qu'il y a un profil type de personne en situation de pauvreté plus dominant ? Si oui, quel est-il ?
4. Selon vous, y a-t-il une tranche d'âges, un sexe, un niveau de scolarité ou une ethnie qui est plus représenté parmi les personnes en situation de pauvreté ?
5. Selon vous, quelles sont les principales causes menant à une situation de pauvreté ?

Après le court-entretien :

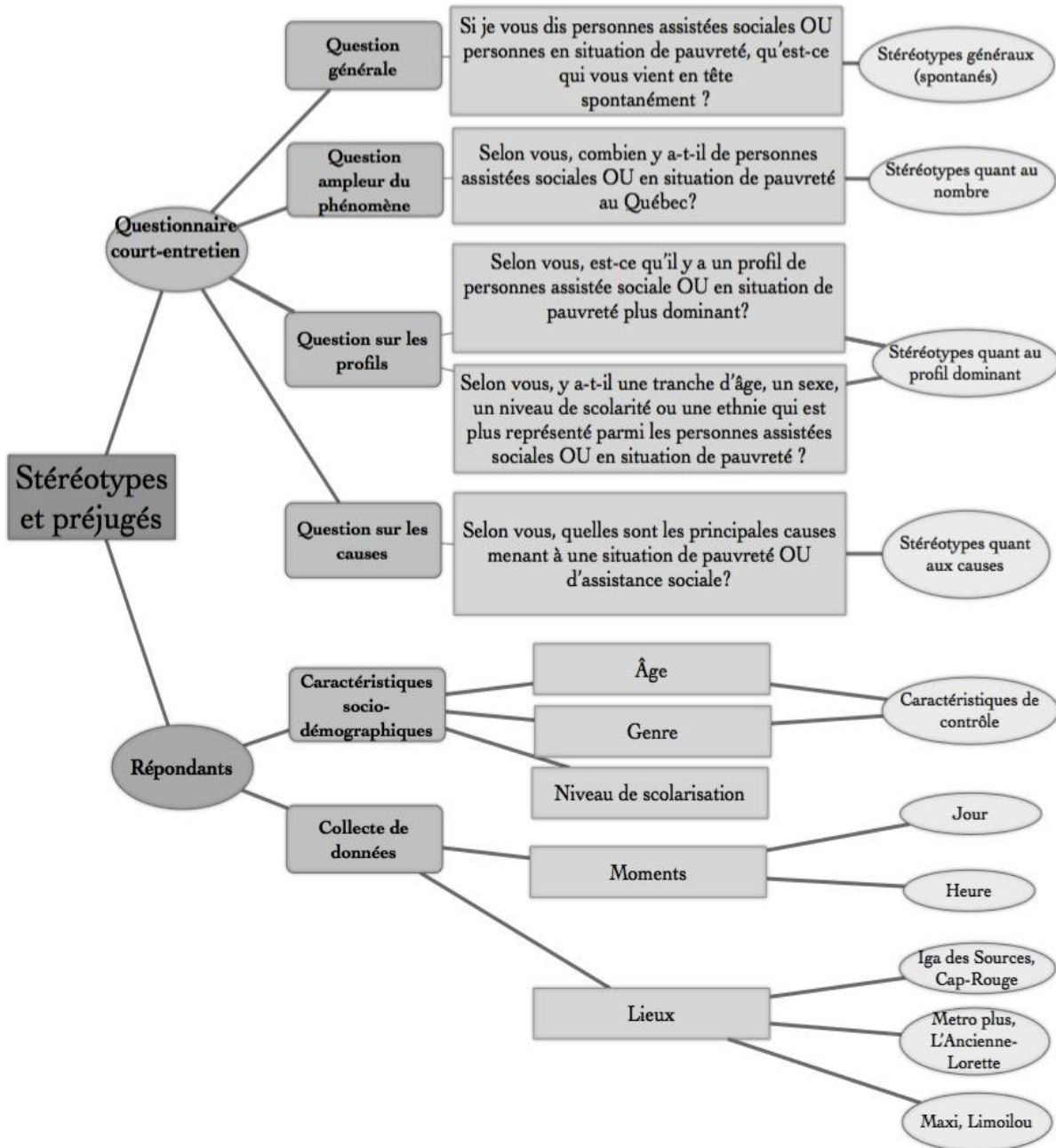
J'ai quelques dernières informations à vous demander.

1. Quel âge avez-vous ?
2. Quel est votre niveau de scolarité ?

Enfin, je suis dans l'obligation de vous faire signer un formulaire de consentement garantissant l'anonymat et définissant les modalités de la recherche.

Merci beaucoup pour votre temps et bonne journée.

Annexe 5 : Schéma d'opérationnalisation



Annexe 6 : Tableau 24 : Synthèse des réponses concernant les causes menant à vivre une situation de pauvreté pour chaque lieu de collecte de données

PAUVRETÉ					
		Socialisation familiale	Responsabilité individuelle	Contrainte structurelle	Hors contrôle
N O R D - O U E S T	1		Gestion des dépenses		
	2	Reproduction/ Manque ressources			
	3	Reproduction/ Manque ressources	Manque volonté	Perte emploi	
	4	Reproduction			Santé mentale
	5		Décrochage		Problème santé / malchance
	6		Marginaux/ planification financière	Répartition richesse	
	7			Perte emploi	Divorce / Problème santé / mortalité
	8	Reproduction			
	9			Faible revenu	Monoparentalité
	10			Perte emploi	Invalidité/problème santé
	11		Marginaux/ Planif. \$		Divorce / mortalité
	12			Secteur emploi	Invalidité
	13	Reproduction /manque ressources	Mauvaises décisions	Perte emploi / Discrimination	Problème santé
	14		Manque volonté/ gestion dépense		Problème santé
	15			Perte emploi / Discrimination	Problème santé mentale
O U E S T	16	Reproduction		Perte emploi et secteur emploi	Problème santé
	17	Reproduction	Dépendance		Santé mentale
	18	Reproduction	Manque volonté / Dépendance		Problème santé
	19	Reproduction / Manque ressources		Employabilité / Discrimination	Invalidité
	20		Dépendance		
	21	Responsabilité parents	Dépendance alcool		Divorce / prob. Santé
	22			Perte emploi	
	23	Reproduction / Manque ressources		Exclusion	Santé mentale
	24	Manque ressources		Secteur emploi	Divorce / prob. Santé
	25	Reproduction / Manque ressources			
	26	Reproduction / Manque ressources	Planif. \$		Invalidité
	27			Perte emploi	Divorce / Santé mentale
	28	Reproduction / Manque ressources/ Resp. parents	Gestion dépense / Décrochage	Manque ressource gouvernement	Problème santé
	29		Dépendance	Discrimination	Monoparentalité / Prob. Santé
	30	Reproduction / Manque ressources		Perte emploi	Problème santé

CENTRE	31				Problème santé
	32		Manque volonté		
	33		Manque volonté / Gestion financière		Invalidité
	34	Reproduction	Problèmes juridiques	Manque aide gouvernement	Problème santé
	35		Dépendance		Santé mentale
	36	Reproduction/ Manque ressources			Problème santé
	37	Reproduction	Dépendance	Perte emploi	Divorce
	38		Dépendance		
	39	Reproduction / Manque ressources		Secteur emploi	
	40	Reproduction / Manque ressources /Resp. parents	Planif. \$	Perte emploi	Problème santé / Divorce
	41			Manque aide gouvernement	
	42		Gestion des dépenses/ manque volonté		
	43			Manque aide gouvernement	
	44			Manque aide gouvernement	Monoparentalité
	45				Monoparentalité / Divorce

Annexe 7 : Tableau 25 : Synthèse des réponses concernant les causes menant à vivre une situation d'assistance sociale pour chaque lieu de collecte de données

ASSISTANCE SOCIALE					
		<u>Responsabilité familiale</u>	<u>Responsabilité individuelle</u>	<u>Contrainte structurelle</u>	<u>Hors contrôle</u>
N O R D - U E S T	1		Manque volonté	Secteur emploi	Problème santé
	2	Reproduction			
	3		Manque volonté		Invalidité/santé mentale
	4		Manque volonté	Critique programme	
	5	Reproduction / manque ress.		Perte emploi	
	6	Reproduction	Manque volonté	Critique programme	Problème santé
	7		Manque volonté	Perte emploi	Problème santé
	8			Perte emploi	Invalidité
	9			Perte emploi	Problème santé/monoparentalité
	10		Manque volonté		Problème santé
	11		Manque volonté	Critique programme	Invalidité
	12		Manque volonté	Discrimination	Monoparentalité
	13		Manque volonté	Perte emploi, secteur emploi et discrimination	Problème santé / Malchance
	14	Reproduction	Manque volonté		
	15	Reproduction	Dépendance drogues et manque volonté		Problème santé et malchance
O U E S T	16			Perte emploi et secteur emploi	
	17	Responsabilité parents			
	18	Reproduction	Dépendance drogues et alcool	Secteur emploi	Problème santé/monoparentalité
	19	Milieu social			
	20				
	21	Reproduction/ manque ressource	Manque volonté	Critique programme/ secteur emploi	
	22	Reproduction		Perte emploi	Invalidité/problème Santé
	23	Reproduction		Diff. Insérer emploi/ manque aide gouvernement	Problème santé mentale
	24	Reproduction			Problème santé mentale
	25		Manque volonté	Critique programme	Monoparentalité
	26		Dépendance		Problème de santé
	27		Manque volonté		Invalidité/problème Santé
	28			Secteur emploi	Âge
	29	Reproduction		Discrimination	Monoparentalité/Invalidité
	30	Reproduction	Manque volonté/dépendance		Problème santé

C E N T R E - E S T	31				Invalidité/problème Santé/ Monoparentalité
	32				Problème de santé
	33			Perte emploi	Divorce/conflit familial
	34	Reproduction/manque ressource	Manque volonté	Perte emploi	Problème Santé/ Monoparentalité
	35				Problème Santé
	36		Manque volonté	Critique programme	Problème de santé
	37				Monoparentalité/ problème santé
	38		Manque volonté	Critique programme/ secteur de l'emploi	Invalidité
	39			Perte emploi/ secteur emploi	Monoparentalité/ problème santé mentale
	40	Reproduction	Manque volonté		Invalidité/ monoparentalité
	41	Reproduction	Manque volonté	Discrimination / Perte emploi	
	42	Reproduction/ responsabilité parents	Manque volonté /dépendance		Monoparentalité
	43	Reproduction	Manque volonté	Employabilité/ critique programme	Monoparentalité/ problème santé/ divorce
	44	Reproduction	Manque volonté	Critique programme	Monoparentalité
	45	Reproduction	Manque volonté		Invalidité

Annexe 8 : Tableau 26 : Synthèse des réponses concernant les caractéristiques des personnes en situation de pauvreté pour chaque lieu de collecte de données

PAUVRETE									
		Âge	Sexe	Groupes ethniques	Niveau scolarité	Invalidité	Traits de caractère	Dépendance	Statut familial
N O R D - O U E S T	1				Faible scolarité				
	2	Non							
	3				Faible scolarité		Pas de volonté		
	4	Non	Non	Non	Non				
	5	Jeunes (rouge) et personnes âgées (vert)				Faible scolarité			
	6	Non				Faible scolarité		Jeunes marginaux	
	7	Non	Non	Non	Non	Maladie			
	8	Trentaine		Non		Faible scolarité			
	9	Trentaine	Femmes						
	10	Personnes âgées	Femmes				Maladie/Handicap		Femme monoparentale
	11	Non	Non	Non	Non			Révoltés (marginaux)	
	12	Non	Non	Nouveaux arrivants	Non				
	13			Immigrants			Maladie		
	14					Faible scolarité	Problème de santé	Pas travaillant	
	15			Immigrants		Faible scolarité	Problème de santé		
O U E S T	16	Jeunes/ 50 ans et +			Faible scolarité	Problème de santé			
	17			Réfugiés		Problème de santé mentale		Problème dépendance	
	18	Jeunes	Non		Faible scolarité			Problème dépendance	
	19			Immigrants	Faible scolarité	Problème de santé mentale			
	20	Non	Non	Non	Non			Problème dépendance	
	21					Maladie		Problème dépendance	
	22	Non	Non	Non	Faible scolarité				
	23			immigrants	Faible scolarité	Problème de santé mentale			
	24	Non		Immigrants	Faible scolarité	Problème de santé			
	25		Hommes	Immigrants					
	26	Personnes âgées		Autochtones		Invalidité			
	27	Personnes âgées		Nouveaux arrivants		Problème de santé			
	28	Jeunes (rouge) et personnes âgées (vert)				Faible scolarité	Problème de santé		
	29		Femmes	Autochtones	Faible scolarité	Problème de santé		Problème dépendance	Femme monoparentale
	30	Non	Non	Non	Non	Problème de santé			

C E N T R E - E S T	31				Faible scolarité	Problème de santé			
	32	Trentaine		Immigrants	Faible scolarité				
	33	18-19 ans (rouge) et personnes âgées (vert)		Immigrants	Faible scolarité		Profiteurs		
	34	Personnes âgées		Non		Problème de santé			
	35	20-35 ans	Hommes			Problème de santé mentale		Problème dépendance	
	36								
	37	Non	Non	Non	Non			Problème dépendance	
	38	Non	Non	Non	Non			Problème dépendance	
	39	Personnes âgées		Immigrants					
	40	Personnes âgées				Problème de santé	Pas travaillant		
	41	Personnes âgées							
	42	Jeunes					Pas travaillant		
	43	16-24 ans	Hommes	Inuits et immigrants	Faible scolarité				
	44	Personnes âgées	Femmes		Faible scolarité				Femme monoparentale
	45	Personnes âgées	Femmes						Femme monoparentale

Annexe 9 : Tableau 27 : Synthèse des réponses concernant les caractéristiques des personnes assistées sociales pour chaque lieu de collecte de données

ASSISTANCE SOCIALE									
	ÂGE	SEXE	GROUPE ETHNIQUE	NIVEAU DE SCOLARITÉ	INVALIDITÉ	TRAITS DE CARACTÈRE	DÉPENDANCE	STATUT FAMILIAL	
N O R D - O U E S T	1	Jeunes ad 40 ans	Hommes			Invalidité	Lâcheté		
	2				Faible scolarité				
	3		Non			Invalidité / santé mentale	Lâcheté		
	4	Non	Non	Non	Non		Lâcheté / pas de volonté		
	5			Autochtones / immigrants					
	6	18-19 ans	Non	Non	Non	Malades	Abuseurs		
	7	retraités (perte emploi)			Faible scolarité	Maladie / invalidité			
	8	Non	Non	Non	Non	Invalidité			
	9			Immigrants		invalidité / Santé mental		Mère monoparentale	
	10	Non	Non	Non	Non	Invalidité / maladie	Pas de volonté		
	11	Jeunes		Immigrants	Faible scolarité		Abuseurs		
	12	Jeunes		Immigrants			Lâcheté / Abuseurs	Mère monoparentale	
	13	Pre-retraités (perte emploi) (vert) / Jeunes				Maladie	Lâcheté		
	14	Non	Non	Non	Non		Lâcheté / Abuseurs		
	15	Non	Non	Non	Non	Maladie	Lâcheté / Abuseurs	Drogues	
O U E S T	16	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	
	17	Jeunes							
	18	18-30 ans				Maladie		Drogues / alcool	Mère monoparentale
	19	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	
	20		Non	Autochtones	Faible scolarité				
	21	Jeunes (rouge) / Pré-retraités (vert)	Non	Non	Faible scolarité		Lâcheté		
	22	Non	Non	Non	Faible scolarité	Santé mentale / Maladie			
	23	Non	Non	Non	Faible scolarité	Santé mentale			
	24	Non	Femmes	Autochtones	Faible scolarité	Santé mentale			Mère monoparentale
	25	Non	Non	Non	Faible scolarité		Incapacité à s'organiser / Lâcheté		Famille monoparentale
	26	Pré-retraités			Faible scolarité	Maladie/ santé mentale		Dépendance	
	27		Femmes		Faible scolarité	invalidité/ santé mentale	Abuseurs		Mère monoparentale
	28	Pré-retraités	Non	Non	Faible scolarité				
	29		Femmes	Immigrants	Faible scolarité				Mère monoparentale
	30	Non	Non	Non	Non	Maladie/ invalidité	Pas de volonté	Drogue	

C E N T R E - E S T	31		Femmes		Faible scolarité	Maladie/ invalidité			Mère monoparentale
	32	Non	Non	Non	Non	Santé mentale / Maladie			
	33	Non	Non	Non	Non				Séparé
	34	Non	Non	Non	Faible scolarité	Invalidité / Maladie	Abuseurs		Mère monoparentale
	35	Pré-retraités			Faible scolarité	Maladie			Plusieurs enfants
	36				Faible scolarité	Maladie	Abuseurs / Lâcheté		Mère monoparentale
	37			Immigrants		Maladie			Plusieurs enfants / Mère monoparentale
	38			Immigrants	Faible scolarité		Lâcheté		
	39	Début trentaine	Femmes		Moins qu'un DES	Maladie / santé mentale			mère monoparentale
	40	Pré-retraités		Immigrants		Maladie / invalidité	Pas de volonté		mère monoparentale
	41	Pré-retraités			Faible scolarité		Lâcheté / Moins de savoir vivre		
	42	Début vingtaine			Faible scolarité		Lâcheté	Dépendance	mère monoparentale
	43						Lâcheté		Mère monoparentale
	44	Pré-retraités				Invalidité			mère monoparentale
	45	Pré-retraités				Invalidité			